



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 12 FEVRIER 2026

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

SOMMAIRE

-Invitations	Page 5
-Ordre du Jour	Page 6
-Feuille de présence	Page 9
-Approbation du Procès-Verbal de la séance du 06/11/2025	Page 10
-Information sur : Rapporteur : M. RIVOAL Conclusions de la commission d'enquête suite à l'enquête publique préalable à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Seine dans l'Eure (Code de l'environnement)	Page 11
-Relevé des Décisions de Mme la Maire Rapporteur : Mme HANTZ Objet : Décisions prises par la Maire dans le cadre de la délégation accordée par l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :	Page 13
FINANCES	
-Délibération n°2026-02-01 Rapporteur : Mme MARIEN Objet : Direction des Moyens Généraux - Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025	Page 20
-Délibération n°2026-02-02 Rapporteur : Mme MARIEN Objet : Direction des Moyens Généraux - Approbation du Budget primitif pour l'exercice 2026	Page 23
-Délibération n°2026-02-03 Rapporteur : Mme MARIEN Objet : Direction des Moyens Généraux - Réajustement de l'Autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) relatif à l'opération de reconstruction et restructuration de la restauration de l'école Paul Doumer	Page 32

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

- Délibération n°2026-02-04 Page 36
Rapporteur : Mme HANTZ
Objet : Direction des Moyens Généraux - Taux de fiscalité directe locale pour 2026
- Délibération n°2026-02-05 Page 38
Rapporteur : M. COTTE
Objet : Direction des Sports - Tarifs 2026 pour la course pédestre « Les Boucles d'Eure »
- Délibération n°2026-02-06 Page 39
Rapporteur : M. MOUAKA
Objet : Direction des Moyens Généraux - Subvention exceptionnelle à l'association Les Majorettes Twirling Gaillon Aubevoye
- Délibération n°2026-02-07 Page 41
Rapporteur : Mme MARIEN
Objet : Direction des Moyens Généraux – Créances éteintes Budget 2026
- Délibération n°2026-02-08 Page 43
Rapporteur : Mme HANTZ
Objet : Direction des Moyens Généraux - Prolongation de la Délégation de Service Public portant sur le contrat d'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement et autres occupations commerciales du domaine public
- Délibération n°2026-02-09 Page 45
Rapporteur : M MENDY
Objet : Direction des Moyens Généraux - Garantie d'emprunt de MonLogement27 concernant le projet de réhabilitation de 211 logements du quartier de la Verte Bonne (Immeubles Alouettes, Canaris, Colibris, Loriots, Roitelets, Mandarins et Serins)
- Délibération n°2026-02-10 Page 48
Rapporteur : M. MOUAKA
Objet : Direction des Moyens Généraux – Adhésion à l'association Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms et souscription à la mise à disposition de l'accord cadre Services d'impression
- Signatures Page 51

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026
ANNEXES

-Décision n°2026-2 du 09/01/2026 relative au financement du projet de renforcement de la cybersécurité des systèmes informatiques de la ville de Gaillon	Page 53
-Décision n°2026-3 du 09/01/2026 relative au financement du projet de défense extérieure contre l'incendie	Page 55
-Décision n°2026-4 du 15/01/2026 relative à l'attribution du marché 250400 : Reconstruction du restaurant scolaire de l'école Paul Doumer et d'une salle polyvalente	Page 57
-Décision n°2026-5 du 12/12/2025 relative à la vente d'un broyeur de végétaux du service Espaces Verts à la société UNIVERS DU JARDIN	Page 61
-Décision n°2026-6 du 16/01/2026 relative à l'enregistrement et l'encaissement des inscriptions en ligne de la course pédestre Les Boucles d'Eure 2026 (Signature d'une convention)	Page 63
-Décisions n°2026-7-8-9-10 du 16/01/2026 et n°18 à 25 du 02/02/2026 relatives à la communication de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 (Signature de conventions)	Page 65
-Décision n°2026-11 du 22/01/2026 relative à la prorogation de la convention du dispositif Petites Villes de Demain pour les communes de Pont de l'Arche, Gaillon et Le Val d'Hazey	Page 89
-Décision n° 2026-13 du 26/01/2026 relative au prêt de vélos à assistance électrique par l'Agglomération Seine Eure (renouvellement)	Page 91
-Décision n° 2026-14 du 26/01/2026 relative au prêt temporaire d'un terrain non bâti aux Mésanges pour le chantier Paul Doumer	Page 93
-Maquette du budget primitif 2026	Page 95
-Listes créances éteintes	Page 185
-Présentation de MonLogement27 sur le projet de réhabilitation du quartier de la Verte Bonne	Page 191
-Convention avec la CANUT	Page 201

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'EURE

Gaillon, le 30/01/2026

Mesdames les Elues et Messieurs les Elus

Direction Générale des Services

Service Affaires Générales

Nos réf. : DGS/AG/GD/2026-7

Dossier suivi par : Mme Gabriela DEPETRIS et Odile HELLEBOIS

Tel : 02 32 77 00 19

Courriel : ohellebois@ville-gaillon.fr

Annule et remplace

Objet : Conseil Municipal - Invitation

Chères et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal se tiendra :

Le jeudi 12 février 2026,

À 19h,

Dans la salle du Conseil Municipal, place Aristide Briand.

Conformément à la réglementation en vigueur, veuillez trouver les documents suivants :

- Projet de délibération du budget primitif 2026
- Maquette budgétaire du budget primitif 2026

L'ordre du jour et les autres projets de délibérations seront transmis ultérieurement.

D'avance, merci de bien vouloir confirmer votre présence ou absence.

Pour information, veuillez trouver l'adresse suivante qui pourrait vous être utile : <https://www.agglo-seine-eure.fr/>

Très cordialement,

La Maire,

Odile HANTZ

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'EURE

Gaillon, le 06/02/2026

**Mesdames les Elues et Messieurs
les Elus**

Direction Générale des Services

Service Affaires Générales

Nos réf. : DGS/AG/GD/2026-8

Dossier suivi par : Mme Gabriela DEPETRIS et Odile HELLEBOIS

Tel : 02 32 77 00 19

Courriel : ohellebois@ville-gaillon.fr

Objet : Conseil Municipal - Invitation

Chères et Chers Collègues,

Pour mémoire, la prochaine séance ordinaire du Conseil Municipal se tiendra :

Jeudi 12 février 2026,

À 19h,

Dans la salle du Conseil Municipal, place Aristide Briand.

Veillez trouver ci-joints, l'ordre du jour et les projets de délibérations.

D'avance, merci de bien vouloir confirmer votre présence ou absence.

Pour information, veuillez trouver l'adresse suivante qui pourrait vous être utile : <https://www.agglo-seine-eure.fr/>

Très cordialement,

La Maire,

Odile HANTZ

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

Ordre du jour :

Information sur :

Rapporteur : M. RIVOAL

-Conclusions de la commission d'enquête suite à l'enquête publique préalable à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Seine dans l'Eure (Code de l'environnement)

-Approbation du :

Procès-Verbal de la séance du 17/12/2025

-Relevé des Décisions de Mme la Maire

Rapporteur : Mme HANTZ

Objet : Décisions prises par la Maire dans le cadre de la délégation accordée par l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

FINANCES

-Délibération n°2026-02-01

Rapporteur : Mme MARIEN

Objet : Direction des Moyens Généraux - Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025

-Délibération n°2026-02-02

Rapporteur : Mme MARIEN

Objet : Direction des Moyens Généraux - Approbation du Budget primitif pour l'exercice 2026

-Délibération n°2026-02-03

Rapporteur : Mme MARIEN

Objet : Direction des Moyens Généraux - Réajustement de l'Autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) relatif à l'opération de reconstruction et restructuration de la restauration de l'école Paul Doumer

-Délibération n°2026-02-04

Rapporteur : Mme HANTZ

Objet : Direction des Moyens Généraux - Taux de fiscalité directe locale pour 2026

-Délibération n°2026-02-05

Rapporteur : M. COTTE

Objet : Direction des Sports - Tarifs 2026 pour la course pédestre « Les Boucles d'Eure »

-Délibération n°2026-02-06

Rapporteur : M. MOUAKA

Objet : Direction des Moyens Généraux - Subvention exceptionnelle à l'association Les Majorettes Twirling Gaillon Aubevoye

-Délibération n°2026-02-07

Rapporteur : Mme MARIEN

Objet : Direction des Moyens Généraux - Créances éteintes Budget 2026

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

-Délibération n°2026-02-08

Rapporteur : Mme HANTZ

Objet : Direction des Moyens Généraux - Prolongation de la Délégation de Service Public portant sur le contrat d'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement et autres occupations commerciales du domaine public

-Délibération n°2026-02-09

Rapporteur : M MENDY

Objet : Direction des Moyens Généraux - Garantie d'emprunt de MonLogement27 concernant le projet de réhabilitation de 211 logements du quartier de la Verte Bonne (Immeubles Alouettes, Canaris, Colibris, Loriots, Roitelets, Mandarins et Serins)

-Délibération n°2026-02-10

Rapporteur : M. MOUAKA

Objet : Direction des Moyens Généraux – Adhésion à l'association Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms et souscription à la mise à disposition de l'accord cadre Services d'impression

QUESTIONS DIVERSES

PROCES-VERBAL
 CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
 Affiché le 09/03/2026

Mme la Maire ouvre la séance à 19h et donne ensuite la parole à M. RIVOAL, 1^{er} Adjoint pour faire l'appel.

FEUILLE DE PRESENCE

ELUS	PRESENTS	ABSENTS	EXCUSES	DONNE POUVOIRS A
HANTZ Odile	X			
LE FUR Yann		X		
MOALIC Chiraz	X			
COTTE Cyril	X			
LEBDAOUI Amélie	X			
RIVOAL Jean-Marc	X			
DELUCA Isabelle	X			
LEMEL Louis			X	M. RIVOAL
MARIEN Marie-Claude	X			
MENDY Louis	X			
MOUAKA Guy Richard	X			
HADDOU Najet	X			
LEGRAS Alain	X			
SOPHIE Marie-Elisabeth	X			
FONTAINE Bernard	X		X	
LOISEAUX Marie-Agnès	X			
ROUQUIE Pierre	X			
BRODEO Claire			X	Mme COQUET
GAUDET Antoine			X	M. COTTE
BAKRI Darifa			X	Mme DELUCA
MONNOT Jean-Michel	X			
GITON Franck	X		X	
COQUET Liliane	X			
AUBERT Louis	X			
GUILLEMET-LODÉ Chantal	X			
VARIN Edouard	X			
FAETAN Romain		X		
CHARLES Marie	X			
PIEDEFER David	X			
TOTAL	23	2	4	

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

Mme la Maire constate que le quorum est atteint.

Elle nomme ensuite Mme Chiraz MOALIC secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 17/12/2025 :
Le procès-verbal du Conseil Municipal est adopté par 26 voix pour et 1 abstention
(M. PIEDEFER).

INFORMATION SUR :

Rapporteur M. RIVOAL

Les Conclusions de la commission suite à l'enquête publique préalable à l'élaboration du Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) de la Seine dans l'Eure (Code de l'environnement)

Rappel de l'objet de l'enquête :

L'enquête publique a visé à élaborer un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) pour la vallée de la Seine dans le département de l'Eure, qui est régulièrement exposée aux inondations dues aux débordements de cours d'eau et à la remontée de nappe. Les inondations historiques, notamment celles de 1910, 1955 et les événements récents de 2016 à 2018, soulignent l'urgence de cette démarche.

Pour mémoire, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sans réserve sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Seine dans l'Eure, par délibération n° 2024-02-02 du 05/02/2024.

Contexte et objectifs :

-Le PPRI a pour but de :

- ✓ Identifier et délimiter les zones à risque.
- ✓ Informer les populations et les aménageurs.
- ✓ Définir des mesures pour réduire la vulnérabilité et améliorer la résilience du territoire.
- ✓ Établir des règles d'urbanisme adaptées.
- ✓ Zone concernée :

L'enquête concerne 21 communes situées au nord de l'Eure, de Giverny à Vironvay.

-Documents constitutifs du PPRI :

- ✓ Cartographie des aléas.
- ✓ Cartographie des zonages réglementaires.
- ✓ Règlement précisant les règles de construction pour chaque zone.
- ✓ Zones réglementées :

Le PPRI comprend 4 zones réglementées (verte, rouge, orange, bleue, jaune), et 1 zone d'exception au Val d'Hazey-Gaillon où la construction est autorisée sous conditions.

Recommandations de la commission d'enquête :

- ✓ Clarifier le caractère facultatif de certaines préconisations pour les particuliers et les entreprises.

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

- ✓ Rendre explicites les obligations des gestionnaires de réseaux concernant les risques d'inondation.
- ✓ Informer la population des risques et mesures de sauvegarde.

- ✓ Avis de la commission d'enquête :

La commission affirme que le projet de PPRI respecte la législation en vigueur et répond aux objectifs de prévention des risques d'inondation. Elle souligne la nécessité d'une gestion prudente de l'urbanisation dans les zones inondables sans prévoir d'expropriations.

- ✓ *Conclusion :*

Le projet de PPRI est jugé favorable, sans réserve, pour son efficacité à réduire les risques d'inondation et à protéger la population et les biens sur le territoire des 21 communes concernées.

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE MADAME LA MAIRE

Rapporteur : Mme HANTZ

L'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) énumère de manière limitative les attributions que la Maire peut exercer par délégation du Conseil Municipal.

En vertu de l'article L. 2122-23 du CGCT, la Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions qu'elle a prises dans les matières qui lui ont été déléguées par ce dernier.

Un relevé des Décisions est donc présenté :

Décision n°2026-2 du 09/01/2026 relative au financement du projet de renforcement de la cybersécurité des systèmes informatiques de la ville de Gaillon

-Le plan global de financement dans le cadre du PPI est présenté comme suit :

Financement	Montant HT de la subvention	Taux
ETAT (DETR)	15 157.20 €	30%
Sous total Subventions publiques	15 157.20 €	30%
Fonds propres	35 366.80 €	70%
TOTAL	50 524.00 €	100%

-Durée : Réalisation du projet

-Incidence budgétaire : Dépense de 35 366.80 € sur la durée du PPI

Décision n°2026-3 du 09/01/2026 relative au financement du projet de défense extérieure contre l'incendie

-Le plan global de financement dans le cadre du PPI est présenté comme suit :

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

Financement	Montant HT de la subvention	Taux
ETAT (DETR)	64 140.00 €	30%
Sous total Subventions publiques	64 140.00 €	30%
Fonds propres	149 660.00 €	70%
TOTAL	213 800.00 €	100%

-Durée : Réalisation du projet

-Incidence budgétaire : Dépense de 149 660 € sur la durée du PPI

Décision n°2026-4 du 15/01/2026 relative à l'attribution du marché 250400 : Reconstruction du restaurant scolaire de l'école Paul Doumer et d'une salle polyvalente

Conformément à la décision de la Commission ad hoc en date du 02/12/2025, les contrats relatifs au marché précité sont attribués comme suit :

- Lot n°1 « Démolition - Désamiantage – Déplombage » attribué à la société MARELLE, sise 76640 ALVIMARE , pour un montant de 35 764.00 € HT soit 42 916 € TTC ;
- Lot n°2 « Terrassement - Gros Œuvre » attribué à la société BOUQUET, sise 27200 VERNON, pour un montant de 393 810.42 € HT soit 472 762.08 € TTC ;
- Lot n°3 « Charpente » attribué à la société BOMATEC, sise 76490 RIVES-EN - SEINE, pour un montant de 309 451.57 € HT soit 371 353.88 € TTC ;
- Lot n°4 « Couverture – Traitement de façades » attribué à la société JOLY, sise 27950 SAINT-MARCEL, pour un montant de 298 495.95 € HT soit 358 195.14 € TTC ;
- Lot n°5 « Menuiserie extérieure » attribué à la société MONGRENIER, sise 27502 PONT AUDEMER, pour un montant de 108 559.00 € HT soit 130 270.80 € TTC ;
- Lot n°6 « Metallerie » est déclaré sans suite et est relancé ;

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

- Lot n°7 « Menuiserie intérieure - Mobilier - Signalétique - Plafond Bois » attribué à la société JPV BATIMENT, sise 27000 EVREUX, pour un montant de 253 469.79 € HT soit 304 163.75 € TTC ;
- Lot n°8 « Plâtrerie - Plafond suspendu » attribué à la société DBRL, sise 78920 ECQUEVILLY, pour un montant de 64 771.60 € HT soit 77 725.92 € TTC ;
- Lot n°9 « Peinture - Revêtement muraux » attribué à la société SOGEP- Société Générale de Peinture, sise 76410 TOURVILLE LA RIVIERE, pour un montant de 26 688.70 € HT soit 32 026.44 € TTC ;
- Lot n°10 « Revêtement de sol » attribué à la société KORKMAZ CARRELAGE, sise 27000 EVREUX, pour un montant de 61 978.75 € HT soit 74 374.50 € TTC ;
- Lot n°11 « Électricité » attribué à la société CARELEC, sise 27100 VAL-DE-REUIL, pour un montant de 107 036.95 € HT soit 128 444.34 € TTC ;
- Lot n°12 « Génie climatique – Plomberie » attribué à la société GOUGEON, sise 27600 SAINT PIERRE LA GARENNE, pour un montant 419 459.20 € HT soit 503 351.04 € TTC ;
- Lot n°13 « Equipements de cuisine » attribué à la société G'FROID, sise 76320 SAINT PIERRE LES ELBEUF, pour un montant de 100 000 € HT soit 120 000 € TTC ;
- Lot n°14 « VRD - Espaces verts » attribué à la société VERLEYEN TERRASSEMENT, sise 27600 SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON, pour un montant de 291 724.05 € HT soit 350 068.86 € TTC.

-Durée : 16 mois

-Incidence budgétaire : Dépense globale de 2 965 463,77 € TTC

Décision n°2026-5 du 12/12/2025 relative à la vente d'un broyeur de végétaux du service Espaces Verts à la société UNIVERS DU JARDIN

La vente est réalisée dans les conditions suivantes :

-Reprise de l'ancien broyeur par la société UNIVERS DU JARDINS, pour l'achat d'un nouveau broyeur par la commune.

-La date d'entrée du bien dans l'actif de la commune est le 20 janvier 2011 pour une valeur initiale de 22 873.50 €.

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

-La valeur nette comptable du bien à la date de sortie de l'actif est de 0.00 € entraînant donc une plus-value de reprise du bien à hauteur de 4 800 €.

-Durée : Réalisation de la vente

-Incidence budgétaire : Recette de 4 800 €

Décision n°2026-6 du 16/01/2026 relative à l'enregistrement et l'encaissement des inscriptions en ligne de la course pédestre Les Boucles d'Eure 2026 (Signature d'une convention)

-La convention est signée dans les termes suivants :

- Entre la ville (mandant), la société Njuko SAS (mandataire) et la société MPSE Chrono (prestataire).
- La Ville confie au mandataire les opérations suivantes :
 - ✓ Enregistrement des inscriptions en ligne,
 - ✓ Encaissement des inscriptions en ligne,
 - ✓ Remboursement des recettes encaissées à tort,
 - ✓ Reversement à la commune des recettes collectées.
- La société reversera les sommes encaissées après l'événement, sur le compte de la commune.
- Le mandataire percevra une commission sur les bases suivantes, réglée par le participant :
 - ✓ 5% par inscription payée par carte de crédit avec un minimum de 0.70 euro HT par inscription,
 - ✓ 0,30 euro HT par inscription payée autrement que par carte de crédit,
 - ✓ 5% du montant de chaque remboursement effectué via l'application.

Le mandataire retiendra automatiquement sur chaque transaction la commission à percevoir et reversera les sommes restantes dues à la Collectivité

-Durée : Réalisation de l'évènement

-Incidence budgétaire : Recette correspondant aux sommes encaissées moins la commission

Décisions n°2026-7-8-9-10 du 16/01/2026 et n°18 à 25 du 02/02/2026 relatives à la communication de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 (Signature de conventions)

SOCIETE	PRESTATION FINANCIERE/MATERIEL
Société Peugeot - Gervilliers Gaillon	400 €
Jardinerie Delbard Le Val d'Hazey-Aubevoye	500 €
société Dolléans Service Gaillon	500 €
ICF SECURITE Gaillon	200 €
Société Paysage Adeline	500 €
Société COLAS France	Divers matériels
Magasin Bricomarché	Bons d'achats + Lots
Société Contant location	150 €
Société groupe Emile Dufour	400 €
Société la Centrale de financement	300 €
Société CRAM	1 500 €
Magasin Optique du château	500 € + Dons

-La convention est signée avec chacune des sociétés dans les termes suivants :

- La société s'engage à fournir à la ville les prestations suivantes :
 - ✓ Une prestation financière par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou virement bancaire et/ou divers matériels et bons d'achats
- Les banderoles seront fournies par la société.

La Ville s'engage auprès de la société signataire à valoriser et à donner de la visibilité à ce partenariat (affichage des banderoles avec le logo de la société) durant l'évènement.

-Durée : Réalisation de l'évènement

-Incidence budgétaire : Recette de 4 950 € au total

Décision n°2026-11 du 22/01/2026 relative à la prorogation de la convention du dispositif Petites Villes de Demain pour les communes de Pont de l'Arche, Gaillon et Le Val d'Hazey

-L'avenant est signé dans les termes suivants :

- L'objet est de proroger la durée de validité de la convention initiale, signée en 2022, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans les programmes PVD des trois communes.

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

- Financement du poste de Chef de projet PVD : la CASE et les 3 communes PVD signataires ont désigné un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation (poste mutualisé avec cofinancement). L'Etat s'engage à financer ce poste à 75% jusqu'au 31 mars 2026, puis selon des modalités à définir. La CASE et les 3 communes PVD signataires s'engagent à financer le solde éventuel non pris en charge par l'Etat à parité jusqu'au 31 décembre 2026.

-Durée : 1 an

-Incidence budgétaire :

Dépense correspondant au solde éventuel non pris en charge par l'Etat à parité jusqu'au 31 décembre 2026.

Décision n° 2026-13 du 26/01/2026 relative au prêt de vélos à assistance électrique par l'Agglomération Seine Eure (renouvellement)

La convention est consentie dans les termes suivants :

L'Agglomération Seine Eure met à disposition de la commune de Gaillon 6 VAE, dans le cadre du déploiement de la mobilité douce sur le territoire Seine Eure.

Pour mémoire, les agents désireux de profiter de cette mise à disposition peuvent effectuer leurs déplacements domicile /travail, et leurs déplacements personnels (Week-end inclus).

L'Agglomération Seine Eure fournit les Vélos à Assistance Electrique, une maintenance sera effectuée une fois par mois.

Durée : du 01/01 au 31/12/2026

Incidence budgétaire :

Dépense de 4 004,64 € TTC par an.

Ce projet est financé à 50% par l'Agglomération, les 50% restants sont à la charge de la Commune soit 55,62 € TTC par vélo et par mois.

Décision n° 2026-14 du 26/01/2026 relative au prêt temporaire d'un terrain non bâti aux Mésanges pour le chantier Paul Doumer

La convention est consentie dans les termes suivants :

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

La société MonLogement27 met à disposition un terrain lui appartenant à titre temporaire, précaire et gratuit, pour permettre l'installation d'une base de vie dans le cadre de la réalisation des travaux Paul Doumer :

- Parcelle AH 259 située place Allende
- Usage unique : base de vie composée de 8 bâtiments modulaires sur 2 niveaux, soit une emprise au sol de 4 modules représentant environ 60 m²
- Possibilité de résilier par MonLogement27 avec un préavis de 3 mois

Durée : du 01/01/2026 au 30/06/2028 (2 ans et demi)

Incidence budgétaire : Gratuité

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

Délibération n°2026-02-01

Rapporteur : Mme MARIEN

Objet : Direction des Moyens Généraux - Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025

RAPPORT

Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixent les règles de l'affectation des résultats.

La délibération d'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte financier unique et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit son vote. Ainsi, la collectivité intègre le résultat au budget primitif.

Lorsque le compte financier unique n'est pas disponible, les résultats peuvent toutefois être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier et faire l'objet d'une reprise anticipée.

Il est donc proposé d'approuver la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025.

DECISION

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les règles de l'affectation des résultats,

Vu l'instruction comptable M57 qui prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après constatation des résultats définitifs qui a lieu lors du vote du compte financier unique,

Considérant que les résultats peuvent toutefois être estimés à l'issue de la journée complémentaire, au 31 janvier, avant l'adoption du compte financier unique,

Considérant que dans ce cas les restes à réaliser des deux sections font l'objet d'une reprise anticipée,

Le Conseil Municipal, entendu le rapporteur,

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

Après en avoir délibéré par 24 voix pour, 2 contre (Mme GUILLEMET-LODE et M. VARIN) et 1 abstention (M. PIEDEFER),

Décide,

-D'approuver la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025, présenté ci-dessous :

VILLE DE GAILLON - CFU 2025

Résultats provisoires de l'exercice 2025

Section de fonctionnement

Recettes		8 428 715,80 €
Dépenses	-	8 092 287,90 €
Excédent de fonctionnement 2025	=	336 427,90 €
Excédent antérieur reporté 2024	+	1 542 203,91 €
Résultat de fonctionnement cumulé - Excédent 2025	=	1 878 631,81 €

Section d'investissement

Recettes		2 237 497,37 €
Dépenses	-	2 621 849,16 €
Déficit de l'exercice 2025	= -	384 351,79 €
Excédent antérieur reporté 2024		49 984,20 €
Résultat d'investissement cumulé - Déficit 2025	= -	334 367,59 €

Restes à réaliser d'investissement

Recettes		807 801,68 €
Dépenses	-	1 145 175,16 €
Besoin des restes à réaliser 2025	= -	337 373,48 €
Besoin de financement global de la section d'investissement (déficit + R à R)	=	671 741,07 €

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS EN 2026

Fonctionnement	
*Solde 002 - Recettes	1 206 890,74 €
Investissement	
*Solde 001 - Déficit d'investissement reporté	- 334 367,59 €
* Restes à réaliser - Dépenses	- 1 145 175,16 €
	- 1 479 542,75 €
1068 - Excédent capitalisé	671 741,07 €
* Restes à réaliser - Recettes	807 801,68 €
	1 479 542,75 €

Certifiée exécutoire le 26/02/2026
Mme la Maire

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

Délibération n°2026-02-02

Rapporteur : Mme MARIEN

Objet : Direction des Moyens Généraux - Approbation du Budget primitif pour l'exercice 2026

RAPPORT

L'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) indique que « le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal ».

Cette notion de vote implique donc l'existence d'une délibération qui matérialise l'approbation de l'assemblée délibérante.

En conséquence, seule l'adoption sous la forme d'une délibération est susceptible de produire des effets de droit. Cette dernière est effectivement l'acte qui manifeste la volonté de l'assemblée délibérante et qui permettra son exécution par l'ordonnateur.

La réception d'un budget sous la seule forme d'une maquette budgétaire, signée en sa dernière page par les membres de l'organe délibérant, ne peut donc pas suffire à rendre le budget exécutoire (CE 28 juillet 1989, ville de Metz).

Un acte budgétaire est donc obligatoirement constitué d'une délibération de l'assemblée délibérante et d'une maquette budgétaire.

Le budget principal 2026, d'un montant total de 13 940 831,76 Euros s'équilibre de la manière suivante :

Section de Fonctionnement :	9 019 089,28 Euros
Section d'Investissement :	4 921 742,48 Euros

Le budget est voté chapitre par chapitre, en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement : une gestion pluriannuelle de l'investissement représente un outil nécessaire de pilotage et de programmation des projets pour les collectivités locales, porteuses à elles seules de près de 75 % de l'investissement public.

Il est donc proposé d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2026.

M. VARIN considère que l'essentiel sur la vision a été dit lors du rapport d'orientation budgétaire en matière de fonctionnement et que malgré les alertes de l'État qui risque de baisser les dotations, en raison de la conjoncture budgétaire, on ne voit jamais apparaître le mot économie.

Il regrette que la majorité pense avoir une gestion parfaite et ajoute que même des mairies qui ont une gestion exemplaire, en matière budgétaire cherchent toujours à faire mieux, tout en conservant une qualité de service, à rationaliser les dépenses pour faire des économies et pour mieux investir par la suite.

Il affirme que depuis 2020, les dépenses de fonctionnement ne cessent d'augmenter, on part de 5 500 000 d'euros en 2020 pour une présentation du budget aujourd'hui dans lequel le fonctionnement arrive à 9 000 000 d'euros. Il évoque l'inflation en effet, les hausses du point d'indice pour les agents communaux et la récupération du service des sports, est-ce que cela justifie une telle hausse ? Il estime que non. Il demande si la municipalité a cherché à faire des économies et estime que non.

Il regrette que certains projets ne soient pas financés à 80% par des subventions extérieures et qu'il y ait un recours à l'emprunt comme variable d'ajustement. Il considère que la dette de la commune est faible par rapport aux moyennes nationales mais qu'il faut continuer à garder cette situation saine, notamment pour réaliser les investissements nécessaires pour la ville. Il note qu'au niveau des investissements, 80% vont dans les écoles et bâtiments municipaux, ce qui est très positif, cependant les compétences d'une commune ne se limitent pas aux écoles ! Il considère que beaucoup de points sont négligés, comme la voirie, l'insécurité que la municipalité aurait tendance à nier, alors que des gens se font dégrader leurs biens, leurs personnes, et qu'elles en sont victimes au quotidien. Il précise qu'au niveau national, la tranquillité publique représente plus de 12 000 000 d'euros d'investissement.

Il évoque ensuite la revitalisation du centre-ville qui avait été promise dans le programme mais qui a juste eu une opération éphémère cet été et une vitrophanie sur une vitrine vide ! Il interpelle Mme la Maire sur le bilan commercial en tant que vice-présidente déléguée en charge du commerce et de l'artisanat à l'Agglomération Seine Eure. Il affirme que le commerce du centre-ville de Gaillon se porte mal et que le cœur de ville n'est pas dynamique, comment le pourrait-il sans primeur, ni fromager et ni poissonnier.

Concernant la résidence autonomie, M. VARIN regrette qu'elle ne soit pas été réhabilitée, contrairement à ce qui a été promis et que des seniors n'aient pas de chauffage l'hiver.

Il considère qu'aucune amélioration, aucun investissement n'ont été apportés dans le domaine de la santé et que la communication de la ville est mauvaise en citant le bulletin municipal trimestriel qui a été distribué une seule fois en 2025.

Il regrette qu'il n'y ait eu que très peu de choses au niveau des chantiers engagés,

Il conclut en affirmant qu'il a été fier pendant 6 ans, de siéger aux côtés de sa collègue avec qui il a défendu la vision pour laquelle ils ont été élus.

Mme la Maire considère que la tribune de M. VARIN est terminée et laisse la parole à M. GITON.

M. GITON considère que le discours de M. VARIN est creux ! Il évoque ses propos sur l'insécurité et affirme qu'il s'agit d'un sentiment et pas de faits. Il explique que la

façon d'étayer ces propos consiste à demander à certaines personnes, or, un micro trottoir pour parler d'insécurité, cela ne vaut rien. Il considère que M. VARIN devrait exposer un rapport, des chiffres montrant l'augmentation de l'insécurité, pour que ces propos soient éventuellement pris en compte. Il affirme que M. VARIN a le même discours sur les commerces, que ce dernier explique que la vitalité du centre-ville est en déclin et précise que cela est peut-être vrai, cela n'est peut-être pas vrai, en tous cas il n'y a pas d'arguments et c'est la même chose pour les seniors, il n'y a pas de fait. Il conclut en invitant M. VARIN à exposer des faits, s'il en a, et comme ce n'est pas le cas, il affirme qu'il s'agit d'un discours de politicien.

M. VARIN répond que le fait que l'association We Robot occupe des locaux de la résidence autonomie est la preuve qu'il y a une vacance importante au niveau des logements, soit une quarantaine pour une centaine de logements environ, ce qui est un fait. Il ajoute au sujet des commerces, qu'une rue commerçante est suffisamment identifiée et permet à elle seule de se rendre compte de l'état des choses ! De même, il évoque la clarté des chiffres de l'Insee concernant l'insécurité.

Mme La Maire donne ensuite la parole à Mme MOALIC. Cette dernière souhaite répondre à M. VARIN sur l'aspect des seniors. Elle évoque le fait que ce dernier n'a jamais mis le pied à la résidence autonomie et qu'il ne sait pas qu'il manque de chauffage et ce que les services font comme travail. Elle ajoute qu'elle aurait été ravie d'en discuter, de faire visiter les locaux, d'expliquer les projets et les difficultés que l'on a avec la réhabilitation qui était prévue. Elle souligne que la vacance a été un peu organisée parce qu'un projet de réhabilitation en site occupé entraîne des complications inévitables. Mme MOALIC évoque aussi un changement générationnel, les gens ne sont plus attirés par des T1 et recherchent des T2, cela on ne peut pas l'inventer si on ne fait pas de réhabilitation. Elle précise que la municipalité est en discussion avec le nouveau directeur de MonLogement27 et pour information la réhabilitation monte à 6 000 000 d'euros et que les budgets du département et de la Carsat sont très limités. Elle indique ensuite qu'un réseau résidence autonomie avec toutes les résidences autonomie du département a été créé et qu'elles font toutes face aux mêmes difficultés. Elle reconnaît que les chauffages sont vétustes, c'est pour cette raison que le plombier de la ville y passe des heures cubiques pour réparer.

Elle évoque les charges annuelles qui s'élèvent à plus de 100 000 € et le fait que les charges de nos locataires n'ont pas augmenté malgré la vacance, personne ne vit dans des conditions indignes ! Elle insiste sur la présence de 2 jeunes en service civique, qui proposent des animations et activités, sur l'accueil des associations et des expositions, il est lamentable de publier le contraire.

Elle rappelle que la municipalité a embauché une responsable de résidence qui travaille sur ce projet et que M. VARIN critique l'emprunt de 500 000 €, or il faudrait chercher 5 000 000 et demi d'euros pour la réhabilitation, il faut trouver la meilleure solution.

Elle s'adresse à M. VARIN : « si vous ne prenez pas le temps de venir dans des commissions finances, je ne sais pas demain comment vous trouverez le temps pour être maire ! »

M. VARIN rétorque qu'elle touche des indemnités depuis des années et qu'il est bénévole. Il indique être allé à la résidence autonomie et qu'il connaît des personnes qui y vivent et lui ont fait part de problème. Il affirme que la municipalité préfère mettre la poussière sous le tapis.

M. RIVOAL souhaite s'exprimer sur la voirie et les travaux évoqués précédemment. Il explique qu'il y a encore beaucoup de choses à faire et énumère les travaux réalisés pendant la mandature 2020-2026 :

-La rue Gustave Flaubert, entièrement refaite avec le parking et l'éclairage public

-Le chemin du Hazey a été refait complètement.

-La rue du Mont Martin, refaite complètement.

-Idem pour la rue de la Closeraie.

-Idem pour l'impasse de l'Abri gourmand, qui était dans un état catastrophique.

Cela dynamise le commerce et apporte une plus-value.

-Idem pour la rue Jean Moulin.

Un test a été fait aussi au niveau des voies douces.

-La rue de Sarstedt a été refaite (plateau-ralentisseurs), pour apaiser la circulation.

- Dans la même zone, le pont en bois a été remplacé, le cheminement piéton a été repris, l'enrochement a été refait également.

-L'avenue François Mitterrand devait être faite en entretien, sauf qu'entre octobre et avril mai 2025, une dégradation très forte de cette rue a été constatée due au passage des poids lourds, l'eau, la neige, le gel et caetera. Un plateau a été installé avenue François Mitterrand au niveau de la rue de la Plaine.

-La passerelle qui traverse la RD 6015, était très glissante l'hiver et les personnes ne pouvaient pas la prendre, le revêtement a donc été fait en totalité et l'accessibilité a été reprise.

-L'avenue Leclerc se termine.

-La rue Riberpray n'est pas faite mais des études ont été réalisées ainsi que les travaux d'enfouissement (réseaux d'eau potable et d'assainissement). Les tests sur l'année 2025, des études pour finaliser début 2026 et les travaux sont fléchés pour octobre 2026, fin de cette année.

M. RIVOAL informe qu'il a lu les papiers de MM. VARIN et PIEDEFER évoquant leur souhait de faire de l'enfouissement. Il rappelle que depuis 2020 la Ville a obtenu 2 enveloppes triennales en enfouissement avec plus de 530 000 € par enveloppe, plus d'1 000 000 d'euros investis en enfouissement sur la commune, en partenariat avec le Syndicat d'Electricité et du Gaz de l'Eure, cela revient en dépenses pour la ville à environ 140 000 €. Il énumère ensuite les travaux qui ont été réalisés :

-Rue Gustave Flaubert, voirie et éclairage public (passage en LED).

-Rue Riberpray, éclairage public

-Rue Bisson de la Roque

- Rue de la Croix Robert**
- Rue de Pacy**
- Sente Liénard**
- Sente du Clos Paulmel**
- Rue de Gailloncel**
- Quartier du Clos Morice, remplacement des mâts et passage en LED**
- Quartier du Cour-Moulin, même chose.**
- Avenue du Maréchal Leclerc, 800 mètres linéaires refaits. Il explique que les mâts d'éclairage dégradés, les poteaux EDF et les poteaux téléphoniques devant les propriétés ont été enlevés, ce qui est plus joli à regarder et donne donc une plus-value.**

Il ajoute que pour 2026, des travaux sont prévus pour boucler cette enveloppe, à savoir les parkings derrière la mairie, la cour devant le Drakkar, rue du Mont Martin où il y a des problèmes de fils nus et d'éclairage public.

M. VARIN répond qu'il reproche un manque d'équilibre dans les investissements de la municipalité parce que 80% vont dans les écoles et les bâtiments, c'est un choix politique, sauf que cela fait 18 ans tout se dégrade au niveau voirie et commerce.

Mme La Maire rétorque que grâce au travail réalisé pendant ce mandat sur l'aide à la rénovation, un certain nombre de commerçants ont été installés, c'est-à-dire qu'ils ont reçu des subventions parce qu'ils ont fait des travaux et invite M. VARIN à aller voir les boulangeries et autres commerces parce qu'elle estime qu'il n'a pas les bonnes informations et qu'il ne pose pas les bonnes questions !

Elle invite Mme MARIEN à passer au vote du budget 2026 puisque que toutes les questions ont été traitées.

DÉCISION

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le règlement budgétaire et financier M57, voté le 05/02/2024,

Vu la Commission des finances qui s'est tenue le 02/02/2026,

Sur le fondement l'article L 5217-10-6 du CGCT, le maire peut procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

réelles de chacune des sections à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel ;

Considérant que l'utilisation de cette possibilité offerte par la M57 a été autorisée par la délibération n° 2023-11-84 du conseil municipal adoptée le 07/11/2023,

Conformément à l'article L 5217-10-6 du CGCT, il sera rendu compte de ces virements de crédits lors du prochain conseil municipal, dans le relevé de décisions,

Le Conseil Municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 2 contre (Mme GUILLEMET-LODE et M. VARIN) et 1 abstention (M. PIEDEFER),

Décide,

- d'approuver le budget primitif 2026 qui se présente de la façon suivante :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	9 019 089,28 €	9 019 089,28 €
INVESTISSEMENT	4 921 742,48 €	4 921 742,48 €
TOTAL	13 940 831,76 €	13 940 831,76 €

- de dire que ledit budget est voté chapitre par chapitre pour la section fonctionnement,

Section de Fonctionnement :

Dépenses :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
011	Charges à caractère général	2 140 000
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 300 000
014	Atténuations de produits	90 000
65	Autres charges de gestion courante	1 040 000
66	Charges financières	35 000
67	Charges exceptionnelles	20 000
68	Dotations aux provisions et dépréciations	20 000
023	Virement à la section d'investissement	403 996,27
042	Dotations aux amortissements	970 093,01
	TOTAL	9 019 089,28

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

Pour mémoire au chapitre 65 : la subvention versée au CCAS est de 230 000€.

Recettes :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
002	Excédent antérieur reporté	1 206 890,74
013	Atténuations de charges	20 000
70	Produits des services du domaine et ventes	331 000
73	Impôts et taxes	2 778 500
731	Fiscalité locale	3 190 500
74	Dotations et participations	1 327 500
75	Autres produits de gestion courante	130 200
76	Produits financiers	0
77	Produits spécifiques	0
78	Reprises sur amortissements	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 498,54
	TOTAL	9 019 089,28

- D'autoriser Madame la Maire à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section du budget, à l'exclusion des crédits de dépenses de personnel.
- de dire que ledit budget est voté opération par opération pour la section investissement,

Section d'Investissement :

PROCES-VERBAL
 CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
 Affiché le 09/03/2026

Dépenses :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	334 367,59
	Reste à réaliser 2025	1 145 175,16
16	Emprunts et dette assimilées	297 688,19
040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	34 498,54
20 et 21	Opérations d'équipement	3 110 013
	TOTAL	4 921 742,48

Opération	Désignation	Montant
1097	Travaux écoles	41 500
1100	Eclairage public	50 000
1105	Equipements et véhicules techniques	88 500
1106	Réhabilitations propriétés communales	102 300
1109	Equipement des services	45 800
1110	Voirie	87 500
1113	Equipements écoles et restauration	41 413
1114	Système informatique	24 000
1119	Petites villes de demain	105 000
1121	Tranquillité publique	50 000
1122	Equipements sportifs	144 000
1123	Restauration Paul Doumer	2 300 000
1124	Quartier Prioritaire de la Ville	30 000
	TOTAL	3 110 013

Recettes :

N° de chapitre	Intitulé du chapitre	Montant
13	Subventions d'investissement	1 408 500,45
	Reste à réaliser 2025	807 801,68
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	671 741,07
021	Virement de la section de fonctionnement	403 996,27
040	Amortissements	970 093,01
10	Taxe d'Aménagement	10 000
10	FCTVA	149 610
1641	EMPRUNT	500 000
	TOTAL	4 921 742,48

- de prendre acte du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) pour les dépenses d'investissement programmées sur les exercices budgétaires 2021 à 2026, ci-après :

PROCES-VERBAL
 CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
 Affiché le 09/03/2026

Plan pluriannuel 2021- 2026 par opération

Opération	Désignation	2021	2022	2023	2024	2025	RAR	2026	TOTAL 21- 26
1097	Travaux écoles	120 747	392 370	397 984	796 742	424 239	200 695	41 500	2 374 277
1100	Eclairage public	190	2 218	1 025	118 184	70 490	7 522	50 000	249 629
1105	Equipements et véhicules techniques	27 488	87 116	66 495	50 649	64 921	1 408	88 500	386 577
1106	Réhabilitations propriétés communales	89 721	247 839	407 058	514 745	314 707	3 759	102 300	1 680 129
1109	Equipement des services	9 585	17 030	59 977	50 995	28 734	0	45 800	212 121
1110	Voirie	118 305	84 887	205 077	129 071	171 247	105 636	87 500	901 723
1113	Equipements écoles et restauration	27 077	31 748	56 762	48 265	14 555	0	41 413	219 820
1114	Système informatique	30 310	58 694	60 293	37 182	93 132	31 447	24 000	335 058
1115	Réserves foncières	0	750 616	150 000	0	0	0	0	900 616
1119	Petites villes de demain	0	22 200	13 300	105 209	56 412	0	105 000	302 121
1121	Tranquillité publique	1 779	0	30 889	143 850	38 335	36 133	50 000	300 986
1122	Equipements sportifs			85 931	362 510	750 803	706 186	144 000	2 049 430
1123	Restauration Paul Doumer			33 828	35 029	218 197	41 406	2 300 000	2 628 460
1124	Quartier Prioritaire de la Ville					7 239	10 991	30 000	48 230
	TOTAUX	425 202	1 694 718	1 568 619	2 392 431	2 253 011	1 145 183	3 110 013	12 589 177

Certifiée exécutoire le 19/02/2026
 Mme la Maire

Délibération n°2026-02-03

Rapporteur : Mme MARIEN

Objet : Direction des Moyens Généraux – Réajustement de l'Autorisation de Programme/Crédit de Paiement (AP/CP) relatif à l'opération de reconstruction et restructuration de la restauration de l'école Paul Doumer

RAPPORT

1. Rappel de l'Opération

La Commune a programmé la reconstruction de la restauration scolaire à l'école Paul Doumer. L'école élémentaire se trouve en cœur de Ville et accueille environ 200 élèves répartis en 8 classes et une classe ULIS. La restauration scolaire actuelle est mutualisée avec le centre de Loisirs de 100 places, jouxtant les locaux.

Le projet consiste en la reconstruction d'une cuisine de régénération, d'un restaurant scolaire dimensionné pour l'accueil de 150 personnes et une salle polyvalente de type salle d'évolution scolaire, permettant des usages partagés entre les scolaires, les périscolaires et associatifs calibrée pour un effectif de 200 personnes. Le projet devra intégrer l'aménagement des abords de l'équipement (livraisons, préau, accès pompiers...).

En effet, la conception des locaux actuels ne permet pas d'assurer correctement les mesures d'hygiène nécessaires dans le cadre de la réglementation HACCP, la sécurité et le confort des enfants. Le positionnement du bâtiment est sujet à des croisements de flux entre les élèves et les livraisons des denrées, générant de fait un risque d'accident. Le bâtiment servant autrefois de gymnase est vétuste et inutilisable.

De plus, il convient également conformément à l'AD'AP de la collectivité de mettre aux normes accessibilité le restaurant scolaire et de créer des sanitaires conformément aux besoins de l'école et accessibles PMR.

Le cabinet CUBIK a été missionné pour rédiger le programme.

Le Groupement ACAU ARCHITECTES / SOGETI INGENIERIE BATIMENT / SOGETI INGENIERIE INFRASTRUCTURE / KUBE STRUCTURE / AGIRACOUSTIQUE a été désigné comme Maitre d'œuvre à la suite du concours de maîtrise d'œuvre relative à cette opération.

2. Coût de l'Opération

A la suite d'un avis d'appel public à la concurrence, publié en date du 19 septembre 2025, et de l'attribution des contrats de travaux (hors lot n°6 « Métallerie »), le coût d'opération comprenant les frais d'études, les travaux de construction et de démolition, a été réévalué selon les modalités suivantes :

PROCES-VERBAL
 CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
 Affiché le 09/03/2026

Prestations	Montants €HT
Etudes Préalables	
Relevé topographique Ecole Paul Doumer	2 165.00 € HT
Etudes Géotechniques pour la reconstruction de la Cantine de l'Ecole Paul Doumer	20 050.00 € HT
Etude de programmation cantine Paul Doumer	9 600.00 € HT
Repérage amiante cantine Paul Doumer	12 841.50 € HT
Détection de réseaux Ecole Paul Doumer	2 560.00 € HT
Recherche parasitaire préau école Paul Doumer	491.67 € HT
Modélisation 3D Ecole Paul Doumer	14 247.26 € HT
Total études préalables	61 955.43 € HT
Montant Assistance à Maitrise d'Ouvrage	
Assistance à Maitrise d'ouvrage Restauration Paul Doumer	15 000.00 € HT
Suivi des études de Maitrise d'œuvre, de la phase de consultation des entreprises et de la préparation de chantier	15 000.00 € HT
Suivi des travaux et de la réception	37 500.00 € HT
Total AMO	67 500.00 € HT
Marché de Maitrise d'œuvre	
Indemnités concours de Maitrise d'œuvre	16 560.00 € HT
Tranche Ferme	285 753.57 € HT
Tranche Optionnel : Mission OPC	27 000.00 € HT
Total Maitrise d'œuvre	329 313.57 € HT
Mission CSPS	
Mission CSPS de niveau 2	11 430.00 € HT
Total Mission CSPS	11 430.00 € HT
Contrôle technique de la construction	
Contrôle technique de la construction	11 160.00 € HT
Total Contrôle technique de la construction	11 160.00 € HT
Marchés de travaux attribués	
Lot 01 : Démolition - désamiantage -Déplombage	35 764.00 € HT
Lot 02 : Terrassement Gros Œuvre	393 810.43 € HT
Lot 03 : Charpente	309 461.40 € HT
Lot 04 : Couverture – traitement de façades	298 495.95 € HT
Lot 05 : Menuiseries extérieures	108 559.00 € HT
Lot 07 : Menuiseries intérieures - Mobilier - Signalétique - Plafond Bois	253 469.79 € HT
Lot 08 : Plâtrerie - Plafond suspendu	64 771.60 € HT
Lot 09 : Peinture & Revêtement muraux	26 688.70 € HT
Lot 10 : Revêtement sol	61 978.75 € HT
Lot 11 : Electricité	107 036.95 € HT
Lot 12 : Génie Climatique - Plomberie	419 459.20 € HT
Lot 13 : Equipement de cuisine	100 000.00 € HT
Lot 14 : VRD – Espaces Verts	291 724.05 € HT
Total Marché de travaux attribués	2 471 219.82 € HT
Montant estimatif du marché de travaux lot n°6 « Métallerie »	
lot n°6 « Métallerie »	29 829.83 € HT
Montant estimatif total du projet	2 982 408.65 € HT

Pour la réalisation des études et des travaux de reconstruction et de restructuration de la restauration scolaire à l'école Paul Doumer, le conseil municipal, en date du 23 mai

PROCES-VERBAL
 CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
 Affiché le 09/03/2026

2023, a approuvé le lancement de l'opération en AP/CP. Cet AP/CP a été réajusté par une délibération du conseil municipal en date du 25 mars 2025.

Aujourd'hui cet AP/CP doit être réajusté de la manière suivante :

Cantine Paul DOUMER	Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Reconstruction et réhabilitation	3 578 890.38€	33 828€	35 029 €	218 197 € Reste à réaliser : 41 406 €	2 300 000 €	950 430.38 €

3. Financement de l'opération

Ce projet a fait l'objet de demande de subvention auprès de la Dotation d'Equipement des Territoire ruraux (DETR), du Département de l'Eure et auprès de l'Agglomération Seine Eure au titre du fond de concours relatif à la vie scolaire et au titre du fonds de concours de droit commun.

A ce jour la Commune a reçu les accords de subventions suivants :

Financeurs	Montant des subventions demandées	Pourcentage de financement	Financement Accordé
DETR	596 481.73 €	20 %	X
Département	1 005 000.00 €	33.70 %	X
Agglo Fond concours Vie scolaire.	200 000.00 €	6.71%	X
Agglo Fond concours Droit commun	224 110.00 €	7.51%	X
Ss-total subvention	2 025 591.73 €	67.92%	
Fonds Propre	956 816.92 €	32.08%	
TOTAL	2 982 408.65 €	100%	

Les montants de subvention seront ajustés en fonction du coût définitif de l'opération globale.

Il est donc proposé d'approuver le coût d'opération.

DÉCISION

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992, relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2023-05-35 du 23 mai 2023 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025-03-07 du 25 mars 2025 ;

Vu le rapport de Madame la Maire ;

Le Conseil Municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, par 24 voix pour, 1 contre (M. PIEDEFER) et 2 abstentions (Mme GUILLEMET-LODE et M. VARIN),

Décide,

- D'approuver le coût d'opération à hauteur de 3 578 890.38 Euros TTC et l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) mis à jour telle qu'indiquée ci-dessous :

Cantine Paul DOUMER	Montant de l'AP	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027
Reconstruction et réhabilitation	3 578 890.38€	33 828€	35 029 €	218 197 € Reste à réaliser : 41 406 €	2 300 000 €	950 430.38 €

Certifiée exécutoire le 26/02/2026
Mme la Maire

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

Délibération n°2026-02-04

Rapporteur : Mme HANTZ

Objet : Direction des Moyens Généraux – Taux de fiscalité directe locale pour l'année 2026

RAPPORT

En référence à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts, il revient au conseil municipal de voter chaque année, le taux des taxes directes locales.

Il est proposé pour 2026 de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes et de les maintenir au niveau des années précédentes.

Le projet de loi de finances 2026 prévoit une augmentation des bases de 1%.

DÉCISION

Vu le Code Général des Impôts et des Procédures Fiscales, notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B sexies,

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits des Communes, des départements et des régions,

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Le Conseil municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

-De voter pour l'année 2026 le taux des contributions directes locales, sans augmentation par rapport à l'exercice précédent comme suit :

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

TAXES	Taux 2025 en %	Taux 2026 en %
Taxe habitation pour les résidences secondaires et autres locaux meublés	12,25	12,25
Foncier Bati	44,73	44,73
Foncier Non Bati	73,55	73,55

Certifiée exécutoire le 26/02/2026
Mme la Maire

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

Délibération n°2026-02-05

Rapporteur : M. COTTE

Objet : Direction des Sports – Tarifs 2026 pour la course pédestre « Les Boucles d'Eure »

RAPPORT

La Ville organise la course pédestre Les Boucles d'Eure pour l'édition 2026. Elle aura lieu le dimanche 12 avril dans le centre-ville et ses abords.

Pour information, les précédentes courses ont connu un succès important et le nombre de participants est de 400 personnes environ.

Il est donc proposé de fixer les tarifs 2026 de cette course, présentés ci-après :

LES BOUCLES D'EURE TARIFS 2026	Course 5 kms pour les personnes nées en 2012 et avant	Course 10 kms pour les personnes nées en 2010 et avant	Tarif unique pour une inscription sur place
Licenciés Fédération Française d'Athlétisme	10 €	13 €	18 €
Non licenciés Fédération Française d'Athlétisme	12 €	15 €	18 €

DECISION

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Le Conseil Municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide,

-D'approuver les tarifs 2026 de la course pédestre Les Boucles d'Eure organisée par la Ville le 12 avril 2026, présentés ci-dessus ;

-De dire que la recette en résultant sera inscrite au budget primitif 2026.

Certifiée exécutoire le 26/02/2026
Mme la Maire

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

Délibération n°2026-02-06

Rapporteur : M. MOUAKA

Objet : Direction des Moyens Généraux - Subvention exceptionnelle à l'association Les Majorettes Twirling Gaillon Aubevoye

RAPPORT

La municipalité accompagne activement les associations locales en leur apportant un soutien logistique et financier, afin de faciliter leur fonctionnement et de favoriser la réalisation de leurs projets sur le territoire communal.

L'association Les Majorettes Twirling Gaillon Aubevoye va participer au championnat de France en groupe le 1^{er} mai 2026. Il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 1 900 € afin de compléter le financement de cette opération.

Le Conseil Municipal est donc invité à se prononcer sur l'octroi de cette subvention, à savoir :

✓ Les Majorettes Twirling Gaillon Aubevoye	1 900 €
--	---------

DECISION

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 instituant une obligation de signature du contrat d'engagement républicain,

Vu la Loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu le Décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris en application de l'article 10-1 de la Loi du 12 avril 2000 précitée,

Vu la Délibération du Conseil Municipal n°2026-02-02 du 12/02/2026 approuvant le budget primitif 2026,

Le Conseil Municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

Décide,

-d'approuver la liste des subventions pour l'année 2026 présentée comme suit :

Nom de l'association	Allocation 2026	Allocation exceptionnelle 2026	Vote
Fonction 4 : Sport et jeunesse			
Les Majorettes Twirling Gaillon Aubevoye		1 900 €	Unanimité

-D'inscrire les crédits correspondants au budget primitif 2026 au compte 65748 « subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé ».

Certifiée exécutoire le 26/02/2026
Mme la Maire

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

Délibération n°2026-02-07

Rapporteur : Mme MARIEN

Objet : Direction des Moyens Généraux – Créances éteintes Budget 2026

RAPPORT

Chaque année, certaines créances demeurent irrécouvrables, même après plusieurs procédures de recouvrement engagées par les services de la Trésorerie.

Parmi ces créances irrécouvrables, on distingue deux types :

- les admissions en non-valeur, créances pour lesquelles, malgré les diligences effectuées, aucun recouvrement n'a pu être obtenu (*montant inférieur à un seuil de poursuites, combinaison infructueuse d'actes*). Il est à préciser que l'admission en non-valeur n'exclut nullement un recouvrement ultérieur, si le redevable revenait à une situation permettant le recouvrement.

- les créances éteintes. On constate l'extinction de ces créances, définitivement effacées, consécutivement à la liquidation judiciaire de fournisseurs ou de sociétés titulaires de marchés publics. Ces créances sont annulées par décision judiciaire (*clôture insuffisante d'actif, règlement judiciaire, surendettement décision d'effacement de dette*). Pour ces créances éteintes, la ville et la trésorerie ne pourront plus tenter d'action de recouvrement.

La Trésorerie vient de nous informer de la clôture pour insuffisance d'actifs des sociétés suivantes : (3 listes)

- Liste n°7776890131/2025 relative à un redevable pour la TLPE pour un montant total de 1308,20 €,
- Liste n° 6900550831 / 2025 relative à un redevable, pour la TLPE pour un montant total de 159,30 €,
- Liste n° 7776900131 / 2025 relative à un redevable pour la TLPE pour un montant total de 463,30 €.

Le montant des créances éteintes représente un montant total de 1930,80 €.

En conséquence, il est proposé :

► d'admettre en créances éteintes pour les montants suivants :

6542 - Créances éteintes 1930,80 € ;

► d'autoriser l'inscription des crédits au budget de la Ville 2026 au compte 6542.

DECISION

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits des Communes, des Départements et des Régions,

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

Vu la Loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu l'instruction comptable M57,

Le Conseil Municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 1 abstention (M. PIEDEFER),

Décide,

-D'autoriser l'admission en créances éteintes des titres de recettes pour insuffisance d'actifs des sociétés suivantes : (3 listes)

- Liste n°7776890131/2025 relative à un redevable pour la TLPE pour un montant total de 1308,20 €,
- Liste n° 6900550831 / 2025 relative à un redevable pour la TLPE pour un montant total de 159,30 €,
- Liste n° 7776900131 / 2025 relative à un redevable pour la TLPE pour un montant total de 463,30 €.

Le montant des créances éteintes représente un montant total de 1930,80 €.

-De dire que la dépense en résultant est inscrite au budget 2026 compte 6542 - créances éteintes.

Certifiée exécutoire le 26/02/2026
Mme la Maire

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

Délibération n°2026-02-08

Rapporteur : Mme HANTZ

Objet : Direction des Moyens Généraux - Prolongation de la Délégation de Service Public portant sur le contrat d'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement et autres occupations commerciales du domaine public

RAPPORT

Pour mémoire, le contrat d'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement et autres occupations commerciales du domaine public a été conclu avec la société SOMAREP le 18 avril 2021 pour une durée de 5 ans à compter de cette date. Par conséquent, la fin d'exécution du contrat est prévue au 18 avril 2026.

Néanmoins compte tenu que l'année 2026 est une année d'élection municipale nécessitant la mise en place d'une nouvelle équipe, il est proposé au conseil municipal de prolonger la durée du contrat d'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement et autres occupations commerciales du domaine public jusqu'au 31 décembre 2026. En effet, cela permettra à la nouvelle équipe municipale de relancer un nouveau contrat d'exploitation.

Dans le cadre de l'équilibre financier du contrat, la redevance versée par le délégataire à la Ville pour la période du 19 avril au 31 décembre 2026 sera de 12 500 € TTC. Il est à noter que pour 2026, le montant total de redevance à percevoir, prolongation et révisions de prix comprises, sera d'environ 28 500 € TTC.

Il est donc proposé d'approuver les termes de l'avenant n°5 de prolongation et d'autoriser sa signature.

DÉCISION

Vu les dispositions du Code de la Commande Publique ;

Vu les articles L.1411-6 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations de service public ;

Vu le contrat d'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement et autres occupations commerciales du domaine public en date du 18/04/2021 ;

Vu l'avis favorable de la Commission de délégation des services publics locaux du 28/01/2026 ;

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

Le Conseil Municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 1 contre (M. PIEDEFER),

Décide,

-D'approuver le principe de prolongation de la Délégation de Service Public portant sur le contrat d'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement et autres occupations commerciales du domaine public jusqu'au 31 Décembre 2026.

-D'autoriser Madame la Maire, ou son représentant, à signer un avenant ayant pour objet la prolongation du contrat d'exploitation des marchés communaux d'approvisionnement et autres occupations commerciales du domaine public conclu avec la société SAS SOMAREP jusqu'au 31 décembre 2026.

-De dire que la recette en résultant est inscrite au budget primitif 2026.

Certifiée exécutoire le 26/02/2026
Mme la Maire

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

Délibération n°2026-02-09

Rapporteur : M MENDY

Objet : Direction des Moyens Généraux - Garantie d'emprunt de MonLogement27 concernant le projet de réhabilitation de 211 logements du quartier de la Verte Bonne (Immeubles Alouettes, Canaris, Colibris, Loriots, Roitelets, Mandarins et Serins)

RAPPORT

Il est rappelé que la Commune apporte sa garantie aux programmes de construction ou d'amélioration de logements locatifs sociaux qui répondent aux objectifs du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Cette garantie d'emprunt par la collectivité permet aux bailleurs sociaux d'obtenir l'emprunt sollicité auprès des banques et de financer leurs projets.

La Société anonyme d'économie mixte « MonLogement27 » a sollicité la Ville pour les travaux de réhabilitation liés au confort, à la sécurité et à l'amélioration énergétique de 211 logements au quartier de la Verte Bonne des immeubles Alouettes, Canaris, Colibris, Loriots, Roitelets, Mandarins et Serins à Gaillon.

Pour information, le démarrage des travaux est prévu en septembre 2026 et ML27 envisage de contracter des emprunts d'un montant maximum de 7 336 021 € aux conditions suivantes :

Libellé	Emprunts bancaires	Eco-prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations
Type de prêt	Taux fixe ou Livret A + marge de 0,60 %	Livret A – 0,25 %
Durée	25 ans maximum	25 ans
Montant	5 257 521 €	2 078 500 €
Taux d'intérêt	Maximum de TLA + 0,60 %	1,45 % (LA de 1,70 %)

Ces emprunts pourront être réalisés soit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, soit auprès d'établissements bancaires, selon les barèmes au moment de la réalisation dès lors que les taux proposés sont inférieurs au Livret A + marge de 0,60 %, soit un taux de 2,30 % à aujourd'hui.

S'agissant de la garantie d'emprunt, le Département de l'Eure a été sollicité à hauteur de 10 % et il est prévu de solliciter l'Agglomération Seine Eure à hauteur de 60 %.

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

Il est demandé à la Ville d'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 30 % du besoin à emprunter, soit un montant maximum de 2 200 806,30 €.

Il est donc proposé d'accepter la demande présentée par la société MonLogement27 pour garantir l'emprunt qui sera contracté pour les travaux de réhabilitation de 211 logements au quartier de la Verte Bonne des immeubles Alouettes, Canaris, Colibris, Loriots, Roitelets, Mandarins et Serins à Gaillon.

Mme La Maire remercie M. MENDY pour cette présentation et précise certains points : Par exemple, il s'agira de volets électriques, toutes les huisseries vont être remplacées, les portes d'entrée, les halls vont être remodelés, les toitures vont être refaites également. Elle ajoute que toutes les salles de bains vont être refaites ainsi que les cuisines, que cela est vraiment une réhabilitation d'ampleur nécessitant 6 à 8 mois de préparation et que pour cette raison les travaux sur les appartements commenceront en septembre. Elle précise que chaque appartement nécessitera à peu près une intervention d'une semaine, que les habitants ont déjà reçu des courriers d'information et que les entreprises choisies feront du porte à porte pour voir ce qu'il y a à faire exactement. Elle fait part de son contentement concernant ce projet parce que ce quartier a été un peu délaissé.

M. MENDY informe qu'il y aura également une permanence pour permettre aux locataires de rencontrer les entreprises de travaux et un accompagnement social pour les locataires en difficultés va être mis en place. Il ajoute que les halls vont être rétrécis et cela permettra d'agrandir un certain nombre de logements et de les passer en logements en accès « Personne à Mobilité Réduite ».

DECISION

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Considérant le projet de travaux de réhabilitation de 211 logements au quartier de la Verte Bonne des immeubles Alouettes, Canaris, Colibris, Loriots, Roitelets, Mandarins et Serins à Gaillon,

Le Conseil Municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

Décide,

-D'accepter le principe de garantie d'emprunt qui sera contracté par la société anonyme d'économie mixte « MonLogement27 » pour les travaux de réhabilitation de 211 logements au quartier de la Verte Bonne des immeubles Alouettes, Canaris, Colibris, Loriots, Roitelets, Mandarins et Serins à Gaillon.

-D'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 30 % du besoin à emprunter, soit un montant maximum de 2 200 806,30 €.

Certifiée exécutoire le 26/02/2026
Mme la Maire

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

Délibération n°2026-02-10

Rapporteur : M. MOUAKA

Objet : Direction des Moyens Généraux – Adhésion à l'association Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms et souscription à la mise à disposition de l'accord cadre Services d'impression

RAPPORT

La Commune de Gaillon est actuellement engagée en matière de services d'impression avec les prestataires CANON et LIXXBAIL. Cet engagement arrivant à échéance d'ici le mois de mars 2026. Afin de réaliser des économies, il est proposé d'adhérer à la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT) afin de pouvoir bénéficier de tarifs extrêmement avantageux, de réaliser des économies substantielles et de rationaliser les dépenses notamment en matière de services d'impression.

L'accord-cadre mis à disposition (2024_AOO_SERVICES_IMPRESSIION) intitulé « SERVICES D'IMPRESSIION – ACHAT ET LOCATION DES MATERIELS D'IMPRESSIION BUREAUTIQUES, DE CONSOMMABLES D'IMPRESSIION ET PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES » permettrait de faire environ 30% d'économie sur les coûts de maintenance copieurs, et environ 67% d'économie sur la location des copieurs (leasing).

La CANUT qui est une association loi 1901 à but non-lucratif, finance la préparation, la mise en œuvre, et le suivi d'exécution de l'accord-cadre (notamment le pilotage du fournisseur, la gestion des avenants, et l'assistance aux bénéficiaires).

A ce titre, elle facture une redevance annuelle en terme à échoir (basée sur l'année civile) au bénéficiaire de la convention.

Lors de la première année d'accès à l'accord-cadre, ce montant sera calculé prorata temporis (*différence entre le nombre de mois restant de l'année civile et le mois qui suit la signature de la convention*).

Si le bénéficiaire de la convention est déjà bénéficiaire d'un ou plusieurs accords-cadres proposés par la CANUT, pour lesquels une redevance annuelle est facturée, une remise tarifaire sera appliquée conformément aux tableaux suivants :

PROCES-VERBAL
 CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
 Affiché le 09/03/2026

Coût annuel	Etablissement >=500 employés			Etablissement <500 employés			Etablissement <100 employés		
	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U. HT remisé	Total HT	TTC	P.U. HT remisé	Total HT	TTC
Structure seule									
1er accord-cadre	600 €	600 €	720 €	300 €	300 €	360 €	150 €	150 €	180 €
2 accords-cadres remise 20%	480 €	960 €	1 152 €	240 €	480 €	576 €	120 €	240 €	288 €
3 accords-cadres remise 30%	420 €	1 260 €	1 512 €	210 €	630 €	756 €	105 €	315 €	378 €
4 accords-cadres remise 40%	360 €	1 440 €	1 728 €	180 €	720 €	864 €	90 €	360 €	432 €
5 accords-cadres remise 45%	330 €	1 650 €	1 980 €	165 €	825 €	990 €	83 €	413 €	495 €
6 accords-cadres remise 50% = PLAFOND	300 €	1 800 €	2 160 €	150 €	900 €	1 080 €	75 €	450 €	540 €

M. PIEDEFER demande si le coût de l'économie à venir est connu.

M. MOUKA indique que le coût actuel est de 30 000 € environ et que le gain sera minimum de 15 000 € avec ce partenaire.

DECISION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles L. 2113-2 et suivants du code de la commande publique relatifs aux centrales d'achat ;

Vu l'article R. 2162-4 2° du code de la commande publique relatif aux accords-cadres ;

Vu les statuts de la CANUT, association loi 1901 à but non-lucratif ;

Le Conseil Municipal, entendu le rapporteur,

Après en avoir délibéré, par 26 voix pour et 1 abstention (M. PIEDEFER),

Décide,

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

- ✓ D'autoriser Madame la Maire à signer la convention d'adhésion à la CANUT ainsi qu'à l'accord-cadre 2024_AOO_SERVICES_IMPRESSION et tout document relatif à ce dossier ainsi que les avenants éventuels en moins-value, dépourvus d'incidence financière, ou générant une plus-value inférieure à 5 % du montant initial, dans le respect de l'estimation prévisionnelle,
- ✓ De verser chaque année la cotisation d'utilisation des marchés facturés selon le nombre de mises à disposition d'accords-cadres,
- ✓ De dire que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget principal.

Certifiée exécutoire le 26/02/2026
Mme la Maire

La séance est close à 20h45.

La Maire,

Odile HANTZ.

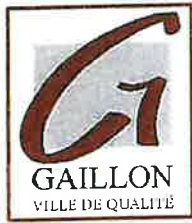
La Secrétaire,

Chiraz MOALIC.

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 FEVRIER 2026
Affiché le 09/03/2026

SIGNATURES

ANNEXES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'EURE
—
COMMUNE DE GAILLON

DECISION

Décision portant sur le financement du projet de renforcement de la cybersécurité de la ville de Gaillon
D_CP_2026_002

La Maire de la commune de Gaillon,

Vu la délibération du 27 Juin 2024 autorisant Madame la Maire à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions dans tous les demandes de compétences de la commune, en fonctionnement et en investissement et confirmée par délibération.

Vu les dispositifs de financement auxquels le projet de renforcement de la cybersécurité de la ville de Gaillon peut prétendre, dont notamment la Dotation d'Équipement en Territoire Ruraux de l'Etat,.

Considérant que le projet de renforcement de la cybersécurité de la ville de Gaillon, est estimé à 45 708.00 € HT soit 54 849.60 € TTC

Décide

ARTICLE 1 :

De solliciter la Dotation d'Équipement en Territoire Ruraux de l'Etat pour le financement du projet de renforcement de la cybersécurité de la ville de Gaillon.

ARTICLE 2:

Le plan de financement relatif au projet de renforcement de la cybersécurité de la ville de Gaillon est le suivant

:

Financement	Montant HT de la subvention	Taux
ETAT (DETR)	15 157.20	30%
Sous total Subventions publiques	15 157.20	30%
Fonds propres	35 366.80	70%
TOTAL	50 524.00	100%

Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le **SLOW**
ID : 027-212702757-20260109-D_CP_2026_002-AI

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R.102 du Code des Tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Gaillon, le **09 JAN. 2026**
La Maire

Odile HANTZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE GAILLON

DECISION

Décision portant sur le financement du projet de défense extérieure contre l'incendie de la commune de Gaillon
D_CP_2026_003

La Maire de la commune de Gaillon,

Vu la délibération du 27 Juin 2024 autorisant Madame la Maire à demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions dans tous les demandes de compétences de la commune, en fonctionnement et en investissement et confirmée par délibération.

Vu les dispositifs de financement auxquels le projet de défense extérieure contre l'incendie de la commune de Gaillon peut prétendre, dont notamment la Dotation d'Equipement en Territoire Ruraux de l'Etat.

Considérant que le projet de défense extérieure contre l'incendie de la commune de Gaillon, est estimé à 213 800.00 € HT soit 256 560.00 € TTC

Décide

ARTICLE 1 :

De solliciter la Dotation d'Equipement en Territoire Ruraux de l'Etat pour le financement du projet de défense extérieure contre l'incendie de la commune de Gaillon.

ARTICLE 2 :

Le plan de financement relatif au projet de défense extérieure contre l'incendie de la commune de Gaillon est le suivant :

Financement	Montant HT de la subvention	Taux
ETAT (DETR)	69 240.00	30%
Sous total Subventions publiques	69 240.00	30%
Fonds propres	149 660.00	70%
TOTAL	213 800.00	100%

Envoyé en préfecture le 09/01/2026
Reçu en préfecture le 09/01/2026
Publié le
ID : 027-212702757-20260109-D_CP_2026_003-AI

SLO

ARTICLE 3 :

Conformément à l'article R.102 du Code des Tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Fait à Gaillon, le 09 JAN 2026
La Maire

Odile HANTZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE GAILLON

DECISION
D_CP_2026_004

Portant sur l'attribution du marché 250400 : Reconstruction du restaurant scolaire de l'école Paul Doumer et d'une salle polyvalente

- Lot n°1 : Démolition - Désamiantage - Déplombage**
- Lot n°2 : Terrassement - Gros OEuvre**
- Lot n°3 : Charpente**
- Lot n°4 : Couverture – Traitement de façades**
- Lot n°5 : Menuiserie extérieure**
- Lot n°6 : Métallerie**
- Lot n°7 : Menuiserie intérieure - Mobilier - Signalétique - Plafond Bois**
- Lot n°8 : Plâtrerie - Plafond suspendu**
- Lot n°9 : Peinture - Revêtement muraux**
- Lot n°10 : Revêtement de sol**
- Lot n°11 : Électricité**
- Lot n°12 : Génie climatique - Plomberie**
- Lot n°13 : Equipements de cuisine**
- Lot n°14 : VRD - Espaces verts**

La Maire de la commune de Gaillon,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1111-1 et suivants ;

Vu la délibération du 27 juin 2024 autorisant Madame la Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant la procédure menée relative à l'attribution du marché n°250400 : Reconstruction du restaurant scolaire de l'école Paul Doumer et d'une salle polyvalente:

- Lot n°1 : Démolition - Désamiantage - Déplombage
- Lot n°2 : Terrassement - Gros OEuvre
- Lot n°3 : Charpente
- Lot n°4 : Couverture – Traitement de façades
- Lot n°5 : Menuiserie extérieure
- Lot n°6 : Métallerie
- Lot n°7 : Menuiserie intérieure - Mobilier - Signalétique - Plafond Bois
- Lot n°8 : Plâtrerie - Plafond suspendu
- Lot n°9 : Peinture - Revêtement muraux
- Lot n°10 : Revêtement de sol
- Lot n°11 : Électricité
- Lot n°12 : Génie climatique - Plomberie
- Lot n°13 : Equipements de cuisine
- Lot n°14 : VRD - Espaces verts

Considérant le rapport d'analyse des offres relatif aux 14 lots du marché scolaire de l'école Paul Doumer et d'une salle polyvalente.

Considérant les documents transmis par les sociétés attributaires relatifs aux articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique.

Decide

Article 1 – Conformément aux rapport d'analyse, d'attribuer les contrats relatifs au marché de Reconstruction du restaurant scolaire de l'école Paul Doumer et d'une salle polyvalente comme suit :

- Lot n°1 « Démolition - Désamiantage – Déplombage » attribué à la société MARELLE, sise 76640 ALVIMARE , pour un montant de 35 764.00 € HT soit 42 916.80 € TTC ;
- Lot n°2 « Terrassement - Gros Œuvre » attribué à la société BOUQUET, sise 27200 VERNON, pour un montant de 393 810.42 € HT soit 472 572.50 € TTC ;
- Lot n°3 « Charpente » attribué à la société BOMATEC, sise 76490 RIVES-EN -SEINE, pour un montant de 309 451.57 € HT soit 371 353.88 € TTC ;
- Lot n°4 « Couverture – Traitement de façades » attribué à la société JOLY, sise 27950 SAINT-MARCEL, pour un montant de 298 495.95 € HT soit 358 195.14 € TTC ;
- Lot n°5 « Menuiserie extérieure » attribué à la société MONGRENIER, sise 27502 PONT AUDEMER, pour un montant de 108 559.00 € HT soit 130 270.80 € TTC ;
- Lot n°6 « Metallerie » est déclaré sans suite ;
- Lot n°7 « Menuiserie intérieure - Mobilier - Signalétique - Plafond Bois » attribué à la société JPV BATIMENT, sise 27000 EVREUX, pour un montant de 253 469.79 € HT soit 304 163.75 € TTC ;
- Lot n°8 « Plâtrerie - Plafond suspendu » attribué à la société DBRL, sise 78920 ECQUEVILLY, pour un montant de 64 771.60 € HT soit 77 725.92 € TTC ;
- Lot n°9 « Peinture - Revêtement muraux » attribué à la société SOGEP- Société Générale de Peinture, sise 76410 TOURVILLE LA RIVIERE, pour un montant de 26 688.70 € HT soit 32 026.44 € TTC ;
- Lot n°10 « Revêtement de sol » attribué à la société KORKMAZ CARRELAGE, sise 27000 EVREUX, pour un montant de 61 978.75 € HT soit 74 374.50 € TTC ;
- Lot n°11 « Électricité » attribué à la société CARELEC, sise 27100 VAL-DE-REUIL, pour un montant de 107 036.95 € HT soit 128 444.34 € TTC ;
- Lot n°12 « Génie climatique – Plomberie » attribué à la société GOUGEON, sise 27600 SAINT PIERRE LA GARENNE, pour un montant 419 459.20 € HT soit 503 351.04 € TTC ;
- Lot n°13 « Equipements de cuisine » attribué à la société G'FROID, sise 76320 SAINT PIERRE LES ELBEUF, pour un montant de 100 000 € HT soit 120 000 € TTC ;

- Lot n°14 « VRD - Espaces verts » attribué à la société VERLEYEN TERRASSEMENT, sise 27600 SAINT-AUBIN-SUR-GAILLON, pour un montant de 291 724.05 € HT soit 350 068.86 € TTC.

Article 2 – Le marché est conclu pour une durée de 28 mois (comprenant 2 mois de préparation de chantier et 12 mois de parfait achèvement).

Le délai d'exécution global de réalisation des travaux est fixé à 16 mois dont 2 mois de préparation de chantier.

Article 3 – de déclarer les offres relative au Lot n°6 « Métallerie » inacceptables conformément aux dispositions de l'article L2152-3 du Code de la commande publique au motif que ces offres excèdent les crédits budgétaires alloués au marché et de déclarer la procédure d'attribution relative au lot n°6 « Métallerie » sans suite afin de relancer une nouvelle procédure d'attribution concernant ce lot sur la base d'un nouveau cahier des charges.

Article 4 – Conformément à l'article R.102 du Code des Tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication

Fait à Gaillon, le 5 JAN. 2026
La Maire

Odile HANTZ

1
2
3

4
5



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE GAILLON

DECISION
D_CP_2026_005

Portant sur la signature de la vente d'un broyeur de végétaux du service Espaces Verts à la société UNIVERS DU JARDIN

La Maire de la Commune de Gaillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et suivants ;

Vu la délibération n°2024-06-44 du 27 Juin 2024 relative à la modification des délégations du Conseil Municipal à Mme la Maire.

Considérant ladite vente,

DÉCIDE

Article 1 :
De signer la vente d'un broyeur de végétaux du service Espaces Verts à la société UNIVERS DU JARDIN, sise Hameau d'Ingremare, 1 rue des vosgosses 27600 FONTAINE-BELLENGER.

Article 2 :
Que cette vente sera réalisée dans le cadre de la reprise de l'ancien broyeur, objet de cette décision, par la société UNIVERS DU JARDINS, pour l'achat d'un nouveau broyeur par la commune.

Le numéro d'inventaire du bien dans l'actif est : 1719
La date d'entrée du bien dans l'actif de la commune est le 20 janvier 2011 pour une valeur initiale de 22 873.50 €
La valeur nette comptable du bien à la date de sortie de l'actif est de 0.00 € entraînant donc une plus-value de reprise du bien à hauteur de 4 800 €.

Article 3 :
La Directrice Générale des Services et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :
La présente décision
- sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure au titre du contrôle de légalité
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme la Maire de Gaillon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil

Hôtel de Ville – 2 rue du Général de Gaulle – 27600 GAILLON
Tél : 02 32 77 50 00 – Site : www.ville-gaillon.fr

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le 16/01/2026
ID : 027-212702757-20251212-D_CP_2026_005-AI

des actes administratifs de la commune de Gaillon ou à compter de la réponse du Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée :
-à M. le Sous-Préfet des Andelys

Notifiée à :
- le représentant de la société UNIVERS DU JARDIN

Fait à Gaillon, le 12 décembre 2025
La Maire

Odile HANTZ





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE GAILLON

DECISION DU MAIRE
2026-6

Portant sur la signature d'une convention de mandat pour l'enregistrement et l'encaissement des inscriptions en ligne de la course pédestre Les Boucles d'Eure 2026

La Maire de la Commune de Gaillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et suivants ;

Vu la délibération n°2024-06-44 du 27 Juin 2024 relative à la modification des délégations du Conseil Municipal à Mme la Maire.

Considérant que la Ville de Gaillon est chargée de l'organisation des Boucles d'Eure 2026,

DÉCIDE

Article 1 :

De signer la convention de mandat pour l'enregistrement et l'encaissement des inscriptions en ligne de la course pédestre Les Boucles d'Eure 2026 entre la ville de Gaillon (mandant), la société Njuko SAS (mandataire) et la société MPSE Chrono (prestataire).

Article 2 :

Que le 12 avril 2026, la Commune de Gaillon organisera une épreuve sportive intitulée « Les Boucles d'Eure 2026 », qu'elle souhaite confier au prestataire la gestion des inscriptions en ligne, et leur encaissement à la société et qu'elle fixera les tarifs d'inscription par délibération le 10/02/20026.

Que la convention est signée dans les termes suivants :

-La Ville confie au mandataire les opérations suivantes :

- ✓ Enregistrement des inscriptions en ligne,
- ✓ Encaissement des inscriptions en ligne,
- ✓ Remboursement des recettes encaissées à tort,
- ✓ Reversement à la commune des recettes collectées.

-La société reversera les sommes encaissées après l'événement, sur le compte de la commune.

-Le mandataire percevra une commission sur les bases suivantes, réglée par le participant :

- ✓ 5% par inscription payée par carte de crédit avec un minimum de 0.70 euro HT par inscription,
- ✓ 0,30 euro HT par inscription payée autrement que par carte de crédit,
- ✓ 5% du montant de chaque remboursement effectué via l'application.

Le mandataire retiendra automatiquement sur chaque transaction la commission à percevoir et reversera les sommes restantes dues à la Collectivité

Hôtel de Ville – 2 rue du Général de Gaulle – 27600 GAILLON
Tél : 02 32 77 50 00 – Site : www.ville-gaillon.fr

Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le

ID : 027-212702757-20260116-2026_6-AU

510

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision

- sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure au titre du contrôle de légalité
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme la Maire de Gaillon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Mme la Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée :

- à M. le Sous-Préfet des Andelys

Notifiée à :

- la société Njuko SAS (mandataire)
- la société MPSE Chrono (prestataire)



Fait à Gaillon, le 16/01/2026

La Maire

Odile HANTZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE GAILLON

DECISION DU MAIRE
2026-7

Portant sur la signature d'une convention pour une communication de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 du 12 avril 2026

La Maire de la Commune de Gaillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et suivants ;

Vu la délibération n°2024-06-44 du 27 Juin 2024 relative à la modification des délégations du Conseil Municipal à Mme la Maire.

Considérant que la Ville de Gaillon est chargée de l'organisation des Boucles d'Eure 2026,

DECIDE

Article 1 :

De signer la convention de collaboration définissant les conditions pour une prestation de communication dans le cadre de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 avec la société Peugeot - Gervilliers Gaillon.

Article 2 :

Que la convention est signée dans les termes suivants :

- La société s'engage à fournir à la ville les prestations suivantes :
 - Une prestation financière d'un montant de 400€, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou virement bancaire
- Les banderoles seront fournies par la société.
- La Ville s'engage auprès de la société signataire à valoriser et donner de la visibilité à ce partenariat (affichage des banderoles avec le logo de la société).
- Durée : pour la 6^{ème} édition des Boucles d'Eure du 12 avril 2026 sans tacite reconduction.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision

- sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure au titre du contrôle de légalité
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme la Maire de Gaillon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Mme la Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Hôtel de Ville – 2 rue du Général de Gaulle – 27600 GAILLON
Tél : 02 32 77 50 00 – Site : www.ville-gaillon.fr

Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le

SLO

ID : 027-212702757-20260116-2026_7-AU

Ampliation en sera adressée :
-à M. le Sous-Préfet des Andelys

Notifiée à :
- la société Peugeot - Gervilliers Gaillon



Fait à Gaillon, le 16/01/2026
La Maire

Odile HANTZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'EURE
—
COMMUNE DE GAILLON

DECISION DU MAIRE
2026-8

Portant sur la signature d'une convention pour une communication de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 du 12 avril 2026

La Maire de la Commune de Gaillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et suivants ;

Vu la délibération n°2024-06-44 du 27 Juin 2024 relative à la modification des délégations du Conseil Municipal à Mme la Maire.

Considérant que la Ville de Gaillon est chargée de l'organisation des Boucles d'Eure 2026,

DECIDE

Article 1 :

De signer la convention de collaboration définissant les conditions pour une prestation de communication dans le cadre de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 avec la jardinerie Delbard Le Val d'Hazey-Aubevoye.

Article 2 :

Que la convention est signée dans les termes suivants :

- La société s'engage à fournir à la ville les prestations suivantes :
 - Une prestation financière d'un montant de 500€, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou virement bancaire
- Les banderoles seront fournies par la société.
- La Ville s'engage auprès de la société signataire à valoriser et donner de la visibilité à ce partenariat (affichage des banderoles avec le logo de la société).
- Durée : pour la 6^{ème} édition des Boucles d'Eure du 12 avril 2026 sans tacite reconduction.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision


- sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure au titre du contrôle de légalité
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme la Maire de Gaillon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Mme la Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.


Hôtel de Ville – 2 rue du Général de Gaulle – 27600 GAILLON
Tél : 02 32 77 50 00 – Site : www.ville-gaillon.fr

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le **SLOW**
ID : 027-212702757-20260116-2026_8-AU

Ampliation en sera adressée :
-à M. le Sous-Préfet des Andelys

Notifiée à :
- la jardinerie Delbard Le Val d'Hazey-Aubevoye

Fait à Gaillon, le 16/01/2026
La Maire

Odile HANTZ





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'EURE
—
COMMUNE DE GAILLON

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 027-212702757-20260116-2026_9-AU

DECISION DU MAIRE
2026-9

Portant sur la signature d'une convention pour une communication de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 du 12 avril 2026

La Maire de la Commune de Gaillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et suivants ;

Vu la délibération n°2024-06-44 du 27 Juin 2024 relative à la modification des délégations du Conseil Municipal à Mme la Maire.

Considérant que la Ville de Gaillon est chargée de l'organisation des Boucles d'Eure 2026,

DECIDE

Article 1 :

De signer la convention de collaboration définissant les conditions pour une prestation de communication dans le cadre de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 avec la société Dolléans Service Gaillon.

Article 2 :

Que la convention est signée dans les termes suivants :

- La société s'engage à fournir à la ville les prestations suivantes :
 - Une prestation financière d'un montant de 500€, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou virement bancaire
- Les banderoles seront fournies par la société.
- La Ville s'engage auprès de la société signataire à valoriser et donner de la visibilité à ce partenariat (affichage des banderoles avec le logo de la société).
- Durée : pour la 6^{ème} édition des Boucles d'Eure du 12 avril 2026 sans tacite reconduction.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision

- sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure au titre du contrôle de légalité
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme la Maire de Gaillon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Mme la Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Hôtel de Ville – 2 rue du Général de Gaulle – 27600 GAILLON
Tél : 02 32 77 50 00 – Site : www.ville-gaillon.fr

Envoyé en préfecture le 19/01/2026

Reçu en préfecture le 19/01/2026

Publié le

SLOW

ID : 027-212702757-20260116-2026_9-AU

Ampliation en sera adressée :
-à M. le Sous-Préfet des Andelys

Notifiée à :
- la société Dolléans Service Gaillon



Fait à Gaillon, le 16/01/2026

La Maire

Odile HANTZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'EURE
COMMUNE DE GAILLON

DECISION DU MAIRE
2026-10

Portant sur la signature d'une convention pour une communication de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 du 12 avril 2026

La Maire de la Commune de Gaillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et suivants ;

Vu la délibération n°2024-06-44 du 27 Juin 2024 relative à la modification des délégations du Conseil Municipal à Mme la Maire.

Considérant que la Ville de Gaillon est chargée de l'organisation des Boucles d'Eure 2026,

DECIDE

Article 1 :

De signer la convention de collaboration définissant les conditions pour une prestation de communication dans le cadre de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 avec la société ICF SECURITE Courcelles sur Seine.

Article 2 :

Que la convention est signée dans les termes suivants :

- La société s'engage à fournir à la ville les prestations suivantes :
 - Une prestation financière d'un montant de 200€, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou virement bancaire
- Les banderoles seront fournies par la société.
- La Ville s'engage auprès de la société signataire à valoriser et donner de la visibilité à ce partenariat (affichage des banderoles avec le logo de la société).
- Durée : pour la 6^{ème} édition des Boucles d'Eure du 12 avril 2026 sans tacite reconduction.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision

- sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure au titre du contrôle de légalité
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme la Maire de Gaillon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Mme la Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Hôtel de Ville – 2 rue du Général de Gaulle – 27600 GAILLON
Tél : 02 32 77 50 00 – Site : www.ville-gaillon.fr

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le **SLOW**
ID : 027-212702757-20260116-2026_10-AU

Ampliation en sera adressée :
-à M. le Sous-Préfet des Andelys

Notifiée à :
- la société ICF SECURITE Courcelles sur Seine



Fait à Gaillon, le 16/01/2026
La Maire

Odile HANTZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'EURE
—
COMMUNE DE GAILLON

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 027-212702757-20260202-2026_18-AU

DECISION DU MAIRE
2026-18

Portant sur la signature d'une convention pour une communication de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 du 12 avril 2026

La Maire de la Commune de Gaillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et suivants ;

Vu la délibération n°2024-06-44 du 27 Juin 2024 relative à la modification des délégations du Conseil Municipal à Mme la Maire.

Considérant que la Ville de Gaillon est chargée de l'organisation des Boucles d'Eure 2026,

DECIDE

Article 1 :

De signer la convention de collaboration définissant les conditions pour une prestation de communication dans le cadre de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 avec la société Paysages Adeline

Article 2 :

Que la convention est signée dans les termes suivants :

- La société s'engage à fournir à la ville les prestations suivantes :
 - Une prestation financière d'un montant de 500€, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou virement bancaire
- Les banderoles seront fournies par la société.
- La Ville s'engage auprès de la société signataire à valoriser et donner de la visibilité à ce partenariat (affichage des banderoles avec le logo de la société).
- Durée : pour la 6^{ème} édition des Boucles d'Eure du 12 avril 2026 sans tacite reconduction.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision

- sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure au titre du contrôle de légalité
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme la Maire de Gaillon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Mme la Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Hôtel de Ville – 2 rue du Général de Gaulle – 27600 GAILLON
Tél : 02 32 77 50 00 – Site : www.ville-gaillon.fr

Ampliation en sera adressée :
-à M. le Sous-Préfet des Andelys

Notifiée à :
- la société Paysages Adeline

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 027-212702757-20260202-2026_18-AU

SLOW



Fait à Gaillon, le 02/02/2026
La Maire

Odile HANTZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'EURE
—
COMMUNE DE GAILLON

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 027-212702757-20260202-2026_19-AU

DECISION DU MAIRE
2026-19

Portant sur la signature d'une convention pour une communication de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 du 12 avril 2026

La Maire de la Commune de Gaillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et suivants ;

Vu la délibération n°2024-06-44 du 27 Juin 2024 relative à la modification des délégations du Conseil Municipal à Mme la Maire.

Considérant que la Ville de Gaillon est chargée de l'organisation des Boucles d'Eure 2026,

DECIDE

Article 1 :

De signer la convention de collaboration définissant les conditions pour une prestation de communication dans le cadre de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 avec la société COLAS France

Article 2 :

Que la convention est signée dans les termes suivants :

-La société s'engage à fournir à la ville le matériel suivant :

- ✓ 2 cartons de 12 bombes de peinture bleue
- ✓ 2 cartons de 12 bombes de peinture orange
- ✓ 2 cartons de 12 bombes de peinture verte
- ✓ 2 cartons de 12 bombes de peinture jaune
- ✓ 12 rouleaux de rubalise

-Les banderoles seront fournies par la société.

-La Ville s'engage auprès de la société signataire à valoriser et donner de la visibilité à ce partenariat (affichage des banderoles avec le logo de la société).

-Durée : pour la 6^{ème} édition des Boucles d'Eure du 12 avril 2026 sans tacite reconduction.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision

-sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure au titre du contrôle de légalité

-peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme la Maire de Gaillon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)

- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Mme la Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Hôtel de Ville – 2 rue du Général de Gaulle – 27600 GAILLON
Tél : 02 32 77 50 00 – Site : www.ville-gaillon.fr

Ampliation en sera adressée :
-à M. le Sous-Préfet des Andelys

Notifiée à :
- la société COLAS France

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 027-212702757-20260202-2026_19-AU

SLO



Fait à Gaillon, le 02/02/2026
La Maire

Odile HANTZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'EURE
—
COMMUNE DE GAILLON

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 027-212702757-20260202-2026_20-AU

DECISION DU MAIRE
2026-20

Portant sur la signature d'une convention pour une communication de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 du 12 avril 2026

La Maire de la Commune de Gaillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et suivants ;

Vu la délibération n°2024-06-44 du 27 Juin 2024 relative à la modification des délégations du Conseil Municipal à Mme la Maire.

Considérant que la Ville de Gaillon est chargée de l'organisation des Boucles d'Eure 2026,

DECIDE

Article 1 :

De signer la convention de collaboration définissant les conditions pour une prestation de communication dans le cadre de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 avec le magasin Bricomarché.

Article 2 :

Que la convention est signée dans les termes suivants :

- La société s'engage à fournir à la ville les prestations suivantes :
 - Offrir 6 bons d'achat d'une valeur de 20 euros de chacun, soit au total 120 euros
 - Dotation en lots pour la tombola
- Les banderoles seront fournies par la société.
- La Ville s'engage auprès de la société signataire à valoriser et donner de la visibilité à ce partenariat (affichage des banderoles avec le logo de la société).
- Durée : pour la 6^{ème} édition des Boucles d'Eure du 12 avril 2026 sans tacite reconduction.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision

- sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure au titre du contrôle de légalité
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme la Maire de Gaillon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Mme la Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Hôtel de Ville – 2 rue du Général de Gaulle – 27600 GAILLON
Tél : 02 32 77 50 00 – Site : www.ville-gaillon.fr

Ampliation en sera adressée :
-à M. le Sous-Préfet des Andelys

Notifiée à :
- le magasin Bricomarché

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le **SLO**
ID : 027-212702757-20260202-2026_20-AU



Fait à Gaillon, le 02/02/2026
La Maire

Odile HANTZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'EURE

COMMUNE DE GAILLON

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 027-212702757-20260202-2026_21-AU

SLO

**DECISION DU MAIRE
2026-21**

Portant sur la signature d'une convention pour une communication de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 du 12 avril 2026

La Maire de la Commune de Gaillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et suivants ;

Vu la délibération n°2024-06-44 du 27 Juin 2024 relative à la modification des délégations du Conseil Municipal à Mme la Maire.

Considérant que la Ville de Gaillon est chargée de l'organisation des Boucles d'Eure 2026,

DECIDE

Article 1 :

De signer la convention de collaboration définissant les conditions pour une prestation de communication dans le cadre de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 avec la société Contant Location.

Article 2 :

Que la convention est signée dans les termes suivants :

- La société s'engage à fournir à la ville les prestations suivantes :
 - Une prestation financière d'un montant de 150€, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou virement bancaire
- Les banderoles seront fournies par la société.
- La Ville s'engage auprès de la société signataire à valoriser et donner de la visibilité à ce partenariat (affichage des banderoles avec le logo de la société).
- Durée : pour la 6^{ème} édition des Boucles d'Eure du 12 avril 2026 sans tacite reconduction.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision

- sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure au titre du contrôle de légalité
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme la Maire de Gaillon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Mme la Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Hôtel de Ville – 2 rue du Général de Gaulle – 27600 GAILLON
Tél : 02 32 77 50 00 – Site : www.ville-gaillon.fr

Ampliation en sera adressée :
-à M. le Sous-Préfet des Andelys

Notifiée à :
- la société Contant Location

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le **SLO**
ID : 027-212702757-20260202-2026_21-AU



Fait à Gaillon, le 02/02/2026
La Maire

Odile HANTZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'EURE

COMMUNE DE GAILLON

DECISION DU MAIRE
2026-22

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 027-212702757-20260202-2026_22-AU

510

Portant sur la signature d'une convention pour une communication de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 du 12 avril 2026

La Maire de la Commune de Gaillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et suivants ;

Vu la délibération n°2024-06-44 du 27 Juin 2024 relative à la modification des délégations du Conseil Municipal à Mme la Maire.

Considérant que la Ville de Gaillon est chargée de l'organisation des Boucles d'Eure 2026,

DECIDE

Article 1 :

De signer la convention de collaboration définissant les conditions pour une prestation de communication dans le cadre de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 avec la société groupe Emile Dufour SAS.

Article 2 :

Que la convention est signée dans les termes suivants :

- La société s'engage à fournir à la ville les prestations suivantes :
 - Une prestation financière d'un montant de 400€, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou virement bancaire
- Les banderoles seront fournies par la société.
- La Ville s'engage auprès de la société signataire à valoriser et donner de la visibilité à ce partenariat (affichage des banderoles avec le logo de la société).
- Durée : pour la 6^{ème} édition des Boucles d'Eure du 12 avril 2026 sans tacite reconduction.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :


La présente décision

- sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure au titre du contrôle de légalité
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme la Maire de Gaillon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Mme la Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Hôtel de Ville – 2 rue du Général de Gaulle – 27600 GAILLON
Tél : 02 32 77 50 00 – Site : www.ville-gaillon.fr

Ampliation en sera adressée :
-à M. le Sous-Préfet des Andelys

Notifiée à :
- la société groupe Emile Dufour SAS

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le 
ID : 027-212702757-20260202-2026_22-AU



Fait à Gaillon, le 02/02/2026
La Maire

Odile HANTZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'EURE
—
COMMUNE DE GAILLON

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 027-212702757-20260202-2026_23-AU

DECISION DU MAIRE
2026-23

Portant sur la signature d'une convention pour une communication de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 du 12 avril 2026

La Maire de la Commune de Gaillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et suivants ;

Vu la délibération n°2024-06-44 du 27 Juin 2024 relative à la modification des délégations du Conseil Municipal à Mme la Maire.

Considérant que la Ville de Gaillon est chargée de l'organisation des Boucles d'Eure 2026,

DECIDE

Article 1 :

De signer la convention de collaboration définissant les conditions pour une prestation de communication dans le cadre de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 avec la société la Centrale de Financement.

Article 2 :

Que la convention est signée dans les termes suivants :

- La société s'engage à fournir à la ville les prestations suivantes :
 - Une prestation financière d'un montant de 300€, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou virement bancaire
- Les banderoles seront fournies par la société.
- La Ville s'engage auprès de la société signataire à valoriser et donner de la visibilité à ce partenariat (affichage des banderoles avec le logo de la société).
- Durée : pour la 6^{ème} édition des Boucles d'Eure du 12 avril 2026 sans tacite reconduction.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision

- sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure au titre du contrôle de légalité
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme la Maire de Gaillon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Mme la Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Hôtel de Ville – 2 rue du Général de Gaulle – 27600 GAILLON
Tél : 02 32 77 50 00 – Site : www.ville-gaillon.fr

Ampliation en sera adressée :
-à M. le Sous-Préfet des Andelys

Notifiée à :
- la société la Centrale de Financement

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 027-212702757-20260202-2026_23-AU

SLO



Fait à Gaillon, le 02/02/2026
La Maire

Odile HANTZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'EURE

COMMUNE DE GAILLON

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

ID : 027-212702757-20260202-2026_24-AU

SLO

DECISION DU MAIRE
2026-24

Portant sur la signature d'une convention pour une communication de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 du 12 avril 2026

La Maire de la Commune de Gaillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et suivants ;

Vu la délibération n°2024-06-44 du 27 Juin 2024 relative à la modification des délégations du Conseil Municipal à Mme la Maire.

Considérant que la Ville de Gaillon est chargée de l'organisation des Boucles d'Eure 2026,

DECIDE

Article 1 :

De signer la convention de collaboration définissant les conditions pour une prestation de communication dans le cadre de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 avec la société CRAM.

Article 2 :

Que la convention est signée dans les termes suivants :

- La société s'engage à fournir à la ville les prestations suivantes :
 - Une prestation financière d'un montant de 1500 €, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou virement bancaire
- Les banderoles seront fournies par la société.
- La Ville s'engage auprès de la société signataire à valoriser et donner de la visibilité à ce partenariat (affichage des banderoles avec le logo de la société).
- Durée : pour la 6^{ème} édition des Boucles d'Eure du 12 avril 2026 sans tacite reconduction.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision

- sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure au titre du contrôle de légalité
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme la Maire de Gaillon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Mme la Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Hôtel de Ville – 2 rue du Général de Gaulle – 27600 GAILLON
Tél : 02 32 77 50 00 – Site : www.ville-gaillon.fr

Ampliation en sera adressée :
- à M. le Sous-Préfet des Andelys

Notifiée à :
- la société CRAM

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le

SLO

ID : 027-212702757-20260202-2026_24-AU



Fait à Gaillon, le 02/02/2026

La Maire

Odile HANTZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'EURE
—
COMMUNE DE GAILLON

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le
ID : 027-212702757-20260202-2026_25-AU

S L B

DECISION DU MAIRE
2026-25

Portant sur la signature d'une convention pour une communication de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 du 12 avril 2026

La Maire de la Commune de Gaillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et suivants ;

Vu la délibération n°2024-06-44 du 27 Juin 2024 relative à la modification des délégations du Conseil Municipal à Mme la Maire.

Considérant que la Ville de Gaillon est chargée de l'organisation des Boucles d'Eure 2026,

DECIDE

Article 1 :

De signer la convention de collaboration définissant les conditions pour une prestation de communication dans le cadre de l'évènement sportif Les Boucles d'Eure 2026 avec le magasin Optique du château.

Article 2 :

Que la convention est signée dans les termes suivants :

-La société s'engage à fournir à la ville les prestations suivantes :

- Une dotation au logo de Visual
- Une dotation de 2 paires de lunettes sport
- Une prestation financière d'un montant de 500€, par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public ou virement bancaire

-Les banderoles seront fournies par la société.

-La Ville s'engage auprès de la société signataire à valoriser et donner de la visibilité à ce partenariat (affichage des banderoles avec le logo de la société).

-Durée : pour la 6^{ème} édition des Boucles d'Eure du 12 avril 2026 sans tacite reconduction.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision

-sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure au titre du contrôle de légalité

-peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme la Maire de Gaillon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)

- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Mme la Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

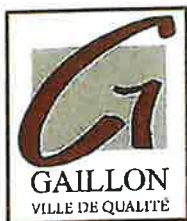
Hôtel de Ville – 2 rue du Général de Gaulle – 27600 GAILLON
Tél : 02 32 77 50 00 – Site : www.ville-gaillon.fr

Ampliation en sera adressée :
-à M. le Sous-Préfet des Andelys

Notifiée à :
- le magasin Optique du château

Envoyé en préfecture le 05/02/2026
Reçu en préfecture le 05/02/2026
Publié le **SLOW**
ID : 027-212702757-20260202-2026_25-AU


Fait à Gaillon, le 02/02/2026
La Maire
Odile HANTZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'EURE
—
COMMUNE DE GAILLON

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 027-212702757-20260122-2026_11-AU

SLO

DECISION DU MAIRE
2026-11

Portant sur la signature de l'avenant n°1 à la convention cadre pluri-annuelle du territoire de la Communauté d'Agglomération Seine Eure valant pour le déploiement Petites Villes de Demain pour les villes de Pont de l'Arche, Gaillon et Le Val d'Hazey et pour le programme Action Cœur de Ville- Opération de Revitalisation de Territoire relatif à la ville de Gaillon

La Maire de la Commune de Gaillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et suivants ;

Vu la délibération n°2024-06-44 du 27 Juin 2024 relative à la modification des délégations du Conseil Municipal à Mme la Maire,

Considérant la proposition de l'Etat de prolonger la convention cadre pluri-annuelle du territoire de la CASE jusqu'au 31/12/2026,

DECIDE

Article 1 :

De signer l'avenant n°1 à la convention cadre pluri-annuelle du territoire de la Communauté d'Agglomération Seine Eure valant pour le déploiement Petites Villes de Demain pour les villes de Pont de l'Arche, Gaillon et Le Val d'Hazey et pour le programme Action Cœur de Ville- Opération de Revitalisation de Territoire relatif à la ville de Gaillon, entre les 5 communes suivantes : Pont de l'Arche, Gaillon, Le Val D'Hazey, Louviers et Val de Reuil.

Article 2 :

Que l'avenant est signé dans les termes suivants :

-Rappel : une convention initiale globale ORT/PVD/ACV a été signée le 15 décembre 2022 pour une durée fixée au 31 mars 2026.

Cette convention portait sur trois objets complémentaires :

- Les opérations de revitalisation des territoires, dispositif défini par l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitat des cinq communes concernées (Val de Reuil, Louviers, Gaillon, Le Val d'Hazey et Pont-de l'Arche) ;
- Le programme Petites Villes de Demain porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires dont l'échéance, initialement fixée au 31 mars 2026, a été prorogée au 31 décembre 2026, pour les trois communes labélisées ;
- Le programme Action Cœur de Ville de Louviers porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

-L'objet est de proroger la durée de validité de la convention initiale, afin de permettre la poursuite et l'achèvement des actions prévues dans les programmes d'ORT des cinq communes concernées conformément à l'instruction transmise aux Préfets de Région.

-Financement du poste de Chef de projet PVD : la CASE et les 3 communes PVD signataires ont désigné un chef de projet PVD responsable de l'animation du programme et de son évaluation (poste mutualisé avec cofinancement, avec sollicitation annuelle de financement auprès des services de l'État). L'Etat s'engage à financer ce poste à 75% jusqu'au 31 mars 2026 puis selon des modalités à définir en cohérence avec les termes de la convention cadre. La CASE et les 3

Hôtel de Ville – 2 rue du Général de Gaulle – 27600 GAILLON
Tél : 02 32 77 50 00 – Site : www.ville-gaillon.fr

SLO

communes PVD signataires s'engagent à financer le solde non pris en charge par 2026.

-Toutes les autres stipulations de la convention initiale demeurent inchangées.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision

- sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure au titre du contrôle de légalité
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme la Maire de Gaillon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Mme la Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée :

- à M. le Sous-Préfet des Andelys

Notifiée à :

- la CASE



Fait à Gaillon, le 22/01/2026

La Maire

Odile HANTZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'EURE
—
COMMUNE DE GAILLON

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 027-212702757-20260126-2026_13-AU

DECISION
2026-13

Portant sur la signature d'une convention relative au prêt de vélos à assistance électrique avec l'Agglomération Seine Eure (renouvellement)

La Maire de la Commune de Gaillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et suivants ;

Vu la délibération n°2024-06-44 du 27 Juin 2024 relative à la modification des délégations du Conseil Municipal à Mme la Maire.

Considérant la nécessité de renouveler cette convention pour 1 an,

DECIDE

Article 1 :

De signer une convention relative au prêt de vélos à assistance électrique avec la Communauté de Communes Agglo Seine-Eure.

Article 2 :

De dire que la convention est consentie dans les termes suivants :

L'Agglomération Seine Eure met à disposition de la commune de Gaillon 6 VAE, dans le cadre du déploiement de la mobilité douce sur le territoire Seine Eure.

Pour mémoire, les agents désireux de profiter de cette mise à disposition peuvent effectuer leurs déplacements domicile /travail, et leurs déplacements personnels (Week-end inclus).

L'Agglomération Seine Eure fournit les Vélos à Assistance Electrique, une maintenance sera effectuée une fois par mois.

Durée : du 01/01 au 31/12/2026

Incidence budgétaire :

Dépense de 4 004,64 € TTC par an.

Ce projet est financé à 50% par l'Agglomération, les 50% restants sont à la charge de la Commune soit 55,62 € TTC par vélo et par mois.

Article 3 :

La Directrice Générale des Services et le Trésorier sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :

La présente décision

-sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure au titre du contrôle de légalité

Hôtel de Ville – 2 rue du Général de Gaulle – 27600 GAILLON
Tél : 02 32 77 50 00 – Site : www.ville-gaillon.fr

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 027-212702757-20260126-2026_13-AU

SLOW

-peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme la Maire de Gaillon dans u
publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon. L'absence de réponse dans un délai de deux
mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen par courrier ou sur le site Télérecours
citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs
de la commune de Gaillon ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Mme la Maire si un recours gracieux a été
préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée :
-à M. le Sous-Préfet des Andelys

Notifiée à :
- la CASE



Fait à Gaillon, le 26/01/2026

La Maire

Odile HANTZ



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'EURE
—
COMMUNE DE GAILLON

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 027-212702757-20260126-2026_14-AU

DECISION
2026-14

Portant sur la signature d'une convention relative au prêt temporaire d'un terrain non bâti aux Mésanges pour le chantier Paul Doumer

La Maire de la Commune de Gaillon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 1611-7 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2122-22 et suivants ;

Vu la délibération n°2024-06-44 du 27 Juin 2024 relative à la modification des délégations du Conseil Municipal à Mme la Maire.

Considérant le projet de réhabilitation de la salle des restauration scolaire et de la construction d'une salle polyvalente à l'école Paul Doumer de Gaillon,

DECIDE

Article 1 :
De signer une convention relative au prêt temporaire d'un terrain non bâti aux Mésanges pour le chantier Paul Doumer avec la société MonLogement27.

Article 2 :
De dire que la convention est consentie dans les termes suivants :

La société MonLogement27 met à disposition un terrain lui appartenant à titre temporaire, précaire et gratuit, pour permettre l'installation d'une base de vie dans le cadre de la réalisation des travaux Paul Doumer :

- Parcelle AH 259 située place Allende
- Usage unique : base de vie composée de 8 bâtiments modulaires sur 2 niveaux, soit une emprise au sol de 4 modules représentant environ 60 m²
- Possibilité de résilier par MonLogement27 avec un préavis de 3 mois

Durée : du 01/01/2026 au 30/06/2028 (2 ans et demi)

Incidence budgétaire : Gratuité

Article 3 :
La Directrice Générale des Services est chargé chacun de l'exécution de la présente décision.

Article 4 :
La présente décision
- sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Eure au titre du contrôle de légalité
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Mme la Maire de Gaillon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la commune de Gaillon. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA)

Hôtel de Ville – 2 rue du Général de Gaulle – 27600 GAILLON
Tél : 02 32 77 50 00 – Site : www.ville-gaillon.fr

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

ID : 027-212702757-20260126-2026-14-AU

SLOW

- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Rouen
citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs
de la commune de Gaillon ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Mme la Maire si un recours gracieux a été
préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée :

- à M. le Sous-Préfet des Andelys

Notifiée à :

- la société MonLogement27



Fait à Gaillon, le 26/01/2026

La Maire

Odile HANTZ

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE GAILLON
Commune

Numéro SIRET : 21270275700015
Poste comptable : TRESORERIE LES ANDELYS

**Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature**

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics

Sommaire

I - Informations générales

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Modalités de vote du budget
- C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats
- C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses
- C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes

II - Présentation générale du budget

- A - Vue d'ensemble - Voie et reports
- B1 - Présentation des AP votées
- B2 - Présentation des AE votées
- C1 - Equilibre financier du budget - Investissement
- C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement
- D1 - Balance générale - Dépenses
- D2 - Balance générale - Recettes

III - Vote du budget

- A - Section d'investissement - Vue d'ensemble
- A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article
- A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement
- A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP
- A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP
- A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article
- B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble
- B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article
- B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article

IV - Annexes

A - Présentation croisée

- A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble
- A1.01 - Opérations non ventilables
- A1.900 - Fonction 0 - Services généraux
- A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens
- A1.901 - Fonction 1 - Sécurité
- A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
- A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
- A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)
- A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA
- A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat
- A1.906 - Fonction 6 - Action économique
- A1.907 - Fonction 7 - Environnement
- A1.908 - Fonction 8 - Transports
- A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble
- A2.01 - Opérations non ventilables
- A2.930 - Fonction 0 - Services généraux
- A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens
- A2.931 - Fonction 1 - Sécurité
- A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
- A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
- A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)
- A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA
- A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI
- A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat
- A2.936 - Fonction 6 - Action économique
- A2.937 - Fonction 7 - Environnement
- A2.938 - Fonction 8 - Transports
- B - Annexes patrimoniales**
- B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie
- B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette
- B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de laux
- B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours

- B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture
- B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme
- B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes
- B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements
- B3.1 - Etat des provisions constituées
- B3.2 - Etalement des provisions
- B4 - Etat des charges transférées
- B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers
- B6 - Prêts
- B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés
- B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus
- B7.3 - Etat des emprunts garantis
- B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis
- B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail
- B7.6 - Etat des marchés de partenariat
- B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale
- B7.8 - Autres engagements donnés
- B7.9 - Autres engagements reçus
- B8 - Subventions versées
- B9 - Etat du personnel
- B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier
- B11.1 - Liste des organismes de regroupement
- B11.2 - Liste des établissements publics créés
- B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe
- C - Annexes budgétaires
- C1.1 - Equilibre budgétaire
- C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses
- C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes
- D - Autres éléments d'information
- D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe
- D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget
- D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation
- D3 - Décisions en matière de taux
- D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement
- D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement
- D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)
- D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)

V - Arrêté et signatures
A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet
 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.
 Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que
 dans la présentation ci-dessus, la rubrique fonctionnelle 01 - Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations,
 la dette et les opérations financières. Les opérations patrimoniales ou investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'usagers en fonctionnement ;
 les opérations d'ordre doivent figurer en flèche.

(1) A l'issue de l'adoption par les collectivités de moins de 3500 habitants que modifiaient des APAE (types par l'article L.5017-107 du CCCT après avoir adopté un régime budgétaire et financier conformément à l'article L.5217-10-0, la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C3.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'APAE inscrites sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote de budget », ainsi que les montants dans les états APAE, sans que convention de 0.
 (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 600 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régime simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CCCT)

MAIRIE DE GAILLON - MAIRIE DE GAILLON - BP (projet de budget) - 2026

I - INFORMATIONS GENERALES	
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	
Informations statistiques	
Population totale	6 949
Informations fiscales (N-2)	
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	
Collectivité	1 391,28
Informations financières - ratios	
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population
2	Recettes réelles de fonctionnement / population
3	Dépenses d'équipement brut / population
4	Encours de dette / population (2) (3)
5	DGF / population
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement (3) (4)
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations complètes dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des Informations N-2 (transmises par les services préfecturaux).
 (2) Les ratios s'appliquent sur l'encours de la dette se calculant à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.
 (3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.
 (4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I - INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I	B
---	---

I - L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III - Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50 %
- Investissement : 7,50 %

IV - En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V - Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI - La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII - Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « ou chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- budgétaire par délibération N°... du «...»

- sans budgetaire :

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

Mairie de Gallon - Mairie de Gallon - BP (projet de budget) - 2026

I - INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS (1)

I	C1
---	----

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1		Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A)	
Dépenses	10 714 137,06	10 666 213,17	1 592 188,11	A1	1 544 264,22
Recettes	2 237 497,37	2 237 497,37	49 984,20	A2	-344 367,59
	8 092 287,90	8 428 715,80	1 542 203,91	A3	1 878 631,81
		(4)			
		(3)			
		(2)			

RESTES A REALISER N-1		Recettes		Dépenses	
			807 801,68	B1	-337 373,48
			807 801,68	B2	-337 373,48
			0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		A1 + B1		A2 + B2		A3 + B3	
	1 206 890,74						
	-671 741,07						
	1 878 631,81						

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou dérivés de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Indiquer le signe - si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	(1)	Depenses engagées non mandatées	I
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL			1 145 175,16	C2
018	RSA		0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	
13	Subventions d'investissement (3)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00	
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle)		0,00	
1097	Opération d'équipement n° 1097		0,00	
1100	Opération d'équipement n° 1100		200 683,53	
1105	Opération d'équipement n° 1105		7 521,06	
1106	Opération d'équipement n° 1106		1 407,60	
1110	Opération d'équipement n° 1110		3 758,40	
1114	Opération d'équipement n° 1114		105 635,29	
1121	Opération d'équipement n° 1121		31 446,70	
1122	Opération d'équipement n° 1122		36 133,20	
1123	Opération d'équipement n° 1123		706 184,59	
1124	Opération d'équipement n° 1124		41 403,99	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)		10 990,80	
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00	
26	Participations et créances rattachées		0,00	
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00	
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00	
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL			0,00	
011	Charges à caractère général (4)		0,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)		0,00	
014	Atténuations de produits		0,00	
016	APA		0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00	
65	Autres charges de gestion courante (4)		0,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00	
66	Charges financières		0,00	
67	Charges spécifiques (4)		0,00	

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou défilés de l'exercice précédent.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes courantes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes courantes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Niveau de vote retenu par l'assemblée communale.
(3) Hors dépenses imputées au chapitre 016.
(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES

Chap. / art. (2)	Libellé	(III)	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL			807 801,68
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		807 801,68
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL			0,00
70	Prod. services, domaines, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou défilés de l'exercice précédent.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes courantes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes courantes n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Niveau de vote retenu par l'assemblée communale.
(3) Hors recettes imputées au chapitre 016.
(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET - VOTE ET REPORTS

VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES	RECETTES
	3 442 199,73	4 113 940,80	

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
	1 145 175,16	334 367,59	807 801,68
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)		0,00

Total de la section d'investissement (2)	4 921 742,48	
---	--------------	--

VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES	RECETTES
	9 019 089,28	7 612 198,54	

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	(si déficit)	(si excédent)
	0,00	0,00	1 206 890,74
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)		0,00

Total de la section de fonctionnement (3)	9 019 089,28	
--	--------------	--

TOTAL DU BUDGET (4)	13 940 831,76	
----------------------------	---------------	--

11) A reporter uniquement en cas de reprises des résultats antérieurs au début de l'exercice précédent.
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

12) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
 13) Total de la section d'investissement = RAR + résultat reporté + crédits d'investissement votés.
 14) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Mairie de Gailion - Mairie de Gailion - BP (projet de budget) - 2026

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)	Libellé	Chapitre(s)	Montant
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles opérations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.
 (2) L'Assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont globalement annulés et elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	153 214,85	18 686,29	49 000,00	0,00	67 685,29
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	60 000,00	49 000,00	0,00	0,00	49 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	4 516 223,38	1 077 486,87	3 061 013,00	0,00	4 138 501,87
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 729 438,23	1 145 175,16	3 110 013,00	0,00	4 255 186,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
15	Emprunts et dettes assimilées	297 688,19	0,00	297 688,19	0,00	297 688,19
18	Cpte de liaison : affectation (BA, règle) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		297 688,19	0,00	297 688,19	0,00	297 688,19
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	77 243,96	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		5 099 865,09	1 145 175,16	3 407 701,19	0,00	4 552 876,35

D40	Opérations ordre transf. entrées (7)	8 851,00		34 496,54	0,00	34 496,54
D41	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		8 851,00		34 496,54	0,00	34 496,54
TOTAL		5 108 716,09	1 145 175,16	3 442 196,73	0,00	4 557 374,89

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE					
					334 387,59
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					
					4 921 742,48

- (1) Voir état 16 pour la comparaison par rapport au budget précédent.
- (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'amortissement de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.
- (5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une opération initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en V4-85).
- (7) DF 023 = R 021 ; D1 040 = RF 042 ; R1 040 = DF 042 ; D1 041 = R1 041
- (8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Page 11

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		TOTAL		« AE de dépenses imprévues » (2)		TOTAL GENERAL	
Numéro	Libellé	Chapitre(s)	Montant	Chapitre(s)	Montant	Chapitre(s)	Montant
		022	0,00		0,00		0,00

(1) L'assemblée peut voter des AE de dépenses imprévues qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cette concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant. (2) Le montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulés si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		PRESENTATION DES AE VOTEES	
II	B2		

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET - SECTION D'INVESTISSEMENT		C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (requies) (sauf le 138) (3)	1 840 142,90	807 801,66	1 408 500,45	0,00	2 216 302,13
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	893 814,24	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 739 957,14	807 801,66	1 908 500,45	0,00	2 716 302,13
10	Donations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	233 870,71	0,00	159 610,00	0,00	159 610,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	284 071,21	0,00	671 741,07	0,00	671 741,07
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Opie de leison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	517 945,92	0,00	831 351,07	0,00	831 351,07
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	77 243,96	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 329 143,02	807 801,66	2 739 851,52	0,00	3 547 653,20

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	982 911,40		403 996,27	0,00	403 996,27
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	746 677,47		970 093,01	0,00	970 093,01
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	1 729 588,87		1 374 089,28	0,00	1 374 089,28

TOTAL	5 658 731,89	807 801,66	4 113 940,80	0,00	4 921 742,48	0,00
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						0,00
--	--	--	--	--	--	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						4 921 742,48
---	--	--	--	--	--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	1 339 590,74
--	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état 16 pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 016.

(4) Seul 105, 106 et 104-4.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retracce les travaux d'investissement réalisés sur les biens neufs en affectation. En recette, il retracce, le cas échéant, l'amortissement de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						II	C2
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)	
011	Charges à caractère général (3)	2 320 964,00	0,00	2 140 000,00	0,00	2 140 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 245 900,00	0,00	4 300 000,00	0,00	4 300 000,00	
014	Atténuations de produits	90 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00	
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 022 650,00	0,00	1 040 000,00	0,00	1 040 000,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Total des dépenses de gestion courante	7 679 514,00	0,00	7 570 000,00	0,00	7 570 000,00	
66	Charges financières	43 710,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00	
67	Charges spécifiques (3)	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	20 000,00		20 000,00	0,00	20 000,00	
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 763 224,00	0,00	7 645 000,00	0,00	7 645 000,00	

023	Virement à la section d'investissement (4)	882 911,40		403 995,27	0,00	403 995,27
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	746 677,47		970 093,01	0,00	970 093,01
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 229 588,87		1 374 088,28	0,00	1 374 088,28

TOTAL	9 482 812,87	0,00	9 019 089,28	0,00	0,00	9 019 089,28
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						9 019 089,28

(1) Voir état IB pour la comparaison par rapport au budget précédent.
 (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
 (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043
 (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							II	C2
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)		
013	Atténuations de charges (3)	50 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00		
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
70	Prod. services, domaines, ventes diverses	240 000,00	0,00	331 000,00	0,00	331 000,00		
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 760 000,00	0,00	2 778 500,00	0,00	2 778 500,00		
731	Fiscalité locale	3 128 000,00	0,00	3 190 500,00	0,00	3 190 500,00		
74	Dotations et participations (3)	1 420 614,00	0,00	1 327 500,00	0,00	1 327 500,00		
75	Autres produits de gestion courante (3)	260 000,00	0,00	130 200,00	0,00	130 200,00		
	Total des recettes de gestion courante	7 858 614,00	0,00	7 777 700,00	0,00	7 777 700,00		
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
77	Produits spécifiques (3)	77 243,96	0,00	0,00	0,00	0,00		
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	5 900,00		0,00	0,00	0,00		
	Total des recettes réelles de fonctionnement	7 941 757,96	0,00	7 777 700,00	0,00	7 777 700,00		

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	8 851,00		34 498,54	0,00	34 498,54
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	8 851,00		34 498,54	0,00	34 498,54

TOTAL	7 950 608,96	0,00	7 812 198,54	0,00	0,00	7 812 198,54
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						1 206 890,74
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES						9 019 089,28

Four information :
 Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des restes à reporter correspondant à l'exécution des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	1 339 590,74
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	0,00

(1) Voir état IB pour la comparaison par rapport au budget précédent.
 (2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.
 (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043
 (5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 au solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
BALANCE GENERALE - DEPENSES		D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)			
INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	34 498,54	34 498,54
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1608 non budgétaire)	287 688,19	0,00	287 688,19
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	4 255 188,16		4 255 188,16
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)			
29 Dépréciation des immobilisations (4)			
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)			
3... Stocks et en-cours			
198 Neutralisation des amortissements			
45 Charges d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00		0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)			
59 Dépréciation des comptes financiers (4)			
Dépenses d'investissement - Total	4 552 876,35	34 498,54	4 587 374,89

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	334 367,59
---	------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 921 742,48
--	--------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)			
FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	2 140 000,00		2 140 000,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	4 300 000,00		4 300 000,00
014 Atténuations de produits	90 000,00		90 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 040 000,00		1 040 000,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	35 000,00	0,00	35 000,00
67 Charges spécifiques (9)	20 000,00	0,00	20 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	20 000,00	970 993,01	990 993,01
71 Production stockée (au déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		403 996,27	403 996,27
Dépenses de fonctionnement - Total	7 645 000,00	1 374 989,28	9 019 989,28

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	9 019 989,28
---	--------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
 (2) Voir le feu des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - DEPENSES - AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III	A
-----	---

DEPENSES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
018 RSA	0,00	1 145 175,16	0,00	3 442 199,73	0,00	2 300 000,00	1 142 199,73	4 587 374,89
TOTAL	5 108 716,09	1 145 175,16	0,00	3 442 199,73	0,00	2 300 000,00	1 142 199,73	4 587 374,89
20 Immobilités incorporées (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilités corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilités reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilités en cours (sauf 2324)	0,00	1 145 175,16	0,00	3 110 013,00	0,00	2 300 000,00	810 013,00	4 255 188,16
TOTAL des opérations d'équipement (3)	4 729 438,23	1 145 175,16	0,00	3 110 013,00	0,00	2 300 000,00	810 013,00	4 255 188,16
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	293 182,90	0,00	0,00	297 688,19	0,00	0,00	297 688,19	297 688,19
18 Cpte de liaison : affectation (BA, règle)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
200 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des dépenses financières	293 182,90	0,00	0,00	297 688,19	0,00	0,00	297 688,19	297 688,19
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	77 243,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des dépenses réelles	5 099 865,09	1 145 175,16	0,00	3 407 701,19	0,00	2 300 000,00	1 107 701,19	4 552 876,35
040 Opérations ordre trans. entre sections (5) (6)	8 851,00	0,00	0,00	34 498,54	0,00	0,00	34 498,54	34 498,54
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL des dépenses d'ordre	8 851,00	0,00	0,00	34 498,54	0,00	0,00	34 498,54	34 498,54
D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	334 367,59							334 367,59
Total des dépenses d'investissement cumulées	4 921 742,48							4 921 742,48

Mairie de Gallon - BP (projet de budget) - 2026

(1) Voir état II pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget.

(3) Voir l'état III-A2-1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations ordre (O) 040 = RF 042.

(6) Aucune opération budgétaire ne doit figurer à l'article 132 (cf. chapitre 024 « produit des occasions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations ordre (O) 041 = RF 041.

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat cumulé de l'exercice précédent qui a fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE - RECETTES		A
III - VOTE DU BUDGET		III

RECETTES

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	4 774 660,68	807 801,68	3 442 193,73	0,00	4 250 001,41
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	1 840 142,90	807 801,68	1 408 500,45	0,00	2 216 302,13
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	893 814,24	0,00	500 000,00	0,00	500 000,00
20 166 et 1688 non budgétaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement	2 733 957,14	807 801,68	1 908 500,45	0,00	2 716 302,13
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	233 870,71	0,00	159 610,00	0,00	159 610,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	233 870,71	0,00	159 610,00	0,00	159 610,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	77 243,96	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles	3 045 071,81	807 801,68	2 068 110,45	0,00	2 875 912,13
021 Virement de la section de fonctionnement	982 911,40	0,00	403 996,27	0,00	403 996,27
040 Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	746 677,47	0,00	970 093,01	0,00	970 093,01
041 Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre	1 729 588,87	0,00	1 374 089,28	0,00	1 374 089,28
Total des recettes d'investissement cumulées	4 921 742,48	807 801,68	3 442 193,73	0,00	4 250 001,41
R001 Solde d'exécution positif reporté ou antécipé (7) 0,00					
Affectation au compte 1066 (8) 671 741,07					

Mairie de Gailion - Mairie de Gailion - BP (projet de budget) - 2026

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL	4 921 742,48	807 801,68	3 442 193,73	0,00	4 250 001,41

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (2) Voir état I-V-B pour le détail des opérations pour compte de tiers.
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).
 (4) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 69 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'annexe 182 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 041 = RI 041). Le solde d'annulation reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou antécipés de l'exercice précédent.
 (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou antécipés de l'exercice précédent.
 (8) Le montant reporté doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III - VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - DETAIL PAR ARTICLE

III	A1
-----	----

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		4 729 438,23	1 145 175,16	3 110 013,00	0,00	2 300 000,00	810 013,00	4 255 188,16	4 255 188,16
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	293 182,90	0,00	293 688,19	0,00	297 688,19	297 688,19	297 688,19	297 688,19
1641	Emprunts en euros	293 182,90	0,00	297 688,19	0,00	297 688,19	297 688,19	297 688,19	297 688,19
18	Cpte de liaison : affectation (B.A. régime)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imputées (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		293 182,90	0,00	297 688,19	0,00	297 688,19	297 688,19	297 688,19	297 688,19
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	77 243,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		5 108 716,09	1 145 175,16	3 442 199,73	0,00	2 300 000,00	1 142 199,73	4 587 374,89	4 587 374,89

Mairie de Gallon - Mairie de Gallon - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	III = I + II
4541101	TRAVAUX D'OFFICE	77 243,96	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		5 099 865,09	1 145 175,16	3 407 701,19	0,00	2 300 000,00	1 107 701,19	4 552 876,35	4 552 876,35
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	8 851,00	8 851,00	34 498,54	0,00	34 498,54	34 498,54	34 498,54	34 498,54
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	3 051,00	0,00	712,60	0,00	712,60	712,60	712,60	712,60
13912	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	13 108,63	0,00	13 108,63	13 108,63	13 108,63	13 108,63
13913	Subv. transf. Départements	5 800,00	0,00	8 177,83	0,00	8 177,83	8 177,83	8 177,83	8 177,83
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	0,00	4 004,00	0,00	4 004,00	4 004,00	4 004,00	4 004,00
13918	Autres subventions	0,00	0,00	8 495,48	0,00	8 495,48	8 495,48	8 495,48	8 495,48
139361	Dotation équip. techniques ruraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges transférées (7)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00	34 498,54	0,00	34 498,54	34 498,54	34 498,54	34 498,54
Total des dépenses d'ordre		8 851,00	8 851,00	34 498,54	0,00	34 498,54	34 498,54	34 498,54	34 498,54

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état III-B pour le contenu du Budget précédent.
 (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance budgétaire.
 (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
 (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
 (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (C) 040 = RF 042.
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (C) 041 = RI 041.
 (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III									
A2.1									
Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement									
N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	
1097	Travaux écoles		2 481 231,10	200 693,53	41 500,00	0,00	0,00	41 500,00	
1099	Aire de jeux jardin public		88 975,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1100	Programme éclairage public		638 314,20	7 521,06	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	
1105	EQUIPEMENT ET VEHICULE		701 831,61	1 407,60	88 500,00	0,00	0,00	88 500,00	
1106	REHABILITATION PROPRI COMMUNALES		2 729 341,20	3 758,40	102 300,00	0,00	0,00	102 300,00	
1109	EQUIPEMENT DES SERVICES		381 679,09	0,00	45 800,00	0,00	0,00	45 800,00	
1110	TRAVAUX ET AMENAGEMENT		1 904 725,29	105 635,29	87 500,00	0,00	0,00	87 500,00	
1113	EQUIPEMENT ECOLES		314 897,14	0,00	41 413,00	0,00	0,00	41 413,00	
1114	RESTAURATION EQUIPEMENT SYSTEME INFORMATIQUE		504 096,79	31 446,70	24 000,00	0,00	0,00	24 000,00	
1115	RESERVES FONCIERES		1 570 499,37	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1117	CENTRE SOCIO CULTUREL		946 791,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1118	OPERATION REVITALISATION TERRITOIRE		22 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
1119	PETITES VILLES DE DEMAIN		155 050,51	0,00	105 000,00	0,00	0,00	105 000,00	
1121	TRANQUILITE PUBLIQUE		154 474,59	35 133,20	50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	
1122	SPORT		975 377,07	705 184,59	144 000,00	0,00	0,00	144 000,00	
1123	RESTAURATION SCOLAIRE PAUL DOUMER		271 897,42	41 403,99	2 300 000,00	0,00	2 300 000,00	0,00	
1124	QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE - OPV		7 299,17	10 990,80	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	
TOTAL			13 869 311,53	1 145 175,16	3 110 913,00	0,00	2 300 000,00	650 913,00	

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est affectée à une AP.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1123
LIBELLE : RESTAURATION SCOLAIRE PAUL DOUMER
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 1

DEPENSES						
Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	271 897,42	41 403,99	2 300 000,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	236 217,92	14 797,59	0,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	235 029,92	14 797,59	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	0,00	1 188,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	35 679,60	26 606,40	2 300 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00	35 679,60	26 606,40	2 300 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)						
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	334 000,00	1 408 500,45	0,00	
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	334 000,00	1 408 500,45	0,00	
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	850 000,00	0,00	
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	334 000,00	0,00	0,00	
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00	
13361	Donation équipements ruraux transf.	0,00	0,00	558 500,45	0,00	
16	Emprunte et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	

Solde = (c + d) - (a + b) (5)

-598 903,54

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats dominant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16448.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1097
LIBELLE : Travaux écoles
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		a	b	c	d
DEPENSES		2 481 231,10	200 693,53	41 500,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	18 264,71	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	17 096,71	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 168,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 408 866,39	200 693,53	41 500,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	10 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	1 854 135,81	189 183,93	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	170 255,20	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	107 070,60	1 500,00	30 000,00	0,00
21536	Réseaux d'alerte	57 732,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst. matériel, outils, techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
21638	Autre matériel informatique	242 224,70	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	7 446,08	0,00	1 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	54 080,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	54 080,00	0,00	0,00	0,00

109

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		c	d	e	f
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		413 425,33	193 538,70	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (recus) (sauf le 138)	413 425,33	193 538,70	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	40 571,00	37 580,72	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	85 357,95	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établi. nationaux	9 742,20	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	67 100,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	21 856,00	0,00	0,00	0,00
13361	Dotation équip.territoires ruraux transf.	95 645,27	66 900,02	0,00	0,00
13362	Dotation de soutien à l'invest local	89 205,60	3 800,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf.	89 295,26	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (e + f) (5) **-48 554,83**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes nettes en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à revirement.
 (4) Sauf 165, 166 et 1640.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1099
LIBELLE : Aire de jeux jardin public
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	88 975,31 a	0,00	0,00	0,00 b
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	88 975,31	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	88 975,31	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTÉES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00 c	0,00	0,00 d	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats doctant leur à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16448.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1100
LIBELLE : Programme éclairage public
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	638 314,20 a	7 521,06	50 000,00 b	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	618 160,16	7 521,06	50 000,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	618 160,16	7 521,06	50 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	20 154,04	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	20 154,04	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTÉES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00 c	0,00	0,00 d	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

-57 521,06

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats doctant leur à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16448.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1105
LIBELLE : EQUIPEMENT ET VEHICULE TECHNIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES					
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		a		b	
DEPENSES		701 831,61	1 407,60	86 500,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	701 831,61	1 407,60	86 500,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	14 619,93	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	6 352,80	0,00	0,00	0,00
215731	Matériel roulant	98 698,15	1 407,60	86 000,00	0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	5 899,36	0,00	1 500,00	0,00
2159	Autres ins.,matériel,outil. techniques	73 756,20	0,00	2 000,00	0,00
2175738	Autre mat. et outillage de voirie (mat)	15 186,66	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	363 697,10	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	5 097,90	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	3 323,12	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	115 301,39	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)					
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		c		d	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde = (c + d) - (a + b) (5)					-89 907,60

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats émis à reverssement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1106
LIBELLE : REHABILITATION PROPRI COMMUNALES
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES					
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		a		b	
DEPENSES		2 729 341,20	3 758,40	102 300,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	36 496,60	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	36 496,60	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 696 188,94	3 758,40	102 300,00	0,00
2116	Cimetières	84 417,60	0,00	11 760,00	0,00
2118	Autres terrains	3 792,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	223 599,23	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	470 359,77	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	2 425,79	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	1 356 845,19	0,00	31 100,00	0,00
21321	Immubles de rapport	35 478,75	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	89 876,54	3 758,40	43 000,00	0,00
2138	Autres constructions	143 289,01	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	94 315,44	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	3 253,68	0,00	0,00	0,00
2158	Autres ins.,matériel,outil. techniques	25 460,40	0,00	15 000,00	0,00
217318	Autres bâtiments publics	11 228,68	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	10 752,04	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 348,45	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	106 634,37	0,00	1 440,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	26 675,46	0,00	0,00	0,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	26 675,46	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)					
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		c		d	
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		386 470,49	26 074,16	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf le 138)	386 470,49	26 074,16	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	45 161,00	0,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	39 298,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, étab. nationaux	123 637,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	102 364,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	18 628,63	0,00	0,00	0,00
13361	Dotation équipements ruraux transf	23 297,76	16 740,00	0,00	0,00
13362	Dotation de soutien à l'invest local	33 684,10	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	9 334,16	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde = (c + d) - (a + b) (5)					-79 984,24

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 164-19.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		III
		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1109
 LIBELLE : EQUIPEMENT DES SERVICES
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	391 679,09 a	0,00	45 800,00 b	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	391 679,09	0,00	45 800,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	5 114,38	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	2 158,00	0,00	35 000,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	0,00	0,00	800,00	0,00
2159	Autres ins., matériel, outill. techniques	29 851,29	0,00	5 000,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	24 976,46	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	6 741,03	0,00	0,00	0,00
21846	Autres matériels de bureau et mobiliers	85 488,84	0,00	5 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	227 359,29	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (8)					
13	Subventions d'investissement (recues) (sauf le 138)	11 080,00 c	0,00	0,00 d	0,00
1312	Subv. transf. Régions	1 876,00	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	9 204,00	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde = (c + d) - (a + b) (5)					-45 800,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 164-19.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

**(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1110
LIBELLE : TRAVAUX ET AMENAGEMENT VOIRIE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
		a	b			c	d
DEPENSES		1 904 725,29		105 635,29	87 500,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	41 001,32		0,00	0,00		0,00
2031	Frais d'études	37 151,71		0,00	0,00		0,00
2051	Concessions, droits similaires	3 849,61		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	37 062,82		49 000,00	0,00		0,00
2041512	Subv. Gpt. : Bâtiments, installations	37 062,82		49 000,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	1 826 661,15		56 635,29	87 500,00		0,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	36 316,00		0,00	0,00		0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	22 600,36		0,00	0,00		0,00
2128	Autres agencements et aménagements	45 966,00		0,00	0,00		0,00
21318	Autres bâtiments publics	10 440,00		0,00	0,00		0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00		10 294,48	50 000,00		0,00
2152	Installations de voirie	1 560 594,81		0,00	2 500,00		0,00
21566	Autre matériel, outillage incendie	7 895,61		4 139,93	25 000,00		0,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	8 120,14		0,00	0,00		0,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	32 296,80		0,00	0,00		0,00
217538	Autres réseaux (mise à disposition)	7 577,66		0,00	0,00		0,00
2181	Install. générales, agencements	35 899,00		42 200,86	0,00		0,00
21838	Autre matériel informatique	3 862,00		0,00	0,00		0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	55 067,77		0,00	10 000,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00		0,00	0,00		0,00

113

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N		RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
		c	d			e	f
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		36 341,00		558,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (recues) (sauf le 138)	36 341,00		558,00	0,00		0,00
1313	Subv. transf. Départements	14 141,00		558,00	0,00		0,00
1321	Subv. non transf. Etat, etabl. nationaux	12 200,00		0,00	0,00		0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00		0,00	0,00		0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	10 000,00		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00		0,00	0,00		0,00
Solde = (c + d) – (e + f) (5)							-192 577,29

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1113
LIBELLE : EQUIPEMENT ECOLES RESTAURATION
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	314 597,14	0,00	41 413,00	0,00
2051	Cessions, droits similaires	891,60	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	891,60	0,00	0,00	0,00
(6)		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	313 695,54	0,00	41 413,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	19 232,69	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00	5 000,00	0,00
21533	Réseaux d'adduction d'eau	6 420,00	0,00	0,00	0,00
21572	Matériel technique scolaire	0,00	0,00	7 500,00	0,00
215741	Inst., mat., out., canifères scolaires	0,00	0,00	23 500,00	0,00
2158	Autres mat., matériel outill. techniques	19 970,15	0,00	0,00	0,00
21638	Autre matériel informatique	38 125,01	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	21 158,40	0,00	5 413,00	0,00
21846	Autres matériels de bureau et mobiliers	73 730,76	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	135 058,51	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)					
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (sauf le 1338)	7 735,00	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	7 735,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
(6)		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde = (c + d) - (a + b) (5)					-41 413,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats demandés à reverserment.
(4) Sauf 165, 166 et 16446.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1114
LIBELLE : EQUIPEMENT SYSTEME INFORMATIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	504 096,79	31 446,70	24 000,00	0,00
2031	Frais d'études	211 269,92	3 888,70	9 000,00	0,00
2051	Cessions, droits similaires	4 275,50	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	206 994,32	3 888,70	9 000,00	0,00
(6)		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	282 826,87	27 558,00	15 000,00	0,00
21533	Réseaux câblés	8 557,28	0,00	0,00	0,00
2181	Install. générales, agencements	382,66	0,00	0,00	0,00
21638	Autre matériel informatique	240 319,68	27 558,00	15 000,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 448,40	0,00	0,00	0,00
2185	Matériel de téléphone	42 116,85	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)					
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (sauf le 1338)	1 050,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	1 050,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
(6)		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde = (c + d) - (a + b) (5)					-55 446,70

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats demandés à reverserment.
(4) Sauf 165, 166 et 16446.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1115
 LIBELLE : RESERVES FONCIERES
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 570 499,37	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	1 570 499,37	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	266 763,68	0,00	0,00	0,00
2112	Terrains de voirie	19 609,00	0,00	0,00	0,00
21321	Immeubles de rapport	139 006,43	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	482 482,08	0,00	0,00	0,00
21751	Réseaux de voirie (mise à dispo)	682 616,18	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (recues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domaniaux à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1117
 LIBELLE : CENTRE SOCIO CULTUREL
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	946 791,97	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	946 791,97	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	946 791,97	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (recues) (sauf le 138)	330 335,31	€	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	320 191,87		0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	30 487,48		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	10 141,44		0,00	0,00
2313	Constructions	10 141,44		0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats domaniaux à reversement.
 (4) Sauf 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1118
LIBELLE : OPERATION REVITALISATION TERRITOIRE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	22 200,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	22 200,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	22 200,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçus) (sauf le 13B)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde = (c + d) – (a + b) (5)					0,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation du mandats dominant lieu à reversement.
 (4) Saut 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1119
LIBELLE : PETITES VILLES DE DEMAIN
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	155 050,51	0,00	105 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	15 396,35	0,00	10 000,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	139 654,16	0,00	95 000,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	10 213,08	0,00	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00	0,00	80 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	21 993,60	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	91 696,70	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	7 464,78	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	7 800,00	0,00	0,00	0,00
2168	Autres immobilisations corporelles	486,00	0,00	15 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (reçus) (sauf le 13B)	12 050,00	4 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	12 050,00	4 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde = (c + d) – (a + b) (5)					-101 000,00

- (1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats dominant lieu à reversement.
 (4) Saut 165, 166 et 16449.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1121
LIBELLE : TRANQUILITE PUBLIQUE
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

		DEPENSES			
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		a	b		b
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	154 474,59	36 133,20	50 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	154 474,59	36 133,20	50 000,00	0,00
21351	Bâtiments publics	0,00	36 133,20	50 000,00	0,00
2152	Installations de voirie	5 851,44	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	148 623,15	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

		FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)			
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		c	d		d
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (recus) (sauf le 138)	60 619,40	24 147,60	0,00	0,00
1311	Subv. transf. Etat et élab. nationaux	27 412,00	0,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	0,00	14 202,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	16 580,00	0,00	0,00	0,00
1335	Amendes radars automatiques et de police	3 645,00	0,00	0,00	0,00
13351	Dotation équip.territoires ruraux transf	12 775,40	9 945,60	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Soide = (c + d) - (a + b) (5)					-61 985,60

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 155, 116 et 15449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET		III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT		A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1122
LIBELLE : SPORT
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

		DEPENSES			
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		a	b		b
DEPENSES					
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	975 377,07	706 184,59	144 000,00	0,00
2031	Frais d'études	8 334,00	0,00	30 000,00	0,00
2033	Frais d'inscription	5 850,00	0,00	30 000,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	2 484,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	967 043,07	706 184,59	114 000,00	0,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00	780,00	46 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	221 488,10	0,00	0,00	0,00
21351	Bâtiments publics	616 042,43	700 347,45	55 000,00	0,00
21552	Bâtiments privés	3 120,00	0,00	0,00	0,00
2138	Autres constructions	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst. matériel/outil. techniques	14 406,34	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	111 976,20	5 057,14	13 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

		FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)			
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalizations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		e	d		d
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)					
13	Subventions d'investissement (recus) (sauf le 138)	203 377,70	211 506,22	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	31 153,00	0,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	132 189,00	113 753,72	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	9 600,00	70 000,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00	0,00
13351	Dotation équip.territoires ruraux transf	30 436,70	27 752,50	0,00	0,00
1348	Autres fonds non transférables	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Soide = (c + d) - (a + b) (5)					-638 678,37

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 116 et 15449.
(5) Indiquer le signe algébrique.
(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		a	b	c	d
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	7 239,17	10 990,80	30 000,00	0,00
2031	Frais d'études	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	7 239,17	10 990,80	30 000,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	7 239,17	10 990,80	25 000,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	5 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		a	b	c	d
13	TOTAL RECETTES AFFECTÉES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Subventions d'investissement (recues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Soide = (c + d) - (a + b) (5)

-40 990,80

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.
 (2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
 (4) Saut 165, 166 et 1640.
 (5) Indiquer le signe algébrique.
 (6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (RAR N-1 + Vote)
018	TOTAL	4 774 660,68	3 442 199,73	4 250 001,41
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 840 142,90	607 801,68	2 216 302,13
1311	Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	0,00	0,00	0,00
1313	Subv. transf. Départements	0,00	0,00	0,00
1314	Subv. transf. GFP de rattachement	73 965,00	0,00	0,00
1316	Autres subventions d'équipement transf.	708 305,68	547 313,68	902 015,72
1321	Subv. non transf. Etat, etabl. nationaux	80 500,00	70 000,00	70 000,00
1322	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	0,00
1323	Subv. non transf. Régions	0,00	0,00	0,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	736 478,00	4 000,00	4 000,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	0,00
1335	Amendes radars automatiques et de police	0,00	0,00	0,00
13361	Dotation equip.territoires ruraux transf.	218 140,22	121 338,12	679 638,57
13362	Dotation de soutien à l'invest local	3 800,00	3 800,00	3 800,00
13461	Dot. equip.territoires ruraux non transf.	9 334,16	3 800,00	9 334,16
1346	Autres fonds non transférables	9 600,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	899 814,24	500 000,00	500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	893 814,24	500 000,00	500 000,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	0,00	0,00	0,00
2313	Total des recettes d'équipement	2 233 957,14	1 908 500,45	2 716 302,13
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	233 870,71	159 610,00	159 610,00
10222	FCTVA	203 870,71	149 610,00	149 610,00
10226	Taxe d'aménagement	30 000,00	10 000,00	10 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (1649, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Pour mémoire	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Participations et créances rattachées					
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immobilisations financières					
024	0,00	0,00	159 610,00	0,00	159 610,00
Produits des cessions d'immobilisations					
Total des recettes financières	233 870,71	0,00	159 610,00	0,00	2 875 912,13
45	77 243,96	807 801,68	2 068 110,45	403 996,27	403 996,27
Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)					
Total des recettes réelles	982 917,40	807 801,68	403 996,27	0,00	970 093,01
040	746 677,47	970 093,01	0,00	0,00	0,00
Opérations ordre trans. entre sections (6) (7) (8)					
28031	14 102,56	1 188,00	66 162,40	0,00	66 162,40
Frais d'études					
28033	1 523,00	1 523,00	0,00	0,00	2 050,00
Frais d'insertion					
28041512	1 523,00	1 523,00	0,00	0,00	1 523,00
Surv. Gpnt : Bâtimnts, installations					
2804182	35 556,19	254,68	14 173,71	0,00	254,68
Autres org pub - Bât. et installations					
2805	201,00	0,00	2 187,11	0,00	2 187,11
Licenses, logisels, droits similaires					
28121	2 860,21	2 860,21	0,00	0,00	2 860,21
Plantations d'arbres et d'arbustes					
28128	2 860,21	19 780,32	0,00	0,00	19 780,32
Autres aménagements de terrains					
281311	243 029,23	0,00	323 895,25	0,00	323 895,25
Bâtimnts administratifs					
281312	97,00	242,50	0,00	0,00	242,50
Bâtimnts scolaires					
281316	86 944,28	107 229,00	0,00	0,00	107 229,00
Equipements de cimetière					
281318	9 925,04	0,00	0,00	0,00	9 925,04
Autres bâtimnts publics					
281321	11 344,52	46 811,32	0,00	0,00	46 811,32
Immubles de rapport					
281351	40 337,93	40 012,61	0,00	0,00	40 012,61
Bâtimnts publics					
28138	31 934,70	0,00	0,00	0,00	31 934,70
Autres constructions					
28151	60 024,40	65 810,70	0,00	0,00	65 810,70
Réseaux de voirie					
28152	321,00	321,00	0,00	0,00	321,00
Installations de voirie					
281531	34,00	34,00	0,00	0,00	34,00
Réseaux d'adduction d'eau					
281533	34,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Réseaux câbles					
281534	7 831,00	11 451,16	0,00	0,00	11 451,16
Réseaux d'électrification					
281536	2 568,47	2 886,60	0,00	0,00	2 886,60
Réseaux d'éclairage					
281568	1 316,95	1 351,39	0,00	0,00	1 351,39
Autres matériel, outillage incendie					
2815731	4 157,44	14 155,24	0,00	0,00	14 155,24
Matériel roulant					
2815738	1 524,34	1 524,70	0,00	0,00	1 524,70
Autres matériel et outillage de voirie					
281738	23 185,44	30 910,26	0,00	0,00	30 910,26
Autres bâtimnts publics (m. à dispo)					
281738	1 123,00	1 123,00	0,00	0,00	1 123,00
Autres matériels de bureau et mobiliers					
2817578	223,87	312,48	0,00	0,00	312,48
Autre mat. et outillage de voirie (mat)					
281788	431,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres matériel technique (mat)					
28181	88,61	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres immo. corporelles (m. à dispo)					
28185	38,27	2 431,47	0,00	0,00	2 431,47
Installations générales, aménagt divers					
28188	23 463,47	23 463,51	0,00	0,00	23 463,51
Autres matériels de transport					
041	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations patrimoniales (9)					
281838	66 537,77	72 205,53	0,00	0,00	72 205,53
Autres immo. corporelles					
281841	11,00	4 222,69	0,00	0,00	4 222,69
Matériel de téléphonie					
281838	5 254,31	5 243,98	0,00	0,00	5 243,98
Autres matériels de bureau et mobilier scolaire					
281841	5 753,11	7 402,38	0,00	0,00	7 402,38
Matériel informatique					
281838	21 578,20	33 443,30	0,00	0,00	33 443,30
Autres matériel informatique					
Total des recettes d'ordre	1 729 588,87	1 374 089,28	0,00	0,00	1 374 089,28
Chap. / art. (1)	Pour mémoire	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
III = I + II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III = I + II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
III = I + II	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir l'art. I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Saut 155, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats émis antérieurement.

(5) Voir l'annexe IV-55 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) CL déduction du chapitre des opérations d'ordre (9) 040 = DF 042.

(7) Les comptes 15, 29, 30, 49 et 55 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) CL déduction du chapitre des opérations d'ordre (2) 041 = RI 041.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2024.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE - AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

III	B
-----	---

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	I RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	II Vote de l'assemblée	Pour l'information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour l'information, dépenses gérées hors AE	III = I + II
011	Charges à caractère général (3)	2 320 964,00	0,00	0,00	2 140 000,00	0,00	0,00	9 019 089,28	9 019 089,28
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	4 245 900,00	0,00	0,00	4 300 000,00	0,00	2 140 000,00	4 300 000,00	2 140 000,00
014	Atténuations de produits	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 022 650,00	0,00	0,00	1 040 000,00	0,00	1 040 000,00	1 040 000,00	1 040 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services									
		7 679 514,00	0,00	0,00	7 570 000,00	0,00	7 570 000,00	7 570 000,00	7 570 000,00
66	Charges financières	43 710,00	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00
67	Charges spécifiques (3)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles									
		83 710,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00
023	Virement à la section d'investissement	982 911,40	0,00	0,00	7 645 000,00	0,00	7 645 000,00	7 645 000,00	7 645 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	746 677,47	0,00	0,00	970 093,01	0,00	970 093,01	970 093,01	970 093,01
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre									
		1 729 588,87	0,00	0,00	1 374 089,28	0,00	1 374 089,28	1 374 089,28	1 374 089,28
Total des dépenses de fonctionnement cumulées									
9 019 089,28									

(1) Voir état-B pour le contenu du budget précédent.
 (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
 (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
 (4) Les comptes (6) peuvent figurer dans le détail du chapitre et la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou indicatifs de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE						B
RECETTES						
Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 950 608,96	0,00	7 812 198,54	0,00	7 812 198,54
013	Atténuations de charges (2)	50 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	240 000,00	0,00	331 000,00	0,00	331 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 760 000,00	0,00	2 778 500,00	0,00	2 778 500,00
731	Fiscalité locale	3 128 000,00	0,00	3 190 500,00	0,00	3 190 500,00
74	Dotations et participations (2)	1 420 614,00	0,00	1 327 500,00	0,00	1 327 500,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	260 000,00	0,00	130 200,00	0,00	130 200,00
Total des recettes de gestion des services		7 858 614,00	0,00	7 777 700,00	0,00	7 777 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	77 243,96	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	5 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		83 143,96	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		7 941 757,96	0,00	7 777 700,00	0,00	7 777 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	8 851,00		34 498,54	0,00	34 498,54
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		8 851,00		34 498,54	0,00	34 498,54
R002 Résultat reporté ou anticipé (7)						1 206 890,74
Total des recettes de fonctionnement cumulées						9 019 089,28

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).
 (4) Les comptes 76 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (7) Inscrite en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET									III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE									B1
Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		9 492 812,87	0,00	0,00	9 019 089,28	0,00	0,00	9 019 089,28	9 019 089,28
011	Charges à caractère général (4)	2 320 964,00	0,00	0,00	2 140 000,00	0,00	0,00	2 140 000,00	2 140 000,00
6042	Achats de prestations de services	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6045	Achats études et prestations de services	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	53 500,00	0,00		39 600,00	0,00	0,00	39 600,00	39 600,00
60612	Energie - Electricité	312 650,00	0,00		330 770,00	0,00	0,00	330 770,00	330 770,00
60621	Combustibles	199 194,00	0,00		188 900,00	0,00	0,00	188 900,00	188 900,00
60622	Carburants	43 500,00	0,00		38 500,00	0,00	0,00	38 500,00	38 500,00
60623	Alimentation	1 700,00	0,00		9 900,00	0,00	0,00	9 900,00	9 900,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 400,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
60631	Fournitures d'entretien	33 200,00	0,00		20 500,00	0,00	0,00	20 500,00	20 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	24 210,00	0,00		22 505,00	0,00	0,00	22 505,00	22 505,00
60636	Habillement et vêtements de travail	16 550,00	0,00		17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00
6064	Fournitures administratives	5 600,00	0,00		4 700,00	0,00	0,00	4 700,00	4 700,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	23 600,00	0,00		23 000,00	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00
6067	Fournitures scolaires	37 775,00	0,00		43 830,00	0,00	0,00	43 830,00	43 830,00
6068	Autres matières et fournitures	78 015,00	0,00		80 600,00	0,00	0,00	80 600,00	80 600,00
611	Contrats de prestations de services	382 550,00	0,00		311 925,00	0,00	0,00	311 925,00	311 925,00
61351	Matériel roulant	78 200,00	0,00		69 560,00	0,00	0,00	69 560,00	69 560,00
61358	Autres	73 800,00	0,00		62 800,00	0,00	0,00	62 800,00	62 800,00
61521	Entretien terrains	9 000,00	0,00		11 000,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	39 200,00	0,00		57 740,00	0,00	0,00	57 740,00	57 740,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	43 866,00	0,00		21 500,00	0,00	0,00	21 500,00	21 500,00
61551	Entretien matériel roulant	34 600,00	0,00		48 000,00	0,00	0,00	48 000,00	48 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	18 000,00	0,00		15 700,00	0,00	0,00	15 700,00	15 700,00
6156	Maintenance	265 000,00	0,00		251 120,00	0,00	0,00	251 120,00	251 120,00
6161	Multirisques	80 900,00	0,00		76 400,00	0,00	0,00	76 400,00	76 400,00
6168	Autres primes d'assurance	155 000,00	0,00		140 000,00	0,00	0,00	140 000,00	140 000,00

MAIRIE DE GAILLON - MAIRIE DE GAILLON - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
617	Etudes et recherches	40 114,00	0,00		20 500,00	0,00	0,00	20 500,00	20 500,00
6182	Documentation générale et technique	700,00	0,00		1 850,00	0,00	0,00	1 850,00	1 850,00
6183	Frais de formation (personnel extérieur)	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	12 000,00	0,00		14 800,00	0,00	0,00	14 800,00	14 800,00
6188	Autres frais divers	2 900,00	0,00		8 500,00	0,00	0,00	8 500,00	8 500,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	0,00	0,00		800,00	0,00	0,00	800,00	800,00
62268	Autres honoraires, conseils	33 600,00	0,00		33 600,00	0,00	0,00	33 600,00	33 600,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	0,00	0,00		100,00	0,00	0,00	100,00	100,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	0,00		1 200,00	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00
6232	Fêtes et cérémonies	52 800,00	0,00		37 980,00	0,00	0,00	37 980,00	37 980,00
6236	Catalogues et imprimés	6 000,00	0,00		5 515,00	0,00	0,00	5 515,00	5 515,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	18 200,00	0,00		20 600,00	0,00	0,00	20 600,00	20 600,00
6251	Voyages, déplacements et missions	2 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6261	Frais d'affranchissement	16 500,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	0,00		21 840,00	0,00	0,00	21 840,00	21 840,00
627	Services bancaires et assimilés	2 600,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 590,00	0,00		3 200,00	0,00	0,00	3 200,00	3 200,00
6282	Frais de gardiennage	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	24 850,00	0,00		34 835,00	0,00	0,00	34 835,00	34 835,00
63512	Taxes foncières	67 200,00	0,00		33 130,00	0,00	0,00	33 130,00	33 130,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	4 245 900,00	0,00		4 300 000,00	0,00		4 300 000,00	4 300 000,00
6213	Personnel affecté par le CCAS/CIAS	20 000,00	0,00		30 500,00	0,00		30 500,00	30 500,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	27 000,00	0,00		10 700,00	0,00		10 700,00	10 700,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	21 470,00	0,00		22 380,00	0,00		22 380,00	22 380,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	12 100,00	0,00		12 120,00	0,00		12 120,00	12 120,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	46 500,00	0,00		47 170,00	0,00		47 170,00	47 170,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	7 570,00	0,00		7 580,00	0,00		7 580,00	7 580,00

MAIRIE DE GAILLON - MAIRIE DE GAILLON - BP (projet de budget) - 2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64111	Rémunération principale titulaires	1 336 050,00	0,00		1 257 150,00	0,00		1 257 150,00	1 257 150,00
64112	SFT, indemnité de résidence	11 100,00	0,00		11 050,00	0,00		11 050,00	11 050,00
64113	NBI	28 550,00	0,00		30 000,00	0,00		30 000,00	30 000,00
64118	Autres indemnités	451 000,00	0,00		472 840,00	0,00		472 840,00	472 840,00
64131	Rémunérations	1 004 150,00	0,00		1 046 050,00	0,00		1 046 050,00	1 046 050,00
64132	SFT, indemnité de résidence	9 070,00	0,00		17 750,00	0,00		17 750,00	17 750,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	60 000,00	0,00		10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00
64138	Primes et autres indemnités	118 300,00	0,00		134 650,00	0,00		134 650,00	134 650,00
6417	Rémunérations des apprentis	7 500,00	0,00		9 800,00	0,00		9 800,00	9 800,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	540 780,00	0,00		567 500,00	0,00		567 500,00	567 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	489 400,00	0,00		541 300,00	0,00		541 300,00	541 300,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	45 450,00	0,00		50 500,00	0,00		50 500,00	50 500,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	0,00	0,00		1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
6457	Cotis. sociales liées à l'apprentissage	50,00	0,00		150,00	0,00		150,00	150,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	0,00		2 380,00	0,00		2 380,00	2 380,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 980,00	0,00		5 110,00	0,00		5 110,00	5 110,00
6478	Autres charges sociales diverses	5 880,00	0,00		12 320,00	0,00		12 320,00	12 320,00
014	Atténuations de produits	90 000,00	0,00		90 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	90 000,00	0,00		90 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 022 650,00	0,00	0,00	1 040 000,00	0,00	0,00	1 040 000,00	1 040 000,00
65132	Prix	1 560,00	0,00		7 100,00	0,00	0,00	7 100,00	7 100,00
65311	Indemnités de fonction	114 503,00	0,00		112 685,00	0,00	0,00	112 685,00	112 685,00
65313	Cotisations de retraite	4 900,00	0,00		4 800,00	0,00	0,00	4 800,00	4 800,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	9 000,00	0,00		8 500,00	0,00	0,00	8 500,00	8 500,00
65315	Formation	1 110,00	0,00		1 110,00	0,00	0,00	1 110,00	1 110,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6542	Créances éteintes	2 500,00	0,00		3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6553	Service d'incendie	219 827,00	0,00		219 955,00	0,00	0,00	219 955,00	219 955,00
65568	Autres contributions	53 000,00	0,00		68 000,00	0,00	0,00	68 000,00	68 000,00
657348	Subv. fonct. autres communes	0,00	0,00		3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	230 000,00	0,00		230 000,00	0,00	0,00	230 000,00	230 000,00
657382	Subv. fonct. organismes publics divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit prive	380 000,00	0,00		375 000,00	0,00	0,00	375 000,00	375 000,00
65818	Autres	3 250,00	0,00		3 350,00	0,00	0,00	3 350,00	3 350,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		7 679 514,00	0,00	0,00	7 570 000,00	0,00	0,00	7 570 000,00	7 570 000,00
66	Charges financières	43 710,00	0,00		35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	46 669,73	0,00		37 236,82	0,00		37 236,82	37 236,82
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-2 959,73	0,00		-2 236,82	0,00		-2 236,82	-2 236,82
67	Charges spécifiques (4)	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	0,00		20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	20 000,00			20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	20 000,00			20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		83 710,00	0,00	0,00	75 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00
Total des dépenses réelles		7 763 224,00	0,00	0,00	7 645 000,00	0,00	0,00	7 645 000,00	7 645 000,00
023	Virement à la section d'investissement	982 911,40			403 996,27	0,00		403 996,27	403 996,27
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	746 677,47			970 093,01	0,00		970 093,01	970 093,01
6811	Dot. amort. immos incorporelles	746 677,47			970 093,01	0,00		970 093,01	970 093,01
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		1 729 588,87			1 374 089,28	0,00		1 374 089,28	1 374 089,28

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	6 356,23
Montant des ICNE de l'exercice N-1	8 593,05
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-2 236,82

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = FF 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III - VOTE DU BUDGET						
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE						III
Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
TOTAL			I		II	III = I + II
013	Atténuations de charges (3)	7 950 608,96	0,00	7 812 198,54	0,00	7 812 198,54
6419	Remboursements rémunérations personnel	50 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
016	APA	50 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimelières (produit net)	240 000,00	0,00	331 000,00	0,00	331 000,00
70323	Red. occupation dom. public	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	2 000,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
70611	Redevances enlèvement ordures ménagères	0,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
7062	Redevances services à caractère culturel	3 700,00	0,00	3 700,00	0,00	3 700,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	10 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP de rattach.	165 000,00	0,00	175 000,00	0,00	175 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	20 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	27 300,00	0,00	28 900,00	0,00	28 900,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 000,00	0,00	5 400,00	0,00	5 400,00
73211	Attribution de compensation	2 760 000,00	0,00	2 778 500,00	0,00	2 778 500,00
73212	Dotations de solidarité communautaire	2 420 500,00	0,00	2 420 500,00	0,00	2 420 500,00
73221	FNGIR	175 724,00	0,00	175 000,00	0,00	175 000,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	103 728,00	0,00	103 000,00	0,00	103 000,00
731	Fiscalité locale	80 048,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
73111	Impôts directs locaux	3 128 000,00	0,00	3 190 500,00	0,00	3 190 500,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	2 908 000,00	0,00	2 951 500,00	0,00	2 951 500,00
73141	Accise sur l'électricité	140 000,00	0,00	140 000,00	0,00	140 000,00
73154	Droits de place	35 000,00	0,00	40 000,00	0,00	40 000,00
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	15 000,00	0,00	29 000,00	0,00	29 000,00
74111	Dotations forfaitaire des communes	1 420 614,00	0,00	1 327 500,00	0,00	1 327 500,00
741121	DSR des communes	269 120,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
741123	DSU des communes	387 178,00	0,00	360 000,00	0,00	360 000,00
		225 913,00	0,00	215 000,00	0,00	215 000,00

Page 59

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	10 660,00	0,00	12 900,00	0,00	12 900,00
74718	Autres participations Etat	44 000,00	0,00	70 400,00	0,00	70 400,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	5 000,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens. exonération taxes foncières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotations de recensement	448 105,50	0,00	398 200,00	0,00	398 200,00
7485	Dotations pour les titres sécurisés	13 137,50	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	17 500,00	0,00	17 500,00	0,00	17 500,00
752	Revenus des immeubles	260 000,00	0,00	130 200,00	0,00	130 200,00
757351	Subv. Fonct. GFP de rattachement	99 950,00	0,00	117 700,00	0,00	117 700,00
75738	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75814	Redevance sur l'énergie hydraulique	0,00	0,00	12 500,00	0,00	12 500,00
75888	Autres	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00
		160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	7 858 614,00	0,00	7 777 700,00	0,00	7 777 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
764	Revenus valeurs mobilières de placement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	77 243,96	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	77 243,96	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort. dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	5 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	5 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles	7 941 757,96	0,00	7 777 700,00	0,00	7 777 700,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	8 851,00	0,00	34 498,54	0,00	34 498,54
777	Rec. subv inv transférées cpte résultat	8 851,00	0,00	34 498,54	0,00	34 498,54
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre	8 851,00	0,00	34 498,54	0,00	34 498,54

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
 (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
 (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
 (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
 (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
 (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
 (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
 (8) Destiné à retracer le prélevement de la part non départementale de la taxe.
 (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE										A1
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA	
	DEPENSES	297 688,19	274 860,00	0,00	50 800,00	2 382 913,00	108 940,00	15 000,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	297 688,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	265 860,00	0,00	50 800,00	2 382 913,00	78 940,00	15 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	1 331 351,07	0,00	0,00	0,00	1 408 500,45	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	831 351,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	1 408 500,45	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	500 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)							A1
Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		155 000,00	0,00	0,00	122 500,00		3 407 701,19
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		297 688,19
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 000,00	0,00	0,00	0,00		49 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	145 000,00	0,00	0,00	122 500,00		3 061 013,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		2 739 851,52
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		631 351,07
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		1 408 500,45
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		500 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Page 63

MAIRIE DE GAILLON - MAIRIE DE GAILLON - BP (projet de budget) - 2026

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01	
		Operations non ventilables	
			297 688,19
	DEPENSES		297 688,19
164	Emprunts auprès des ets financiers		1 331 351,07
	RECETTES		
102	Dotations et fonds d'investissement		159 610,00
106	Reserves		671 741,07
164	Emprunts auprès des ets financiers		500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02				
		Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	025 Administration générale de l'Etat	025 Autres moyens généraux
	DEPENSES	263 100,00	0,00	11 760,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	11 760,00	0,00	0,00
213	Constructions	150 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq	78 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région,Conseil dév.	033 Conseil cult.,éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		036 Autres instances		
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports			
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RÉCETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décant.act* Interreg_eur,Intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions Interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions Internationales	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 600,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 760,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 600,00
215	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	78 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
RÉCETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	16 Autres interv. protec. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	50 800,00	0,00	0,00	0,00	50 800,00
213	Constructions	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
215	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	800,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	13 413,00	2 369 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	5 000,00	2 330 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	7 000,00	24 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 413,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	1 408 500,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	850 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	558 500,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												258
		Formation professionnelle												
		251	252	253	254	255	256					257		
		Insertion sociale et professionnelle	Formation professionnalisante personnes	Formation certifiante des personnes	Formation des actifs occupés	Rémunération des stagiaires	CNFPT - Formation des actifs occupés					CNFPT et CDC - missions spécifiques		Autres
							2561	2562	2563	2564	2565	2571	2572	
							Missions statutaires et réglementaires	Développement des compétences	Évolution et transition professionnelle	Organisation des activités pédagogiques	Autres	Concours	Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 362 913,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 335 000,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 913,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 408 500,45
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850 000,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	558 500,45

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							318 Archéologie préventive	
			311 Activités artist., actions et manif. cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinéma et autres salles de spectacles		
DEPENSES		15 000,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		32 Sports (autres que scolaires)						327 Soutien aux sportifs		
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		49 000,00	40 000,00	0,00	0,00	1 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 000,00	10 000,00	0,00	0,00	1 440,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs		34 Vie sociale et citoyenne				
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 940,00	
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 500,00	
215	Installat., matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 440,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres établissements sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	
215	Installer, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						518 Autres actions d'aménagement urbain
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Éclairage public	513 Art public	514 Électrification	515 Opérations d'aménagement	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dev.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accèsion à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 000,00
203	Frais d'études recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64	65	66	67	68	TOTAL DU CHAPITRE
		Rayonnement, attractivité du territoire	Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	Maintien et dév. des services publics	Recherche et innovation	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyage
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731	732	733	734	735	
		Politique de l'eau	Eau potable	Assainissement	Eaux pluviales	Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques technol.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751	752	753	754	758				
		Réseaux de chaleur et de froid	Energie photovoltaïque	Energie éolienne	Energie hydraulique	Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs							
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voie								
		841 Voie nationale	842 Voie régionale	843 Voie départementale	844 Voie métropolitaine	845 Voie communale	846 Vialité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	122 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	112 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	88 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 500,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES										IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE										A2
Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA	
DEPENSES		2 289 000,00	1 545 605,00	0,00	580 805,00	1 114 950,00	1 152 440,00	332 630,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	2 137 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 000,00	1 345 510,00	0,00	360 500,00	1 104 350,00	759 440,00	102 630,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 000,00	180 095,00	0,00	220 305,00	10 600,00	393 000,00	230 000,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		7 232 100,00	135 100,00	0,00	7 460,00	149 000,00	129 400,00	4 200,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	11 000,00	0,00	2 000,00	5 500,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	37 000,00	29 700,00	0,00	5 400,00	140 000,00	83 900,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 778 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 120 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 296 100,00	19 900,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	8 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	74 500,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	4 200,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)									A2
Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL	
DEPENSES		0,00	586 980,00	0,00	42 590,00	0,00		7 645 000,00	
011	Charges à caractère général	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00		2 140 000,00	
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	583 980,00	0,00	42 590,00	0,00		4 300 000,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		90 000,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 040 000,00	
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		35 000,00	
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00	
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00	
RECETTES		0,00	52 500,00	38 000,00	0,00	30 000,00		7 777 700,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		20 000,00	
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	35 000,00	0,00	0,00		331 000,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 778 500,00	
731	Fiscalité locale	0,00	40 000,00	0,00	0,00	30 000,00		3 190 500,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 327 500,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	12 500,00	3 000,00	0,00	0,00		130 200,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.01
01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01
DEPENSES		Opérations non ventilables
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 289 000,00
611	Contrats de prestations de services	821 805,00
613	Locations	311 925,00
615	Entretien et réparations	132 360,00
616	Primes d'assurances	405 060,00
617	Etudes et recherches	216 400,00
618	Divers	20 500,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	25 150,00
623	Pub., publications, relations publiques	34 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	41 695,00
625	Déplacements et missions	20 600,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 000,00
627	Services bancaires et assimilés	31 840,00
628	Divers	2 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	38 035,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	33 130,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00
661	Charges d'intérêts	6 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de funct.	35 000,00
739	Revers. et restit. sur impôts et taxes	20 000,00
RECETTES		90 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	7 232 100,00
731	Fiscalité locale	37 000,00
732	Fiscalité reversée	3 120 500,00
741	D.G.F.	2 778 500,00
744	FCTVA	825 000,00
747	Participations	12 900,00
748	Autres attributions et participations	60 000,00
		398 200,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV				
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.930				
FONCTION 0 – Services généraux						
Article / compte nature (1)	Libellé	02				
		020 Admn. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 429 288,00	116 215,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	10 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	23 800,00	340,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	968 540,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	332 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	9 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	11 110,00	115 875,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant cpl prop. - Subvent	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		125 100,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	3 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	74 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2,930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éducat. env.	034 Conseil éco.,sec.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	
					0341 Section éco., sociale et environnement.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven* cpl prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2,930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop. décent. act* Interrég. eur. Intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions Interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique ou développement	045 Actions Internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 545 605,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 700,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 140,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	968 540,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	332 970,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 160,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	127 085,00
657	Charges interven* cpl prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 600,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 100,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	74 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	059 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0590 FEADER	0591 FEAMP	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10	11	12	13	16	TOTAL DU CHAPITRE
		Services communs	Police, sécurité, justice	Incendie et secours	Hygiène et salubrité publique	Autres intarv. protecL. personnes, biens	
DEPENSES		0,00	360 850,00	219 955,00	0,00	0,00	580 805,00
633	Impôts, taxes, versements (autre criga.)	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	256 250,00	0,00	0,00	0,00	256 250,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	97 200,00	0,00	0,00	0,00	97 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	50,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	219 955,00	0,00	0,00	219 955,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	350,00
RECETTES		0,00	7 400,00	0,00	0,00	0,00	7 400,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
708	Autres produits	0,00	5 400,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	431 000,00	344 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	10 230,00	8 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	292 700,00	228 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	126 880,00	97 070,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	590,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	500,00	6 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	1 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	1 000,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												258
		Formation professionnelle											Autres	
		251	252	253	254	255	256					257		
Insertion sociale et professionnelle	Formation professionnalisante personnes	Formation certifiante des personnes	Formation des actifs occupés	Rémunération des stagiaires	CNFPT - Formation des actifs occupés					CNFPT et CDG - missions spécifiques				
						2561	2562	2563	2564	2565	2571	2572		
						Missions statutaires et réglementaires	Développement des compétences	Évolution et transition professionnelle	Organisation des activités pédagogiques	Autres	Concours	Missions administratives		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281	282	283	284	288		
				Hébergement et restauration scolaires	Sport scolaire	Médecine scolaire	Classes de découverte	Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	301 290,00	0,00	0,00	0,00	38 340,00	0,00	1 114 950,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	7 290,00	0,00	0,00	0,00	840,00	0,00	27 160,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	205 600,00	0,00	0,00	0,00	25 500,00	0,00	751 900,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	98 300,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00	0,00	324 350,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	940,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 100,00
657	Charges intervenant* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
RECETTES		0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	149 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	140 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311	312	313	314	315	316	317	318
			Activités artistiques et manif. cult.	Patrimoine	Bibliothèques, médiathèques	Musées	Services d'archives	Théâtres et spectacles vivants	Cinéma et autres salles de spectacles	Archéologie préventive
DEPENSES		302 280,00	55 170,00	194 550,00	228 860,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	4 600,00	970,00	4 050,00	4 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	144 900,00	32 000,00	135 400,00	157 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	53 600,00	13 200,00	55 100,00	66 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	160,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant* cpt prop. - Subvent*	99 000,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00	0,00
RECETTES		28 900,00	15 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	28 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant cpl prop. - Subvent'	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	2 030,00	0,00	0,00	0,00	16 060,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	59 100,00	0,00	0,00	0,00	529 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	25 450,00	0,00	0,00	0,00	213 800,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	580,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	68 000,00
657	Charges intervenant cpl prop. - Subvent'	0,00	0,00	217 000,00	0,00	0,00	0,00	325 000,00
RECETTES		0,00	0,00	48 500,00	0,00	0,00	0,00	129 460,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	68 900,00
747	Participations	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres établissements sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant cpl prop. - Subvent	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		260 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 136,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	30 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 730,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 400,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00
657	Charges intervenant cpl prop. - Subvent	230 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	332 630,00	
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 500,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 730,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 400,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00	
657	Charges interveni* cpl prop. – Subventi*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00	
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 200,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	448 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	583 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
623	Pub., publications relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	12 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	406 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	158 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	6 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur localif	553 Aide à l'accésion à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'informatio n et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	586 990,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 250,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	406 300,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 730,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 700,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 500,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
757	Subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	82 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintenance et dév. des services publics	67 Recherche et Innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00
706	Prestations de services	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoyement
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 590,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	910,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 760,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉCETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RÉCETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel, risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 590,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	910,00	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 900,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 780,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs					
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et atacs climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	88 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferroviaires	853 Halles, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES:		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES:		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	
									30 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NDR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					5 228 418,30									
1641 Emprunts en euros (total)					5 228 418,30									
067133E	CAISSE D'EPARGNE DE HAUTE NORMAN	10/12/2019		05/07/2020	250 000,00	F		0,810	0,814		T	C		A-1
10300152598	CREDIT AGRICOLE	17/12/2015		04/05/2016	395 418,30	F		2,930	2,930		T	C		A-1
5674357	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	15/09/2025		01/01/2026	500 000,00	V	LIVRET A	2,300	2,321		T	C		A-1
70002075045	CREDIT AGRICOLE	15/03/2005		15/12/2005	315 000,00	R	EURIBOR3M	0,200	1,400		T	C		A-1
700027944890	CREDIT AGRICOLE	07/07/2006		01/02/2007	2 100 000,00	V	EURIBOR	4,350	4,438		S	P		A-1
8293171	CAISSE D'EPARGNE DE HAUTE NORMAN	13/12/2012		05/04/2013	350 000,00	F		4,610	4,610		T	X Echelle constante		A-1
A7607016	CAISSE D'EPARGNE DE HAUTE NORMAN	19/07/2007		01/08/2023	400 000,00	V		3,080	4,059		A	P		B-4
MON261003EUR	LA BANQUE POSTALE	18/10/2013		01/03/2014	400 000,00	F		3,360	3,380		T	C		A-1
MON50164EUR0501768	LA BANQUE POSTALE	20/11/2014		01/03/2015	130 000,00	F		2,170	2,170		T	C		A-1
MON505763EUR0506207	LA BANQUE POSTALE	07/12/2015		01/04/2016	200 000,00	F		1,620	1,620		T	C		A-1
MON518408EUR0519152	LA BANQUE POSTALE	04/12/2017		01/04/2018	165 000,00	F		1,130	1,130		T	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de frage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1692 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1697 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					5 228 418,30									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
 (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
 (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.
 (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
 (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
 (9) Y compris les avances remboursables mentionnées au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 au code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV
B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 509 917,98					297 688,19	35 860,86	0,00	6 356,23
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 509 917,98					297 688,19	35 860,86	0,00	6 356,23
067133E		0,00	A-1	156 333,26	9,25	F		0,814	16 666,68	1 231,87	0,00	274,12
10000152588		0,00	A-1	151 778,40	5,83	F		2,930	25 296,40	4 169,16	0,00	586,77
5674357		0,00	A-1	500 000,00	14,75	V	LIVRET A	2,321	33 333,32	10 196,79	0,00	2 683,33
70002076045		0,00	A-1	102 375,00	9,67	R	EURIBOR3M	1,488	10 500,00	2 086,88	0,00	70,34
700027944890		0,00	A-1	105 000,00	0,58	V	EURIBDR	4,438	105 000,00	3 504,91	0,00	0,00
8293171		0,00	A-1	164 882,30	7,00	F		4,610	19 818,69	7 265,15	0,00	1 599,75
A7607016		0,00	B-4	53 465,76	1,58	F		4,059	26 273,10	2 347,22	0,00	497,42
MON281003EUR		0,00	A-1	79 999,84	2,92	F		3,380	26 666,68	2 366,00	0,00	150,22
MON50164EUR0501768		0,00	A-1	34 686,52	3,92	F		2,170	8 666,68	681,74	0,00	47,02
MON505763EUR0508207		0,00	A-1	70 000,13	5,00	F		1,620	13 333,32	1 053,00	0,00	228,50
MON518408EUR0519162		0,00	A-1	89 416,77	7,00	F		1,130	12 333,32	958,14	0,00	217,76
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de gréage sur ligne de Trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE GAILLON - MAIRIE DE GAILLON - BP (projet de budget) - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locaux-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 509 917,98					297 688,19	35 860,86	0,00	6 356,23

- (10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.
- (11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».
- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 23 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tonnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
A7607016	CAISSE D'EPARGNE DE HAUTE NORMAN	400 000,00	53 465,76	4	20,00				0,00		4,059	2 347,22	0,00	3,54
TOTAL (B)		400 000,00	53 465,76						0,00			2 347,22	0,00	3,54
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multipliateur jusqu'à 3 ou multipliateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multipliateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		400 000,00	53 465,76						0,00			2 347,22	0,00	3,54

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
 (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
 (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
 (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
 (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
 (7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
 (8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
 (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
 (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 766.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices zone euro	Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple, Taux variable simple, Echange de taux fixe contre taux variable ou Inversement, Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sans unique), Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	10	0	0	0	0	
	% de l'encours	96,46	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 456 452,22	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple, Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	1	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	3,54	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	53 465,76	0,00	
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00
							0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture évanouies.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture										
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (échange ou taux)	Nominel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles		
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option	
Taux fixe (total)		0,00					0,00							
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00	

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swapion).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES								IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE								B1.5	
B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)									
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture						Catégorie d'emprunt (8)	
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Avant opération de couverture	Après opération de couverture
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768		
Taux fixe (total)							0,00	0,00	
Taux variable simple (total)							0,00	0,00	
Taux complexe (total) (2)							0,00	0,00	
Total							0,00	0,00	

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

IV – ANNEXES						IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME						B1.6	
B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)							
REPARTITION PAR PRETEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuités à payer au cours de l'exercice	Dont			
				Intérêts (3)	Capital		
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Autres des organismes de droit privé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Autres des organismes de droit public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert de contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES			B1.7
B1.7 – AUTRES DETTES			
<i>(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)</i>			
LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes

IV – ANNEXES			IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			B2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an :		
	€		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	2051 Concessions et droits similaires	2	03/05/1996
L	2135 Inst. générales, agencem, aménagement des constructions	20	03/05/1996
L	2182 Camions et Véhicules	8	03/05/1996
L	2182 Voitures	10	03/05/1996
L	2183 Matériel de bureau	10	03/05/1996
L	2183 Matériel nformatique	5	03/05/1996
L	2184 Mobilier	15	03/05/1996
L	2188 Autres immobilisations corporelles	15	03/05/1996
L	2188 Matériel Classique	10	03/05/1996
L	202 Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadast	5	24/03/2009
L	2031 Frais d'études	5	24/03/2009

IV – ANNEXES						IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N						B3.1
PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N						
Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Page 137

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES						IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS						B3.2
B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)						
Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES							IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							B4
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES							
Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 454101	Intitulé de l'opération : TRAVAUX D OFFICE IMMEUBLE BIGOT			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	77 243,96	0,00	0,00	0,00
4541101 Dépenses nouvelles (5)	77 243,96	0,00	0,00	0,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a – c)	77 243,96	0,00	0,00	0,00
RECETTES (b)	77 243,96	0,00	0,00	0,00
4541201 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	77 243,96	0,00	0,00	0,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	77 243,96	0,00	0,00	0,00

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
 (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
 (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés au début de l'exercice précédent.
 (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
 (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
 (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes tant en dépenses qu'en recettes.
 (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	11 591 332,51	4 060 254,37	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			0,00
	Marchés de partenariat (4)			
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			0,00
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N. L'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En Intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					11 591 332,51	4 050 254,07										87 504,61	274 947,05	
MON LOGEMENT 27	2021	X Echéance constante	REHABILITATIONS 18 LOGEMENTS RUE DE L ORIENTE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	270 000,00	217 339,81	19,75	A	F	0,250	F	0,250	A-1		543,35	10 611,16		
MON LOGEMENT 27	2021	X Echéance constante	REHABILITATIONS 18 LOGEMENTS RUE DE L ORIENTE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	180 000,00	146 086,02	19,75	A	F	0,590	F	0,590	A-1		861,91	6 903,32		
MON LOGEMENT 27	2021	X Echéance constante	REHABILITATION 18 LOGEMENTS RUE DE L ORIENTE	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	90 000,00	73 387,84	19,75	A	F	0,780	F	0,780	A-1		579,76	3 401,59		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En Intérêts (8)	En capital
MON LOGEMENT 27	2023	X Echéance constante	garantie d'emprunt rhabilitation Les Cygognes 600 000 euros PRET NUMERO 5514243	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	60 000,00	54 095,58	21,75	A	F	1,750	F	1,750	A-1		946,69	2 037,08		
OPAC	1996	X Echéance constante	Construction 24 logements les Lavandières-1140	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 448 012,66	474 304,17	12,83	T	R	LIVRET A 1,850	R	LIVRET A 1,650	-	LIVRET A	7 593,13	31 845,20		
OPAC	1996	X Echéance constante	Construction 44 logements Clos Racine-1142	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	2 400 309,76	823 975,73	12,83	T	R	LIVRET A 1,650	R	LIVRET A 1,650	-	LIVRET A	10 173,66	55 322,45		
OPAC	1997	X Echéance constante	Construction 6 logements Clos Racine-1143	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	398 044,38	145 966,72	13,17	T	R	LIVRET A 1,310	R	LIVRET A 1,310	-	LIVRET A	1 863,16	9 595,58		
OPAC	1990	X Echéance constante	Construction 24 log. rue des cavaliers-1111	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	12 226,41	4 530,53	13,17	T	R	LIVRET A 1,310	R	LIVRET A 1,310	-	LIVRET A	57,03	297,87		
OPAC	1992	X Echéance constante	Construction 22 log. rue des Lavandières-1121	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 166 602,17	424 997,78	12,83	T	R	LIVRET A 1,650	R	LIVRET A 1,650	-	LIVRET A	6 694,83	28 534,72		
OPAC	1992	X Echéance constante	Construction 22 log. Les Lavandières-1122	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	1 166 997,23	416 679,01	12,83	T	R	LIVRET A 1,650	R	LIVRET A 1,650	-	LIVRET A	6 661,84	27 976,29		
OPAC	1994	X Echéance constante	Acq. log. La Mailleterie av. Maréchal Leduc-1124	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	42 948,52	9 406,80	2,92	A	R	LIVRET A 4,300	R	LIVRET A 4,300	-	LIVRET A	502,36	2 172,73		
PLAINE NORMANDE	1996	X Echéance constante	Construction 6 logement rue Jean Moulin-1145	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	236 205,98	39 345,32	2,67	A	R	LIVRET A 3,800	R	LIVRET A 3,800	-	LIVRET A	1 495,12	12 558,33		
PLAINE NORMANDE	1997	X Echéance constante	Compl. sur const. 22 log. rue Jean Moulin-1147	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	31 709,40	6 118,79	3,00	A	R	LIVRET A 4,300	R	LIVRET A 4,300	-	LIVRET A	263,11	1 446,25		
PLAINE NORMANDE	1994	X Echéance constante	Construction 12 log. Clos Racine-1131	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	782 245,09	169 410,44	3,83	A	R	LIVRET A 4,300	R	LIVRET A 4,300	-	LIVRET A	8 617,57	39 130,37		
SECOMILE	1999	X Echéance constante	Construction 46 log. rues Colonie et Cavaliers-1151	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	373 846,76	18 263,07	0,58	A	R	LIVRET A 1,710	R	LIVRET A 1,710	-	LIVRET A	312,30	18 263,07		
SECOMILE	2001	X Echéance constante	Acquisition logement 11 rue Paul Michel-1160	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	38 036,03	13 385,91	6,83	A	R	LIVRET A 3,050	R	LIVRET A 3,050	-	LIVRET A	343,12	1 465,96		

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actu-riel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SILOGE	1995	X Echéance constante	Construction 30 logements Clos Racine-1130	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	449 355,67	49 311,87	1,75	A	R	LIVRET A	3,550	R	LIVRET A	3,550		LIVRET A	1 701,26	24 265,67
SILOGE	2004	X Echéance constante	Construction 24 log. Clos Morice	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	2 200 184,00	934 994,07	8,00	A	R	LIVRET A	3,720	R	LIVRET A	3,720		LIVRET A	34 781,78	69 358,99
SONACOTRA	1997	X Echéance constante	Réhabilitation Les Cédres-1148	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	243 918,43	38 654,11	3,75	A	R	LIVRET A	1,350	R	LIVRET A	1,350		LIVRET A	521,83	9 749,42
TOTAL GENERAL					11 591 332,51	4 060 254,37											87 504,61	374 947,05

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...)
 (5) Taux annuel, tous frais compris.
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture, Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire (OCB 1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)).
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 65111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	7 777 700,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

- (1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
 (2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.
 (3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.
 (4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-baïls mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-baïls immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.

Page 149

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)							
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III			
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I						
Marchés de partenariat (1)																
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)																
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Article L 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES				IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN				B7.7
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE				
Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale				
Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES						IV	
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN						B7.8	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES							
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
 Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
 Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Localo (Article L. 1611-3-2 du CGCT) :

- la colonne « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Localo ;

- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;

- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;

- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;

- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS							
Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annulé à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
8027	Subventions à recevoir par annulés (annulés restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

Page 153

IV – ANNEXES					IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES					B8
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET					
Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.
(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.
(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		20,00	0,57	20,57	15,07	5,00	20,07
Adjoint administratif	C	9,00	0,00	9,00	3,50	5,00	8,50
Adjoint administratif ppal 1° cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif ppal 2° cl	C	2,00	0,57	2,57	2,57	0,00	2,57
Attaché Territorial	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Dir. Gén. Serv. 2000-10.000 hts	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Rédacteur principal 1° cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		36,00	12,36	48,36	22,24	26,12	48,36
Adjoint technique	C	27,00	10,62	37,62	11,50	26,12	37,62
Adjoint technique ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint technique ppal 2° cl	C	6,00	1,74	7,74	7,74	0,00	7,74
Agent de maîtrise	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00

MAIRIE DE GAILLON - MAIRIE DE GAILLON - BP (projet de budget) - 2026

Agent spéc. ppal 1cl écoles mat.	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent spéc. ppal 2cl écoles mat.	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Educateur APS principal 1° cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE CULTURELLE (h)		6,00	0,00	6,00	5,80	0,00	5,80
Adjoint du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint du patrimoine ppal 1° cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint du patrimoine ppal 2° cl	C	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
Assistant enseign. artistique	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		4,00	5,58	9,58	1,00	8,58	9,58
Adjoint d'animation	C	3,00	5,58	8,58	0,00	8,58	8,58
Adjoint d'animation ppal 1° cl	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE POLICE (j)		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Brigadier chef principal	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service PM	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Chef de service PM ppal 1ère cl.	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-Brigadier	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		78,00	18,51	96,51	56,11	39,70	95,81

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année. ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année.

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 60 % (quotité de travail = 60 %) présent toute l'année correspond à 0,6 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 0,5 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

- 332-8-11 Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 332-8-2 Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
- 332-8-3 Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
- 332-8-4 Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
- 332-8-5 Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont le quotient de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 332-8-6 Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
- 327-6 Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
- 332-10 Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial concerné rempli avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
- 332-11 Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
- 320-352 Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L352).
- 343-1, 343-2 Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
- 333-1, 333-10 Collaborateurs de cabinet.
- 333-12 Collaborateurs de groupes d'élus.
- A : Autres

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être libellés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-12 et 333-12.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale. Les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-12 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 65-1148 du 20 octobre 1985.

MAIRIE DE GAILLON - MAIRIE DE GAILLON - BP (projet de budget) - 2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Direction des Moyens Généraux - Mairie de Gaillon - 2 rue du Général de Gaulle - 27600 GAILLON (1).
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
01/01/2019 -	CCAS GAILLON	CCAS GAILLON	C.C.A.S.	200 000,00
01/01/2019 -	ESPACE CONDORCET CENTRE SOCIAL	ESPACE CONDORCET CENTRE SOCIAL	Association	217 000,00
Autres				

- (1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.
- (2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).
- (3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régime intéressé...).
- (4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état retenu aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT		B11.1
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE		
DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)		
EPCI		
Autres organismes de regroupement		

(1) Indiquer si le financement est fait par TP2, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES		IV			
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES		B11.2			
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES					
Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT). Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :
 - soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
 - soit de la seule autonomie financière.
 Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissements publics et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES						IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE						B11.3
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE						
Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES		IV
ANNEXES BUDGETAIRES		
EQUILIBRE BUDGETAIRE		C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A)		
montant négatif si déficit (D001)	-334 367,59	0,00
montant positif si excédent (R001)		
Solde des RAR (B)		
montant négatif si déficit	-337 373,48	-337 373,48
montant positif si excédent		
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)		
Solde positif : excédent de financement	-671 741,07	-337 373,48
Solde négatif : besoin de financement		

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)		
	671 741,07	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)		
Solde positif : excédent de financement	-671 741,07	-337 373,48
Solde négatif : besoin de financement		
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)		
Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité	0,00	-337 373,48
Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité		

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)		
	332 186,73	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)		
	1 533 899,28	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)		
Solde positif : annuité de la dette couverte	1 201 512,55	0,00
Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)		

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipés ou classiques
 (2) Contient des crédits de l'exercice votés ou reportés
 (3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits au l'exercice sont à inscrire. Le solde des crédits est présenté aux côtés suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recettes"

IV - ANNEXES		IV
ANNEXES BUDGETAIRES		
EQUILIBRE BUDGETAIRE - DEPENSES		C1.2

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B			
		332 186,73	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (A)	297 688,19	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	297 688,19	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Operations afferenties à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)			
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	34 498,54	0,00
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées apte résultat	34 498,54	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.
 (2) Crédits ou forfaits votés lors de la séance.

IV - ANNEXES		IV
ANNEXES BUDGETAIRES		
EQUILIBRE BUDGETAIRE - RECETTES		C1.3

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RESSOURCES PROPRES			
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 533 699,28	0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		159 610,00	0,00
10222	FCTVA	149 610,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	10 000,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest, non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		1 374 089,28	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primas de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	66 162,40	0,00
28033	Frais d'insertion	2 085,00	0,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	1 523,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	254,68	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	14 173,71	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 187,11	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	2 860,21	0,00
281311	Bâtiments administratifs	19 780,32	0,00
281312	Bâtiments scolaires	323 895,25	0,00
281316	Equipements de cimetiére	242,50	0,00
281318	Autres bâtiments publics	107 229,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	9 925,04	0,00
281351	Bâtiments publics	46 811,32	0,00
28138	Autres constructions	40 012,61	0,00
28151	Réseaux de voirie	31 934,70	0,00
28152	Installations de voirie	65 810,70	0,00
281531	Réseaux d'adduction d'eau	321,00	0,00
281533	Réseaux câblés	34,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	11 451,16	0,00
281536	Réseaux d'alerte	2 886,60	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	14 155,24	0,00
2815731	Matériel roulant	1 624,70	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	30 910,26	0,00
28156	Autres inst., matériel, outill. techniques	1 123,00	0,00
2817318	Autres bâtiments publics (m. à dispo)	312,48	0,00
2817538	Autre mat. et outillage de voirie (mat)	0,00	0,00
2817578	Autre matériel technique (mat)	0,00	0,00
281788	Autres immo. corporelles (m. à dispo)	2 431,47	0,00
28181	Installations générales, aménagements divers	23 463,51	0,00
281828	Autres matériels de transport		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281831	Matériel informatique scolaire	22 722,57	0,00
281838	Autre matériel informatique	33 443,30	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 243,98	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	7 402,38	0,00
28185	Matériel de téléphonie	4 222,89	0,00
28188	Autres immo. corporelles	72 205,53	0,00
29 ...	Dépréciations des immobilisations		
31 ...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33 ...	En-cours de production de biens (5)		
35 ...	Stocks de produits (5)		
39 ...	Dépréciation des stocks et en-cours		
487 ...	Charges à rep. sur plusieurs exercices		
49 ...	Dépréciation des comptes de tiers		
59 ...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	403 996,27	0,00

(1) Les comptes 15, 166, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 489 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Cielita ne transcode votes fins de la série.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 28, 39, 48 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives ou réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets rattachant les dépenses et les recettes d'un telissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV - ANNEXES	Autres éléments d'information - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	IV
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE		
Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création
	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV – ANNEXES				IV	
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION				D2.1	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET					
VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)					
DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC		0,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation		0,00
Autres		0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat		0,00
			Matériel		0,00
Sous-total Fonctionnement		0,00	Sous-total Fonctionnement (B)		0,00
INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel		0,00			
Autres		0,00			
Sous-total Investissement		0,00	Effort propre de la Région (A – B) (C)		0,00
TOTAL DEPENSES (A)		0,00	TOTAL RECETTES (B + C)		0,00

IV – ANNEXES		IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		D2.2
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION		

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courants :		
Produits du trafic		0,00
Produits annexes au trafic		0,00
Compensations des réductions tarifaires		0,00
Travaux pour Tiers		0,00
Produits hors trafic		0,00
Total chiffre d'affaires		0,00
Versements des Collectivités		0,00
Production immobilisée et stockée		0,00
Total produits d'exploitation courants		0,00
Charges d'exploitation courants :		
Personnel – Masse salariale		0,00
Consommations intermédiaires		0,00
Péage RFF		0,00
Impôts, taxes et versements assimilés		0,00
Total charges d'exploitation courants		0,00
Facturations majeures :		
Achats stockés		0,00
Impôts et taxes hors FAP		0,00
Maintenance matériel roulant		0,00
Traction trains, conduite et logistique		0,00
Echange de locomotives entre Activités		0,00
Energie de traction électrique		0,00
Energie de traction diesel		0,00
Entretien/maintenance des installations fixes		0,00
Prestations télécoms		0,00
Echange de matériel roulant entre Activités		0,00
Prestations trains		0,00
Contribution de service Activité Gare		0,00
Transport en service		0,00
Total facturations majeures		0,00
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :		
- Dont Etablissements autres que EEX		0,00
- Dont Etablissements EEX		0,00
Autres facturations		0,00

Total facturations internes		0,00
TOTAL CHARGES (2)		0,00
Contributions aux ECE		0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)		0,00
Dotations aux amortissements		0,00
Reprise de subvention et écart de réévaluation		0,00
Variation des provisions/transfert de charges		0,00
Autres produits et charges de gestion courante		0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres		0,00
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)		0,00
Résultat financier		0,00
RESULTAT COURANT (5)		0,00
Résultat spécifique		0,00
RESULTAT NET (6)		0,00

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante - total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation - contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat spécifique.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF

IV – ANNEXES							IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D3
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00			
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part départementale des ressources							
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part communale des ressources							
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00	

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Dépenses et recettes, directs et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.

(2) Dotations et subventions par chapitre budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

Page 173

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM	D4.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES		
DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES		
RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
		0,00

Page 175

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
013	Atténuations de charges	0,00
Total des recettes réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

- (1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, affectées à l'exercice de la compétence visée à l'article L. 2313-1 du CGCT.
 (2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.
 (3) Si la collectivité ou l'établissement applique les provisions semi-budgétaires.
 (4) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement affectées à l'exercice de la compétence susmentionnée.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.

V - ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 01/01/2000

Présenté par Le La Maire (1),
 A Gaillon, le 10/02/2026

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire
 A Gaillon, le 10/02/2026
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

AUBERT LOUIS	
BAKRI DARIFA	
BRODEO CLAIRE	
CHARLES MARIE	
COQUET LILIANE	
COTTE CYRIL	
DELUCA ISABELLE	
FAETAN ROMAIN	
FONTAINE BERNARD	
GAUDET ANTOINE	
GITON FRANCK	
GUILLEMET CHANTAL	
HADDOU NAJET	
HANTZ ODILE	
LE FUR YANN	
LEBDAOUI AMELIE	
LEGRAS ALAIN	
LEMEL LOUIS	
LOISEAUX MARIE AGNES	

134

V - ARRETE ET SIGNATURES		V
ARRETE ET SIGNATURES		A

MARIEN MARIE CLAUDE	
MENDY LOUIS	
MOALIC CHIRAZ	
MONNOT JEAN MICHEL	
MOUAKA GUY RICHARD	
PIEDEFER DAVID	
RIVOAL JEAN MARC	
ROUQUIE PIERRE	
SOPHIE MARIE ELIZABETH	
VARIN EDOUARD	

Certifié exécutoire par Le La Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
 A Gaillon, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ... de la métropole de ... du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

027016

SGC DES ANDELYS



Exercice 2025

67700 GAILLON

Date de fin de validité du calendrier de traitement des non valeurs : 08/04/2026

Liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur à la date du 09/12/2025

7776890131 / 2025

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	22/11/2018	10/04/2025	T-549	1	XXXXXXXXXX XXXXXXXXXX	1 308,20	1 308,20	Clôture insuffisance actif sur RJ-L
TOTAL						1 308,20	1 308,20	

Edition du 09/12/2025

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Page 1

027016

SGC DES ANDELYS



Exercice 2025

67700 GAILLON

Date de fin de validité du calendrier de traitement des non valeurs : 08/04/2026

Liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur à la date du 09/12/2025

6900550831 / 2025

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	16/04/2018	16/04/2022	R-3150	1	[REDACTED]	61,15	61,15	Insuffisance actif
DIVERS								Clôture insuffisance actif sur RJ-L
DIVERS	14/03/2018	16/03/2022	R-2155	1	[REDACTED]	98,15	98,15	Insuffisance actif
DIVERS								Clôture insuffisance actif sur RJ-L
TOTAL						159,30	159,30	

Edition du 09/12/2025

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Page 1

027016

SGC DES ANDELYS



Exercice 2025

67700 GAILLON

Date de fin de validité du calendrier de traitement des non valeurs : 08/04/2026

Liste des pièces à présenter en priorité en non-valeur à la date du 09/12/2025

7776900131 / 2025

Code Service	Date de prise en charge	Date de prescription	Numéro de la pièce	Numéro de la ligne	Nom du redevable	Montant	Reste dû à présenter	Motifs de la présentation
DIVERS	18/11/2021	18/11/2025	T-562	1	[REDACTED]	463,30	463,30	Clôture insuffisance actif sur RI-L
TOTAL						463,30	463,30	

Edition du 09/12/2025

MINISTÈRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

Page 1

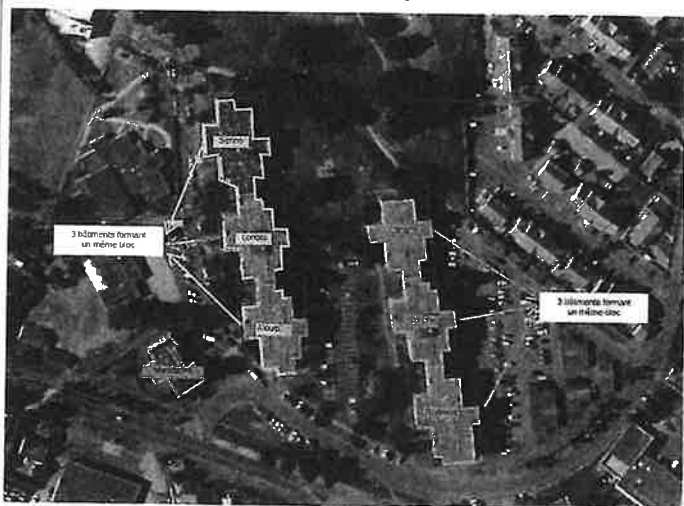
Réhabilitation de 211 logements
Quartier de la Verte Bonne à Gaillon
Immeubles Alouettes Canaris Colibris Loriots Roitelets Mandarins Serins



MonLogement27
10 boulevard Georges Chauvin – CS10688 – 27006 Evreux cedex
Tél : 02.32.38.82.82 – www.monlogement27.fr

Situation

Les immeubles du Quartier de la Verte Bonne sont composés de 3 îlots datant de 1976 représentant un total de 211 logements à Gaillon.



Programme de travaux

Travaux de confort :

- Equipements sanitaires cps réfection pièces humides et remplacement des baignoires par des douches
- Embellissement et sols des pièces humides
- Remplacement interphonie avec combiné vidéo
- Embellissement des parties communes
- Remplacement des boîtes aux lettres et tout équipement dans halls
- Plantation des pieds d'immeuble
- Réaménagement des halls pour donner d'autres usages à l'espace

Travaux d'amélioration énergétique :

- Isolation Thermique par l'Extérieur (ITE)
- Remplacement des menuiseries extérieures avec VR électriques
- VMC
- Amélioration Chauffage et ECS
- Isolation des toitures terrasses et remplacement des garde-corps
- Remplacement des éclairages existants par la pose de luminaires équipés d'ampoules LED avec détection de présence et temporisation (parties communes)



Programme de travaux

Travaux de sécurité :

- Réhabilitation électrique logements et parties communes (CONSUEL)
- Remplacement des portes de halls et des portes palières
- Création de désenfumage
- Mise à niveau de la vidéoprotection
- Traitement des balcons (fissures et protection type résine) et des garde-corps

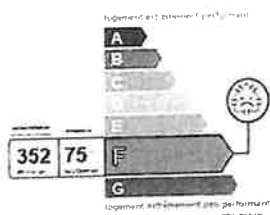
Nombre d'heures d'insertion prévisionnelles : 9 900 heures



Classement énergétique moyen

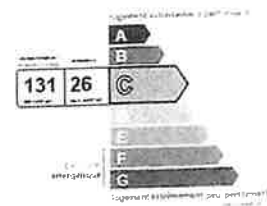
Ilot 1 : Mandarins
Avant

Performance énergétique



Après

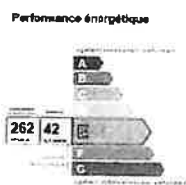
Performance énergétique



Classement énergétique moyen

Ilot 2 : Serins, Loriots et Alouettes

Serins : Avant



Après



Loriots : Avant



Après



Alouettes : Avant



Après



Classement énergétique moyen

Ilot 3 : Canaris, Colibris et Roitelets

Canaris :

Avant

Performance énergétique



Après

Performance énergétique



Colibris :

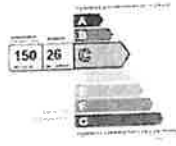
Avant

Performance énergétique



Après

Performance énergétique



Roitelets :

Avant

Performance énergétique



Après

Performance énergétique



Financement

Subvention Etat (FNAP)	1 320 500,00 €
Subvention SEA (<i>demandée</i>)	422 000,00 €
Prêt CDC (Eco Prêt)	2 078 500,00 €
Autre prêt	5 257 521,00 €
Fonds propres MonLogement27	4 754 255,60 €
TOTAL	13 832 776,60 €

Soit un coût de 65 558 € au logement



Planning prévisionnel

Etape	Date prévisionnelle	Observations
Appel d'Offres	4 ^{ème} trimestre 2024 au 4 ^{ème} trimestre 2025	Dossier en Conception-Réalisation (Phase Candidature + Phases Offres)
Ordres de service Conception-Réalisation	4 ^{ème} trimestre 2025	Le délai global de Conception-Réalisation est de 24 mois.
Démarrage des travaux	Septembre 2026	Début des travaux sur site
Réception	4 ^{ème} trimestre 2027	



**Convention de mise à disposition de l'accord-cadre « SERVICES D'IMPRESSION – ACHAT ET LOCATION DES MATERIELS D'IMPRESSION BUREAUTIQUES, DE CONSOMMABLES D'IMPRESSION ET PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES »
2024_AOO_SERVICES_IMPRESSION
(Ci-après la « Convention »)**

Entre : La Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms SIRET : 92443595100018	Ci-après « CANUT »
Et : « Nom de l'établissement ou du groupement » SIRET : « N° SIRET »	Ci-après le « Bénéficiaire »

Détails de la demande de mise à disposition (cocher les cases correspondant à votre situation)

Mise à disposition de l'Accord-Cadre pour son établissement seul, dont l'effectif est de :	
<input type="checkbox"/>	+ de 500 employés
<input type="checkbox"/>	- de 500 employés
<input type="checkbox"/>	- de 100 employés

ou

<input type="checkbox"/>	Mise à disposition de l'Accord-Cadre, pour l'ensemble du groupement qu'il représente.
<input type="checkbox"/>	Mise à disposition de l'Accord-Cadre, pour un ou plusieurs établissements du groupement qu'il représente.
Merci de fournir le <u>pouvoir ou mandat de représentation du groupement</u> vis-à-vis de ses membres/bénéficiaires ; Merci de fournir la <u>liste des membres/bénéficiaires du groupement</u> (annexer le fichier proposé par la CANUT à cet effet)	

Statut de l'établissement/groupement

<input type="checkbox"/>	Est Membre de CANUT	→ Aucun complément à fournir
<input type="checkbox"/>	Sollicite l'adhésion à CANUT pour en devenir Membre	→ Compléter et signer la demande d'adhésion en annexe
<input type="checkbox"/>	N'est pas Membre et ne sollicite pas l'adhésion à CANUT	→ Aucun complément à fournir

Article 1. Objet

La présente Convention définit les modalités de mise à disposition au Bénéficiaire de l'accord-cadre « **SERVICES D'IMPRESSION – ACHAT ET LOCATION DES MATERIELS D'IMPRESSION BUREAUTIQUES, DE CONSOMMABLES D'IMPRESSION ET PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES** ».

L'établissement représentant un groupement peut demander à faire bénéficier de la présente Convention à tout ou partie des établissements composant son groupement. Les établissements Bénéficiaires doivent être listés en Annexe ou dans tout autre document à annexer aux présentes.

Article 2. Durée de la convention

La présente convention entre en vigueur à compter de la signature par CANUT :

- Soit de deux (2) exemplaires originaux dûment signés au préalable par un représentant autorisé du Bénéficiaire ou toute personne ayant pouvoir à cet effet,
- Soit d'un exemplaire signé électroniquement par un représentant autorisé du Bénéficiaire ou toute personne ayant pouvoir à cet effet (à transmettre à « canut@canut.org »).

La présente Convention prend fin de manière automatique à la plus proche de l'une des dates suivantes :

- au terme normal ou anticipé de l'accord-cadre ; ou
- à toute date antérieure décidée par la CANUT, pour non-paiement de la redevance annuelle visée à l'Article 4 ; ou
- à la date d'envoi de la décision de résiliation de la part du Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire peut résilier la présente convention par courrier recommandé avec accusé de réception. Les sommes dues au titre des articles 4 et 5 des présentes restent exigibles pour l'année au cours de laquelle la résiliation a été notifiée. Aucun remboursement ne sera effectué par la CANUT.

A réception du courrier informant la CANUT que le Bénéficiaire met un terme à cette convention, la CANUT en informe le titulaire de l'accord-cadre, qui met fin à son exécution à l'égard du Bénéficiaire.

Article 3. Exécution de l'accord-cadre

Le Bénéficiaire est habilité à procéder à l'exécution de l'accord-cadre auprès du/des Titulaire(s) dès lors que la présente convention est entrée en vigueur.

Article 4. Tarification

La CANUT finance la préparation, la mise en œuvre, et le suivi d'exécution de l'accord-cadre (notamment le pilotage du fournisseur, la gestion des avenants, et l'assistance aux Bénéficiaires). A ce titre, la CANUT facture une **redevance annuelle** en terme à échoir (basée sur l'année civile), au Bénéficiaire de la présente convention.

Lors de la première année d'accès à l'accord-cadre, ce montant sera calculé prorata temporis (différence entre le nombre de mois restant de l'année civile et le mois qui suit la signature de la présente convention).

Remises tarifaires

Si le Bénéficiaire (individuel ou groupement) de la présente convention est déjà bénéficiaire d'un ou plusieurs accords-cadres proposés par la CANUT, pour lesquels une redevance annuelle est facturée, une remise tarifaire sera appliquée conformément aux tableaux suivants :

Coût annuel	Etablissement >=500 employés			Etablissement <500 employés			Etablissement <100 employés		
	P.U. HT remisé	Total HT	Total TTC	P.U.HT remisé	Total HT	TTC	P.U.HT remisé	Total HT	TTC
Structure seule									
1er accord-cadre	600 €	600 €	720 €	300 €	300 €	360 €	150 €	150 €	180 €
2 accords-cadres remise 20%	480 €	960 €	1 152 €	240 €	480 €	576 €	120 €	240 €	288 €
3 accords-cadres remise 30%	420 €	1 260 €	1 512 €	210 €	630 €	756 €	105 €	315 €	378 €
4 accords-cadres remise 40%	360 €	1 440 €	1 728 €	180 €	720 €	864 €	90 €	360 €	432 €
5 accords-cadres remise 45%	330 €	1 650 €	1 980 €	165 €	825 €	990 €	83 €	413 €	495 €
6 accords-cadres remise 50% = PLAFOND	300 €	1 800 €	2 160 €	150 €	900 €	1 080 €	75 €	450 €	540 €

Coût annuel par groupe de structures*	>=400 structures	>=350 < 400 structures	>=300 < 350 structures	>=250 < 300 structures	>=200 < 250 structures	>=150 < 200 structures	>=100 < 150 structures	>= 50 < 100 structures	< 50 structures
	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT	Total HT
Groupe de structures									
1er accord-cadre	5 000 €	4 500 €	4 000 €	3 500 €	3 000 €	2 500 €	2 000 €	1 500 €	
2 accords-cadres remise 2%	9 800 €	8 820 €	7 840 €	6 860 €	5 880 €	4 900 €	3 920 €	2 940 €	
3 accords-cadres remise 4%	14 400 €	12 960 €	11 520 €	10 080 €	8 640 €	7 200 €	5 760 €	4 320 €	
4 accords-cadres remise 6%	18 800 €	16 920 €	15 040 €	13 160 €	11 280 €	9 400 €	7 520 €	5 640 €	
5 accords-cadres remise 8%	23 000 €	20 700 €	18 400 €	16 100 €	13 800 €	11 500 €	9 200 €	6 900 €	
6 accords-cadres remise 10% = PLAFOND	27 000 €	24 300 €	21 600 €	18 900 €	16 200 €	13 500 €	10 800 €	8 100 €	

*Groupe de structures : Métropoles, CA, CC, Syndicats Mixtes, OPSN, etc.

Exemple : Un établissement de 300 employés souscrit à un accord-cadre le 15 mars année « n », puis à un second le 9 septembre année « n ».

Redevances dues l'année « n » : $(9/12)*300+(3/12)*240 = 225+60 = 285€ HT (342 € TTC)$

Redevances dues l'année « n+1 » pour 2 accords-cadres en année pleine : 480€ HT (576 € TTC)

Article 5. Facturation et délai de paiement

La facture est établie lors de la souscription à cet accord-cadre, puis au début de chaque année civile (facturation en terme à échoir). Le droit d'accès à l'accord-cadre objet de la présente convention doit être réglé au plus tard 30 jours après l'émission de la facture par CANUT.

La CANUT ne facturera pas les montants inférieurs à 50€ HT.

Dans le cas des groupements, la facture est adressée à la personne morale signataire de la présente convention, qui règle la totalité de la somme due pour tout ou partie du groupement. Les factures ne seront pas adressées aux établissements membres du groupement.

Merci d'indiquer les éléments CHORUS PRO pour le dépôt de facture

Code service :

Code/n° engagement :	
----------------------	--

Article 6. Confidentialité

Le Bénéficiaire s'engage à ne pas divulguer, sous quelque forme que ce soit, les informations, renseignements ou documents relatifs à l'accord-cadre dont il bénéficie.

Article 7. Contacts

Le Bénéficiaire s'engage à maintenir à jour ses contacts sur le portail CANUT afin de recevoir les communications relatives à l'accord-cadre : avenants, alertes, événements, questionnaires qualité, etc...

Article 8. Responsabilité

La CANUT ne peut être tenue responsable de défauts constatés dans l'exécution de l'accord-cadre régulièrement mis à disposition du Bénéficiaire.

La CANUT ne peut être tenue pour responsable de retards de livraison ou de paiement dont la cause résulte de l'exécution de l'accord-cadre, ou des relations entre le Bénéficiaire et le titulaire.

Les contentieux nés de l'exécution de l'accord-cadre mis à disposition au titre de la présente convention, relèvent de la relation individuelle entre le Bénéficiaire et le(s) titulaire(s).

Article 9. Pouvoir

Le signataire de la présente convention doit avoir pouvoir d'engager son établissement ou personne morale.

Fait à

Fait à LYON,

Le

Le

Nom et qualité

Le Président de la CANUT
Ou par délégation,



Annexe 1 : Membres/bénéficiaires du groupement

Le groupement souscripteur doit fournir à l'appui de sa souscription le pouvoir ou mandat de représentation de ses membres/bénéficiaires.

La souscription du groupement à l'accord-cadre « **SERVICES D'IMPRESSION – ACHAT ET LOCATION DES MATERIELS D'IMPRESSION BUREAUTIQUES, DE CONSOMMABLES D'IMPRESSION ET PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES** » donne la capacité à ses membres/bénéficiaires d'exécuter l'accord-cadre pour leur propre compte selon les conditions détaillées dans lesdites pièces, qui sont disponibles pour chaque membre/bénéficiaire du groupement sur le portail CANUT (<https://portail.canut.org>).

Il appartient au groupement d'informer ses membres/bénéficiaires de cette souscription groupée, et de la disponibilité des pièces de l'accord-cadre sur le portail CANUT et/ou de les leurs transmettre.

La liste des membres/bénéficiaires du groupement sera utilisée afin de provisionner leurs souscriptions sur le portail de la CANUT (sans aucun frais), et sera portée à la connaissance du/des Titulaire(s) de l'accord-cadre.

Afin d'assurer la réussite du provisionnement de ces souscriptions, la liste des établissements couverts par la présente convention doit être complétée de manière exhaustive (un fichier peut être fourni en annexe à la convention, dans le même document PDF) :

SIRET	NOM	COURRIEL d'un point de contact
-------	-----	--------------------------------



***Annexe 2 : Demande d'Adhésion à la CANUT**

Nom de l'établissement ou du groupement :	SIRET

Objet : Demande d'adhésion à CANUT

L'établissement/Le groupement reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif et des statuts de la CANUT disponibles sur simple demande.

Conformément aux statuts de la CANUT, cette adhésion sera confirmée par décision de son Président ou de son représentant, matérialisée par la signature de la convention de mise à disposition dont cette demande est une annexe.

Fait à _____ le _____

Pour l'établissement :

Nom prénom

Fonction